IgM

Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société financière IGM Inc. AVIS EST DONNÉ PAR LES PRÉSENTES que l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société financière IGM Inc. sera tenue virtuellement et diffusée en direct sur le Web à l'adresse https://web.lumiagm.com/262817145 le vendredi 7 mai 2021 à 12 h, heure de l'Est, aux fins suivantes :

- recevoir le rapport des administrateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, de même que les états financiers consolidés pour cette période et le rapport des auditeurs y afférent;
- (2) élire les administrateurs;
- (3) nommer les auditeurs;
- (4) traiter toute autre question qui pourrait être dûment soumise à l'assemblée.

Par résolution du conseil d'administration, les porteurs d'actions ordinaires inscrits à la fermeture des bureaux le 10 mars 2021 ont le droit d'être convoqués à l'assemblée et d'y voter. Le registre des transferts ne sera pas clos.

PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

la vice-présidente et secrétaire générale,

Sonva Reiss

Winnipeg (Manitoba) Le 19 février 2021

SI VOUS NE PRÉVOYEZ PAS ASSISTER À L'ASSEMBLÉE, VEUILLEZ REMPLIR, DATER ET SIGNER LA PROCURATION CI-JOINTE ET LA RENVOYER DE LA MANIÈRE DÉCRITE À LA RUBRIQUE « PARTICIPATION À L'ASSEMBLÉE, NOMINATION DES FONDÉS DE POUVOIR ET EXERCICE DU DROIT DE VOTE » DE LA CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE PROCURATIONS DE LA DIRECTION CI-JOINTE.

Should you wish to receive an English version of this document, please contact the Secretary of IGM Financial Inc., 447 Portage Avenue, Winnipeg, Manitoba, Canada R3B 3H5.

Cette année, comme la COVID-19 continue de produire ses effets sur la santé publique, nous diffuserons notre assemblée en direct sur le Web afin d'atténuer les dangers qui en découlent pour la santé et la sécurité de nos actionnaires, de nos employés et de nos autres parties intéressées ainsi que de l'ensemble de la collectivité. Les actionnaires ne pourront pas assister à l'assemblée en personne, mais ils pourront tous y participer en temps réel et voter sur une plateforme Web, à l'adresse https://web.lumiagm.com/262817145, quel que soit l'endroit où ils se trouvent.

Table des matières

DU CONSEIL ET DU CHEF DE LA DIRECTION
CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE PROCURATIONS DE LA DIRECTION
Remise des documents relatifs aux assemblées
Procédure de notification et d'accès
Comment consulter les documents
relatifs à l'assemblée par voie électronique
Comment obtenir un exemplaire imprimé des documents relatifs à l'assemblée4
Participation à l'assemblée, nomination des fondés
de pouvoir et exercice du droit de vote
Actionnaires inscrits5
Si un actionnaire inscrit ne souhaite pas assister à l'assemblée5
Si un actionnaire inscrit souhaite assister et voter à l'assemblée5
Si un actionnaire inscrit souhaite nommer
un tiers qui assistera et votera à l'assemblée5
Si un actionnaire inscrit souhaite révoquer une procuration5
Actionnaires non inscrits
Si un actionnaire non inscrit ne souhaite pas assister à l'assemblée5
Si un actionnaire non inscrit souhaite assister et voter à l'assemblée5
Si un actionnaire non inscrit souhaite nommer un tiers qui assistera et votera à l'assemblée
Si un actionnaire non inscrit souhaite révoquer une procuration6
Exercice du droit de vote par procuration
Pouvoir discrétionnaire
Actions comportant droit de vote et principaux porteurs
Élection des administrateurs
Candidats à l'élection au conseil
RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS
Rémunération des administrateurs16
Provision annuelle
Tableau de la rémunération des administrateurs
Rémunération en actions des administrateurs au 31 décembre 2020
LETTRE AUX ACTIONNAIRES DU PRÉSIDENT
DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES
RÉMUNÉRATION DES HAUTS DIRIGEANTS
Tableau récapitulatif de la rémunération20
Attributions aux termes d'un régime incitatif
Attributions aux termes d'un régime incitatif – Valeur à
l'acquisition des droits ou valeur gagnée au cours de l'exercice
Régimes de rémunération à base d'actions
Prestations aux termes des régimes de retraite
Prestations en cas de cessation d'emploi
et de changement de contrôle

PRÊTS OCTROYÉS AUX ADMINISTRATEURS	20
ET AUX HAUTS DIRIGEANTS	29
Total des prêts octroyés aux hauts dirigeants, aux administrateurs et aux employés, actuels et anciens	29
ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION	
Politique en matière de rémunération des hauts dirigeants	
Éléments composant la rémunération des hauts dirigeants	29
Actionnariat minimal requis du président et chef de la direction	33
Comité des ressources humaines et gouvernance de la rémunération	33
Gestion des risques liés à la rémunération	35
Couverture de la rémunération à base d'actions	35
Politique de récupération de la rémunération incitative	35
Historique de la rémunération du chef de la direction	36
Vote consultatif sur la démarche en	
matière de rémunération des hauts dirigeants	36
Représentation graphique du rendement	36
NOMINATION DES AUDITEURS	37
Honoraires des auditeurs.	37
ÉNONCÉ DES PRATIQUES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE	20
Indépendance des administrateurs	
·	
Règlement des conflits.	
Mandats du conseil et des comités.	
Planification stratégique.	
Liens des administrateurs et présence aux réunions	
Description des postes clés.	
Orientation et formation continue	
Conduite professionnelle et éthique commerciale	43
Information en matière d'environnement et de gouvernance et de politique sociale	12
Mise en candidature et évaluation des administrateurs et diversité	
Diversité au sein de la haute direction et de la direction principale	
Comité des ressources humaines.	46
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	47
COMMUNICATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES	47
PROPOSITIONS	47
APPROBATION DE LA CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE PROCURATIONS DE LA DIRECTION	40
SOLLIGITATION DE FROCURATIONS DE LA DIRECTION	40
ANNEXE A – CHARTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	49

Aux actionnaires,

Au nom du conseil d'administration, nous sommes heureux de vous inviter à l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société financière IGM de 2021 qui sera tenue virtuellement le vendredi 7 mai 2021 à 12 h, heure de l'Est. Les questions à l'ordre du jour de l'assemblée sont énoncées dans l'avis de convocation et dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction, que vous pouvez consulter à l'adresse www.igmfinancial.com/fr et à l'adresse www.sedar.com.

Poursuivre sur notre lancée

Au cours de la dernière année, nous avons démontré la résilience de notre entreprise, tout en accomplissant des progrès considérables dans l'exécution de notre processus de transformation, et nous avons réussi à obtenir de très bons résultats, dont nos actionnaires ont pu bénéficier, malgré les défis sans précédent que nous avons dû relever.

La volonté de modernisation d'IGM a servi d'assise aux mesures que nous avons mises en place pour traverser la pandémie de COVID-19. Il y a quatre ans, la Société avait entrepris un processus de transformation fonctionnelle et stratégique afin de moderniser les méthodes de travail de ses employés, de ses consultants et de ses conseillers, et par le fait même l'expérience client, tout en poursuivant l'informatisation de ses services administratifs afin de gagner en efficacité et en flexibilité. Ces initiatives ont été un vecteur de croissance et ont permis à la Société de se trouver en excellente position pour continuer à fonctionner et à servir sa clientèle à distance pendant la pandémie.

En 2020, nous avons franchi un bon nombre d'étapes marquantes. Notre actif géré et notre actif sous services-conseils ont atteint un sommet inégalé en fin d'exercice, s'établissant à 240 G\$, en hausse de 26 % par rapport à l'exercice précédent (10 % sans tenir compte des acquisitions). Nous avons trouvé de nouvelles façons de servir nos clients et d'en recruter de nouveaux et avons établi un record en ce qui a trait aux entrées nettes attribuables aux clients, soit 7,1 G\$, ce qui se compare très favorablement aux sorties nettes de 1,7 G\$ en 2019. Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires s'est établi à 764,4 M\$, soit 3,21 \$ par action, en hausse de 2,9 % par rapport à 2019. Nous avons continué de préparer la réussite future de notre entreprise en réalisant de nombreuses acquisitions qui nous ont permis d'intensifier notre présence dans le secteur de la distribution sur le marché des services de retraite collectifs et le marché institutionnel et d'améliorer notre offre de produits sur les marchés privés et le marché de l'investissement durable.

Ces réussites témoignent de la flexibilité, de la résilience et du dévouement envers la clientèle dont les employés, les consultants et les conseillers d'IGM ont fait preuve tout au long de cette année exceptionnelle ainsi que de l'appui et de la confiance indéfectibles de nos clients qui nous ont permis d'aller de l'avant pendant cette année à nulle autre pareille.

Changements au sein de l'équipe de direction

L'année 2020 a été marquée par le départ du président et chef de la direction d'IGM et d'IG Gestion de patrimoine, Jeff Carney, qui a pris sa retraite pour des raisons de santé en septembre. Nous tenons à lui exprimer notre profonde gratitude pour les accomplissements qu'IGM a réalisés sous sa gouverne et continuerons de bénéficier de son leadership et de sa vision.

Pour combler le départ de M. Carney, nous avons accueilli James O'Sullivan à titre de président et chef de la direction d'IGM et Damon Murchison à titre de président et chef de la direction d'IG Gestion de patrimoine. M. O'Sullivan est un dirigeant financier chevronné qui a occupé plusieurs postes de haute direction dans les secteurs de la gestion de patrimoine et d'actifs, des services bancaires d'investissement, des fusions et acquisitions et des finances au fil de sa carrière. M. Murchison, quant à lui, compte 25 ans d'expérience dans le secteur des services financiers, y compris les six dernières années qu'il a passées chez Mackenzie, où il a élaboré et dirigé la fonction de vente au détail. Ces deux nominations viennent compléter l'excellente équipe de direction qui est en place chez IGM et qui, nous en sommes certains, continuera de faire en sorte que la réussite d'IGM se traduise par une augmentation de la valeur de la participation de nos actionnaires en 2021 et à l'avenir.

Responsabilité de l'entreprise

Enfin, l'année 2020 nous aura également donné l'occasion de réfléchir à certains enjeux sociaux et politiques importants et de renouveler notre engagement à faire une différence dans la collectivité.

L'année a été marquée par une sensibilisation accrue de la société à l'existence du racisme systémique envers les Noirs et, de manière plus générale, du racisme auquel sont confrontées les personnes noires, autochtones et de couleur. Les présidents et chefs de la direction respectifs des filiales principales d'IGM, soit IG Gestion de patrimoine, Placements Mackenzie et Investment Planning Counsel Inc., ont adhéré à l'initiative BlackNorth, qui a pour mission d'enrayer le racisme systémique envers les Noirs. En outre, nous avons lancé l'engagement IG Soyez maître de votre avenir envers les autochtones, qui prévoit le versement de la somme de 5 M\$ sur cinq ans à divers groupes autochtones du Canada. La campagne s'articule autour d'un nouveau partenariat avec Prospérité Canada dont le but est d'aider les peuples autochtones de collectivités isolées et rurales à prendre de l'assurance sur le plan financier.

Nous avons poursuivi notre lutte contre les changements climatiques, reconnaissant le rôle que les sociétés de services financiers doivent jouer pour s'attaquer à l'un des plus grands enjeux de notre temps. IGM a été reconnue par CDP pour la transparence de ses communications sur les changements climatiques pour la troisième année consécutive et citée parmi les 100 sociétés les plus durables dans le monde en 2021 par Corporate Knights pour la deuxième année consécutive. IGM s'est classée au 29° rang sur les 8 000 sociétés cotées en bourse qui avaient été évaluées, en hausse par rapport au 83° rang qu'elle avait obtenu en 2020. Elle s'est aussi classée au premier rang parmi les entreprises de services de placement et parmi les fournisseurs de services financiers en Amérique du Nord.

Assemblée des actionnaires

L'assemblée vous offre une occasion unique de participer à la gouvernance de la Société. Veuillez examiner soigneusement la présente circulaire et réfléchir à la manière dont vous exercerez les droits de vote rattachés à vos actions. Nous accordons une grande importance à votre participation et vous remercions de prendre part à ce processus.

Au nom du conseil,

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE IGM INC.. LE PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE IGM INC..

Jeffrey Orr James O'Su

Circulaire de sollicitation de procurations de la direction

La présente circulaire de sollicitation de procurations de la direction est fournie relativement à la sollicitation, par la direction de la Société financière IGM Inc. (la « Société »), de procurations destinées à l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société qui aura lieu le vendredi 7 mai 2021 à 12 h, heure de l'Est (l'« assemblée »), ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement. L'assemblée sera tenue virtuellement et les actionnaires ne pourront y assister en personne; ils auront cependant la possibilité d'assister à l'assemblée, d'y participer et d'y voter en temps réel à l'adresse https://web.lumiagm.com/262817145. Le texte qui suit présente sommairement les renseignements dont les actionnaires auront besoin pour assister à l'assemblée en ligne. Seuls les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés auront le droit de participer à l'assemblée et d'y voter. Les actionnaires non inscrits qui ne se sont pas nommés eux-mêmes à titre de fondés de pouvoir ne pourront ni participer ni voter à l'assemblée. La sollicitation se fera surtout par la poste. Toutefois, les employés permanents ou les mandataires de la Société peuvent également solliciter des procurations en personne, par écrit ou par téléphone. La Société assume tous les frais relatifs à la sollicitation de procurations.

Les abréviations suivantes sont utilisées dans la présente circulaire de sollicitation de procurations de la direction :

Dénomination sociale et activité principale	Abréviation
Groupe Investors Inc. (société de services financiers aux particuliers)	IG Gestion de patrimoine
Corporation Financière Mackenzie (société de gestion de placements)	Placements Mackenzie
Power Corporation du Canada (société de portefeuille et de gestion)	Power Corporation
Corporation Financière Power (société de portefeuille détenant des intérêts importants dans le secteur des services financiers)	Financière Power
Great-West Lifeco Inc. (société de portefeuille)	Lifeco
La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (société d'assurance-vie contrôlée par Lifeco)	Canada Vie
Great-West Life & Annuity Insurance Company (société d'assurance-vie contrôlée par Lifeco)	Empower Retirement
Putnam Investments, LLC (société de portefeuille contrôlée par Lifeco détenant des intérêts dans le secteur des fonds de placement)	Putnam

REMISE DES DOCUMENTS RELATIFS AUX ASSEMBLÉES

Procédure de notification et d'accès

Comme le permettent les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM ») et conformément à la dispense de l'obligation de solliciter des procurations qu'elle a obtenue du directeur nommé en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, la Société a recours à la « procédure de notification et d'accès » pour remettre les documents relatifs à l'assemblée (comme la présente circulaire de sollicitation de procurations de la direction et le rapport annuel 2020 de la Société, qui contient les états financiers consolidés audités de la Société, le rapport des auditeurs y afférent et le rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 (le « rapport annuel » et, conjointement avec la présente circulaire de sollicitation de procurations de la direction, les « documents relatifs à l'assemblée »)) aux actionnaires inscrits et non inscrits. Au lieu de recevoir les documents relatifs à l'assemblée par la poste, les personnes qui sont des actionnaires en date du 10 mars 2021 (la « date de clôture des registres ») pourront les consulter en ligne. Les actionnaires ont reçu par la poste une trousse de renseignements qui comprenait l'Avis aux actionnaires de la Société financière IGM Inc. sur la procédure de notification et d'accès pour l'assemblée annuelle des actionnaires de 2021 (l'« avis aux actionnaires »), qui explique comment faire pour accéder aux documents relatifs à l'assemblée par voie électronique et en obtenir un exemplaire imprimé sans frais. Un formulaire de procuration (la « procuration »), dans le cas des actionnaires inscrits, ou un formulaire d'instructions de vote, dans le cas des actionnaires non inscrits, ainsi que des instructions sur la façon d'exercer les droits de vote rattachés aux actions ordinaires de la Société (les « actions ordinaires ») accompagnaient l'avis aux actionnaires. Les actionnaires sont priés de lire la présente circulaire de sollicitation de procurations de la direction avant de voter.

La procédure de notification et d'accès permet à la Société de réduire l'énorme quantité de papier qui servait auparavant à imprimer ces documents et réduit

considérablement ses frais de poste et d'impression en plus d'être bénéfique pour l'environnement. Pour obtenir des renseignements sur la procédure de notification et d'accès, les actionnaires peuvent communiquer avec Services aux investisseurs Computershare inc. (« Computershare »), agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres des actions ordinaires de la Société, au numéro sans frais 1 866 964-0492 ou, pour les porteurs qui se trouvent à l'extérieur du Canada et des États-Unis, au 514 982-8714.

Comment consulter les documents relatifs à l'assemblée par voie électronique

On peut consulter les documents relatifs à l'assemblée par voie électronique sur le site Web de la Société, à l'adresse www.igmfinancial.com/fr, et sur le site du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR »), à l'adresse www.sedar.com.

Comment obtenir un exemplaire imprimé des documents relatifs à l'assemblée

Les actionnaires peuvent obtenir un exemplaire imprimé des documents relatifs à l'assemblée sans frais en suivant les instructions qui sont données dans l'avis aux actionnaires. Ils peuvent en faire la demande pendant la période de un an qui suit la date du dépôt de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction sur SEDAR. Pour recevoir leur exemplaire imprimé avant la date limite de soumission des instructions de vote et la date de l'assemblée, les actionnaires doivent faire parvenir leur demande d'ici le 23 avril 2021. Veuillez noter que si vous demandez un exemplaire imprimé des documents relatifs à l'assemblée, vous ne recevrez ni procuration ni formulaire d'instructions de vote.

PARTICIPATION À L'ASSEMBLÉE, NOMINATION DES FONDÉS DE POUVOIR ET EXERCICE DU DROIT DE VOTE

Actionnaires inscrits

L'actionnaire est un actionnaire inscrit si, à la date de clôture des registres à la fermeture des bureaux, il figure sur la liste des actionnaires tenue par Computershare, agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres des actions ordinaires de la Société, auquel cas un certificat d'actions ou un avis d'inscription directe lui a été émis, indiquant son nom et le nombre d'actions ordinaires dont il est propriétaire. Les porteurs inscrits d'actions ordinaires ont reçu de Computershare, ainsi que l'avis aux actionnaires, une procuration représentant les actions ordinaires qu'ils détiennent.

Si un actionnaire inscrit ne souhaite pas assister à l'assemblée

La procuration ne sera valide à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement que si elle est dûment signée et déposée auprès de Computershare par l'actionnaire inscrit au plus tard le 5 mai 2021 à 12 h, heure de l'Est ou, en cas d'ajournement ou de report de l'assemblée, au moins 48 heures, sans tenir compte des samedis, des dimanches et des jours fériés, avant le début de la reprise de l'assemblée. Les procurations signées peuvent être déposées auprès de Computershare de l'une ou l'autre des manières suivantes :

- a. par remise en mains propres à Services aux investisseurs Computershare inc., 100, University Avenue, 8° étage, Toronto (Ontario) M5J 2Y1;
- b. par la poste, dans l'enveloppe préadressée ci-jointe, à Computershare. Si vous avez égaré l'enveloppe ci-jointe, vous pouvez poster votre procuration à Services aux investisseurs Computershare inc., Service des procurations, 135, West Beaver Creek, B.P. 300, Richmond Hill (Ontario) L4B 4R5.

L'actionnaire peut aussi voter par téléphone ou par Internet en suivant les instructions aui figurent sur la procuration.

Si un actionnaire inscrit souhaite assister et voter à l'assemblée

Les actionnaires inscrits qui souhaitent assister et voter à l'assemblée n'ont pas à remplir ni à renvoyer la procuration. Pour accéder à l'assemblée, ils doivent se rendre à l'adresse https://web.lumiagm.com/262817145, cliquer sur « J'ai un accès » et entrer leur nom d'utilisateur et leur mot de passe avant le début de l'assemblée. Leur nom d'utilisateur est le numéro de contrôle à 15 chiffres qui est indiqué dans la procuration ou l'avis électronique qu'ils ont reçu. Le mot de passe aux fins de l'assemblée est « igm2021 » (en minuscules). Les actionnaires inscrits qui utilisent le numéro de contrôle à 15 chiffres fourni pour accéder à l'assemblée doivent accepter les conditions et, ce faisant, ils révoquent toutes les procurations antérieures qu'ils ont données aux fins de l'assemblée. Ces actionnaires inscrits auront la possibilité de voter à l'égard des questions à l'ordre du jour de l'assemblée dans le cadre d'un scrutin tenu en ligne. S'ils ne souhaitent pas révoquer une procuration qu'ils ont déjà donnée, ils ne pourront pas participer à l'assemblée en ligne et pourront seulement y assister en tant qu'invités.

Si un actionnaire inscrit souhaite nommer un tiers qui assistera et votera à l'assemblée

Les actionnaires inscrits qui souhaitent nommer un tiers qui assistera, participera ou votera à l'assemblée à titre de fondé de pouvoir et exercera les droits de vote rattachés à leurs actions DOIVENT soumettre leur procuration nommant ce fondé de pouvoir ET inscrire ce dernier, comme il est décrit ci-après. L'inscription du fondé de pouvoir est une étape supplémentaire qu'ils doivent suivre APRÈS avoir soumis leur procuration. Si le fondé de pouvoir n'est pas inscrit, il ne recevra pas le nom d'utilisateur qui lui permettrait d'assister, de participer ou de voter à l'assemblée. Pour nommer un tiers à titre de fondé de pouvoir, les actionnaires inscrits doivent inscrire le nom de cette personne dans l'espace en blanc prévu

dans la procuration et soumettre celle-ci en suivant les instructions. Ils ne pourront passer à l'étape supplémentaire, soit l'inscription du fondé de pouvoir, qu'après avoir soumis leur procuration.

Pour inscrire un fondé de pouvoir, les actionnaires inscrits DOIVENT se rendre à l'adresse www.computershare.com/IGIQ au plus tard le 5 mai 2021 à 12 h (heure de l'Est) et donner à Computershare les coordonnées du fondé de pouvoir qui sont nécessaires pour que Computershare puisse lui fournir un nom d'utilisateur par courrier électronique. Sans nom d'utilisateur, les fondés de pouvoir ne pourront ni assister, ni participer ni voter à l'assemblée.

Pour accéder à l'assemblée, les tiers qui sont nommés à titre de fondés de pouvoir par les actionnaires inscrits doivent se rendre au https://web.lumiagm.com/262817145, cliquer sur « J'ai un accès » et entrer leur nom d'utilisateur et leur mot de passe avant le début de l'assemblée. Computershare leur fournira un nom d'utilisateur par courrier électronique après la date limite aux fins de la soumission des instructions de vote. Le mot de passe aux fins de l'assemblée est « igm2021 » (en minuscules).

Si un actionnaire inscrit souhaite révoquer une procuration

Un actionnaire inscrit qui donne une procuration peut la révoquer au moyen d'un document portant sa signature ou celle de son mandataire autorisé par écrit ou, si l'actionnaire inscrit est une société par actions, la signature d'un dirigeant ou d'un mandataire dûment autorisé, en accédant en ligne à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement et en acceptant les conditions, ou encore en procédant de toute autre manière permise par la loi, pour autant que ce soit avant que la procuration ne soit utilisée à l'égard de quelque question que ce soit.

Actionnaires non inscrits

L'actionnaire est un actionnaire non inscrit (ou véritable) si [i] un intermédiaire (comme une banque, une société de fiducie, un courtier en valeurs mobilières, un fiduciaire ou un administrateur de REER, de FERR, de REEE ou de régimes similaires) ou [ii] un organisme de compensation (comme Services de dépôt et de compensation CDS inc.) dont l'intermédiaire est un adhérent détient ses actions ordinaires pour son compte (dans chaque cas, un « intermédiaire »).

Conformément au Règlement 54-101 sur la communication avec les propriétaires véritables des titres d'un émetteur assujetti des ACVM, la Société remet les documents relatifs à l'assemblée aux intermédiaires pour que ceux-ci les remettent aux actionnaires non inscrits. Ces intermédiaires doivent envoyer ces documents à chaque actionnaire non inscrit (à moins que celui-ci n'ait renoncé à son droit de les recevoir) afin de lui permettre de donner des instructions de vote quant aux actions ordinaires qu'ils détiennent pour son compte; ils ont souvent recours à une société de services (comme Broadridge Investor Communications Corporation au Canada) pour ce faire.

Si un actionnaire non inscrit ne souhaite pas assister à l'assemblée

Les actionnaires non inscrits qui ne souhaitent pas assister à l'assemblée doivent suivre à la lettre les instructions données dans le formulaire d'instructions de vote qu'ils reçoivent de leur intermédiaire afin de s'assurer que les droits de vote rattachés aux actions ordinaires détenues par cet intermédiaire seront exercés. Les actionnaires non inscrits doivent donner leurs instructions de vote aux intermédiaires dans un délai suffisant pour s'assurer que la Société les reçoive de ces derniers.

Si un actionnaire non inscrit souhaite assister et voter à l'assemblée

Étant donné que, de manière générale, la Société n'a pas accès au nom de ses actionnaires non inscrits, ceux d'entre eux qui souhaitent assister et voter en personne à l'assemblée doivent inscrire leur propre nom dans l'espace en blanc prévu dans le formulaire d'instructions de vote afin de se nommer eux-mêmes à titre de fondés de pouvoir, renvoyer ce formulaire à leur intermédiaire en suivant les instructions de ce dernier ET s'inscrire eux-mêmes à titre de fondés de pouvoir. Pour ce faire, les actionnaires non inscrits DOIVENT se rendre à l'adresse www.computershare.com/IGIQ au plus tard le 5 mai 2021 à 12 h (heure de l'Est) et donner à Computershare les coordonnées nécessaires pour que Computershare puisse leur fournir un nom d'utilisateur par courrier électronique. Sans nom d'utilisateur, les fondés de pouvoir ne pourront ni assister, ni participer, ni voter à l'assemblée. En procédant de cette manière, l'actionnaire non inscrit donne à son intermédiaire l'instruction de le nommer à titre de fondé de pouvoir. Il est important que les actionnaires non inscrits signent et renvoient le formulaire selon les instructions de leur intermédiaire.

Les actionnaires non inscrits qui se sont nommés eux-mêmes à titre de fondés de pouvoir et qui souhaitent assister et voter à l'assemblée ne doivent donner aucune instruction de vote dans leur formulaire d'instructions de vote. Pour accéder à l'assemblée, ils doivent se rendre à l'adresse https://web.lumiagm.com/262817145, cliquer sur « J'ai un accès » et entrer leur nom d'utilisateur et leur mot de passe avant le début de l'assemblée. Computershare leur fournira un nom d'utilisateur par courrier électronique après la date limite aux fins de la soumission des instructions de vote. Le mot de passe aux fins de l'assemblée est « igm2021 » (en minuscules).

Si un actionnaire non inscrit souhaite nommer un tiers qui assistera et votera à l'assemblée

Les actionnaires non inscrits qui souhaitent nommer un tiers qui assistera, participera ou votera à l'assemblée à titre de fondé de pouvoir et exercera les droits de vote rattachés à leurs actions **DOIVENT** soumettre leur formulaire d'instructions de vote nommant ce fondé de pouvoir ET inscrire ce dernier, comme il est décrit ci-après. L'inscription du fondé de pouvoir est une étape supplémentaire qu'ils doivent suivre APRÈS avoir soumis leur formulaire d'instructions de vote. Si le fondé de pouvoir n'est pas inscrit, il ne recevra pas le nom d'utilisateur qui lui permettrait d'assister, de participer ou de voter à l'assemblée. Pour nommer un tiers à titre de fondé de pouvoir, les actionnaires non inscrits doivent inscrire le nom de cette personne dans l'espace en blanc prévu dans le formulaire d'instructions de vote (si cela est permis) et soumettre celui-ci en suivant les instructions. Ils ne pourront passer à l'étape supplémentaire, soit l'inscription du fondé de pouvoir, qu'après avoir soumis leur formulaire d'instructions de vote.

Pour accéder à l'assemblée, les tiers qui sont nommés à titre de fondés de pouvoir par les actionnaires non inscrits doivent se rendre au https://web.lumiagm.com/262817145, cliquer sur « J'ai un accès » et entrer leur nom d'utilisateur et leur mot de passe avant le début de l'assemblée. Computershare leur fournira un nom d'utilisateur par courrier électronique après la date limite aux fins de la soumission des instructions de vote. Le mot de passe aux fins de l'assemblée est « igm2021 » (en minuscules).

Les actionnaires non inscrits qui se trouvent aux États-Unis et qui souhaitent assister, participer ou voter à l'assemblée ou, si cela est permis, nommer un tiers à titre de fondé de pouvoir doivent obtenir une procuration légale valide de leur intermédiaire en plus de suivre les étapes décrites dans les présentes. Ces actionnaires non inscrits doivent suivre les instructions de leur intermédiaire

qui figurent dans le formulaire d'instructions de vote ou communiquer avec leur intermédiaire pour demander une procuration légale s'ils n'en ont pas déjà reçu une et, l'ayant obtenue, la soumettre à Computershare. Les demandes d'inscription provenant des actionnaires non inscrits qui se trouvent aux États-Unis et qui souhaitent assister, participer ou voter à l'assemblée ou, si cela est permis, nommer un tiers à titre de fondé de pouvoir doivent être envoyées par courrier électronique ou par service de messagerie, à l'adresse uslegalproxy@computershare.com (si elles sont envoyées par courrier électronique) ou à Services aux investisseurs Computershare inc., 100, University Avenue, 8° étage, Toronto (Ontario) M5J 2Y1 (si elles sont envoyées par service de messagerie), portant, dans les deux cas, la mention « procuration légale », et parvenir à Computershare au plus tard le 5 mai 2021 à 12 h (heure de l'Est).

Les actionnaires non inscrits qui ne se sont pas dûment nommés eux-mêmes à titre de fondés de pouvoir ne pourront poser de questions ou voter à l'assemblée, mais ils pourront y assister en cliquant sur « Je suis un invité » et en remplissant le formulaire en ligne.

Si un actionnaire non inscrit souhaite révoquer une procuration

L'actionnaire non inscrit qui donne une procuration peut la révoquer en communiquant avec son intermédiaire et en se conformant aux exigences applicables que celui-ci lui impose. L'intermédiaire pourrait ne pas être en mesure de révoquer une procuration s'il ne reçoit pas l'avis de révocation assez longtemps à l'avance.

Exercice du droit de vote par procuration

Chacune des personnes nommées dans la procuration est un représentant de la direction et un administrateur ou un dirigeant de la Société. L'actionnaire inscrit qui souhaite nommer une autre personne (qui n'est pas nécessairement un actionnaire) qui le représentera à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement peut le faire en inscrivant le nom de la personne de son choix dans l'espace en blanc prévu dans la procuration ou le formulaire d'instructions de vote.

À tout scrutin qui pourrait être tenu, les personnes désignées dans la procuration exerceront ou non les droits de vote rattachés aux actions ordinaires à l'égard desquelles elles ont reçu leur mandat conformément aux instructions que l'actionnaire a données dans la procuration. En l'absence d'instruction, les personnes nommées dans la procuration voteront (1) POUR l'élection des administrateurs et (2) POUR la nomination des auditeurs.

Pouvoir discrétionnaire

La procuration confère un pouvoir discrétionnaire relativement aux modifications des questions indiquées dans l'avis de convocation et aux autres questions qui pourraient être dûment soumises à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement. La direction de la Société n'est au courant d'aucune modification ni d'aucune autre question de ce genre qui pourrait être soumise à l'assemblée. Si l'assemblée, ou toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement, est dûment saisie de telles modifications ou autres questions, les personnes nommées dans la procuration exerceront les droits de vote rattachés aux actions représentées par celle-ci à leur discrétion.

ACTIONS COMPORTANT DROIT DE VOTE ET PRINCIPAUX PORTEURS

Au 19 février 2021, la Société compte 238 312 192 actions ordinaires (les « actions ordinaires ») en circulation. Les actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux à la date de clôture des registres auront le droit d'exprimer une voix par action ordinaire qu'ils détiennent.

À la connaissance des administrateurs et des dirigeants de la Société, seule la Financière Power, filiale de Power Corporation, est propriétaire véritable d'actions ordinaires de la Société comportant plus de 10 % des droits de vote rattachés aux actions ordinaires en circulation de la Société ou exerce une emprise sur une telle proportion de ces actions, que ce soit directement ou indirectement. Au 19 février 2021, la Financière Power est propriétaire, directement, de 140 266 259 actions ordinaires de la Société qui représentent 58,9 % des actions ordinaires en circulation de la

Société et, indirectement, par l'entremise de ses filiales en propriété exclusive 3411893 Canada Inc., et 4400003 Canada Inc., de 5 532 000 et de 2 133 821 actions ordinaires de la Société qui représentent 2,3 % et 0,9 %, respectivement, des actions ordinaires en circulation de la Société et, par l'entremise de la Canada Vie, d'environ 9 200 000 actions ordinaires de la Société (sans tenir compte des 37 983 actions ordinaires de la Société que la Canada Vie détient dans ses fonds distincts ou à des fins similaires) qui représentent 3,9 % des actions ordinaires en circulation de la Société. La Fiducie familiale résiduaire Desmarais, établie au profit des membres de la famille de l'honorable Paul G. Desmarais, contrôle indirectement les droits de vote de Power Corporation.

ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

Le conseil d'administration (le « conseil ») doit compter au moins trois et au plus 21 membres, qui sont élus chaque année. En date du 19 février 2021, la Société compte 15 administrateurs.

Le conseil a fixé à 15 le nombre de ses membres avec effet à la clôture de l'assemblée et propose que les 15 candidats indiqués dans les tableaux qui figurent aux pages suivantes soient élus à l'assemblée. Sauf si elles n'en ont pas reçu le pouvoir, les personnes nommées dans la procuration exerceront les droits de vote rattachés aux actions ordinaires représentées par celle-ci pour l'élection de ces 15 candidats. La direction de la Société ne prévoit pas que l'une ou l'autre de ces personnes refusera de remplir les fonctions d'administrateur ou sera incapable de le faire pour quelque raison que ce soit. Cependant, si cela se produit avant l'élection, les personnes nommées dans la procuration se réservent le droit de voter pour une autre personne de leur choix.

Le mandat de chacun des administrateurs actuellement en fonction se termine à la clôture de l'assemblée. Chaque administrateur élu restera en fonction jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires, à moins qu'il ne démissionne ou que son poste ne devienne vacant auparavant pour quelque raison que ce soit. Les actionnaires ont la possibilité de voter ou de ne pas se prononcer à l'égard de chaque candidat à l'élection au conseil.

La Société n'a pas adopté de « politique sur l'élection à la majorité » qui s'appliquerait aux élections d'administrateurs sans opposition. En règle générale, une « politique sur l'élection à la majorité » oblige l'administrateur qui n'a pas obtenu la majorité (50 % des voix plus une) des voix exprimées à l'égard de son élection à donner sa démission. La Société n'a pas adopté de politique en ce sens, car elle compte un actionnaire majoritaire qui exprime obligatoirement la majorité des voix dans le cadre de l'élection du conseil de la Société. Le conseil estime donc qu'une « politique sur l'élection à la majorité » n'apporterait absolument rien à la Société et que, au contraire, elle pourrait même induire les actionnaires en erreur, étant donné qu'elle n'aurait

aucun effet significatif sur l'élection du conseil de la Société. La Société se prévaut de la dispense de l'obligation d'adopter une politique sur l'élection à la majorité que la Bourse de Toronto (la « TSX ») accorde aux émetteurs inscrits qui, comme elle, ont un actionnaire majoritaire.

La Loi canadienne sur les sociétés par actions et les lois sur les valeurs mobilières applicables exigent que la Société ait un comité d'audit. La Société compte en outre un comité de gouvernance et des candidatures, un comité des ressources humaines, un comité des entités reliées et de révision et un comité de gestion des risques.

Candidats à l'élection au conseil

Les tableaux qui figurent aux pages suivantes présentent le nom de chacun des candidats à l'élection au conseil, son lieu de résidence, ses antécédents professionnels, le pourcentage de voix qu'il a obtenu s'il a été élu au conseil à l'assemblée annuelle de 2020 (l'« assemblée de 2020 »), le nombre de certains des titres de la Société dont il est propriétaire véritable ou sur lesquels il exerce une emprise, directement ou indirectement, la variation de ce nombre depuis la circulaire de sollicitation de procurations de la direction précédente datée du 21 février 2020, ainsi qu'une évaluation de la mesure dans laquelle il a atteint, ou est en voie d'atteindre, l'actionnariat minimal requis qui est imposé aux administrateurs.

Ces tableaux indiquent aussi le nombre de réunions tenues par le conseil et ses comités au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ainsi que le relevé des présences des administrateurs actuellement en fonction qui sont candidats à l'élection à l'assemblée. Il est important que les actionnaires se rendent compte que les administrateurs contribuent grandement à la prospérité de la Société hors du cadre des réunions du conseil et de ses comités, ce dont le relevé des présences ne fait pas état.

Les notes des tableaux figurent à la fin de la présente rubrique.

Marc A. Bibeau, BAIE-D'URFÉ (QUÉBEC) CANADA



M. Bibeau est président et chef de la direction de Beauward Immobilier inc., société fermée qui aménage, loue et exploite des biens immobiliers. Il en est président depuis 1996 et, auparavant, y avait occupé plusieurs autres postes. Il siège au conseil d'IG Gestion de patrimoine et de Mackenzie Inc., ainsi qu'à celui de la Nicklaus Children's Health Centre Foundation, aux États-Unis. Il est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de l'Université Bishop. Il a déjà siégé au conseil de la Canada Vie, de Lifeco, de la London Life, Compagnie d'Assurance-Vie, de la Financière Power et de La Great-West, compagnie d'assurance-vie ainsi qu'à celui de Tennis Canada.

61 ANS

ADMINISTRATEUR DEPUIS LE 1er MAI 2009

PARTICIPATION AU CONSEIL ET AUX COMITÉS ^[1]	RELEVÉ DES PRÉSENCES
Conseil	17 sur 17
Comité d'audit	7 sur 7
Comité des ressources humaines	6 sur 6
Comité des stratégies de placement	1 sur 1

RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2020

Pour: 99,45 %

TITRES DÉTENUS[2]

	Actions ordinaires	UAD	Total
Nombre au 19 février 2021 Nombre au 21 février 2020	AUCUNE AUCUNE	53 169 43 660	53 169 43 660
Variation de 2020 à 2021	AUCUNE	9 509	9 509
Valeur au marché totale des actions ordinaires et des UAD de la Société au 19 février 2021 ^[3]			1 857 193 \$
Actionnariat minimal requis			375 000 \$
Valeur au marché totale divisée par l'actionnariat minimal requis			5,0
Actionnariat minimal requis : atteint ou en voie d'être atteint		OUI	

Marcel R. Coutu, CALGARY (ALBERTA) CANADA



M. Coutu est l'ancien président du conseil de Syncrude Canada Ltd., société qui exploite l'un des projets de sables bitumineux les plus vastes au Canada, et l'ancien président et chef de la direction de Canadian Oil Sands Limited. Auparavant, il était vice-président principal et chef des finances de Ressources Gulf Canada Limitée et, avant cela, il avait occupé divers postes dans les domaines du financement des entreprises, du courtage et de l'exploration et de la mise en valeur minières, pétrolières et gazières. Il siège au conseil d'IG Gestion de patrimoine, de Mackenzie Inc., de Lifeco, de la Canada Vie, d'Empower Retirement, de Putnam et de Power Corporation ainsi qu'à

celui de Brookfield Asset Management Inc., d'Enbridge Inc. et de la fondation du Calgary Stampede. Il a déjà été membre de l'Association of Professional Engineers, Geologists and Geophysicists de l'Alberta et a siégé au conseil de Gulf Indonesia Resources Limited et de TransCanada Power Limited Partnership et au conseil des gouverneurs de l'Association canadienne des producteurs pétroliers.

67 ANS

ADMINISTRATEUR DEPUIS LE 9 MAI 2014

PARTICIPATION AU CONSEIL ET AUX COMITÉS ^[1]	RELEVÉ DES PRÉSENCES	
Conseil Comité des ressources humaines Comité des stratégies de placement	15 sur 17 5 sur 6 1 sur 1	

RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2020

Pour: 98,11 %

	I	I	I
	Actions ordinaires	UAD	Total
Nombre au 19 février 2021 Nombre au 21 février 2020	900 900	27 480 20 510	28 380 21 410
Variation de 2020 à 2021	AUCUNE	6 970	6 970
Valeur au marché totale des actions ordinaires et des UAD de la Société au 19 février 2021 ^[3]			991 313 \$
Actionnariat minimal requis			375 000 \$
Valeur au marché totale divisée par l'actionnariat minimal requis			2,6
Actionnariat minimal requis : atteint ou en voie d'être atteint		OUI	

André Desmarais, o.c., o.q., WESTMOUNT (QUÉBEC) CANADA



M. Desmarais est président délégué du conseil de Power Corporation et de la Financière Power. Il a occupé le poste de président et co-chef de la direction de Power Corporation de 1996 à son départ à la retraite en 2020. Il a aussi été co-président exécutif du conseil de la Financière Power jusqu'en 2020. Avant de se joindre à Power Corporation en 1983, il était adjoint spécial au ministre de la Justice du Canada et conseiller en placements institutionnels chez Richardson Greenshields Securities Ltd. Il a occupé plusieurs postes de haute direction au sein des sociétés du groupe Power. Il siège au conseil d'IG Gestion de patrimoine et de Mackenzie Inc.

et de nombreuses autres sociétés du groupe Power, y compris Power Corporation, la Financière Power, Lifeco, la Canada Vie, Empower Retirement et Putnam. Il a été membre et vice-président du conseil de Pargesa Holding SA en Europe jusqu'en novembre 2020, lorsque le processus de restructuration de Pargesa a pris fin. Il est président honoraire du Conseil d'affaires Canada-Chine et membre de plusieurs organismes établis en Chine. Il œuvre au sein d'organismes à but non lucratif, notamment dans les domaines de la culture et de la santé. Il est officier de l'Ordre du Canada et de l'Ordre national du Québec et est titulaire de doctorats honorifiques de l'Université Concordia, de l'Université de Montréal et de l'Université McGill. Il est l'un des fiduciaires de la Fiducie familiale résiduaire Desmarais. [4]

64 ANS

ADMINISTRATEUR DEPUIS LE 23 AVRIL 1992

RELEVÉ DES PRÉSENCES
15 sur 17
3 sur 3
4 sur 6
1 sur 1

RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2020

Pour: 96,25 %

TITRES DÉTENUS[2]

TITLE BETEINGS			
	Actions ordinaires ^[5]	UAD	Total
Nombre au 19 février 2021 Nombre au 21 février 2020	AUCUNE AUCUNE	88 715 77 002	88 715 77 002
Variation de 2020 à 2021	AUCUNE	11 713	11 713
Valeur au marché totale des actions ordinaires et des UAD de la Société au 19 février 2021 ^[3]			3 098 815 \$
Actionnariat minimal requis			375 000 \$
Valeur au marché totale divisée par l'actionnariat minimal requis			8,3
Actionnariat minimal requis : atteint ou en voie d'être atteint		OUI	

Paul Desmarais, jr, o.c., o.q., WESTMOUNT (QUÉBEC) CANADA



M. Desmarais est président du conseil de Power Corporation et de la Financière Power. Il a occupé le poste de co-chef de la direction de Power Corporation de 1996 à son départ à la retraite en 2020. Il a également été co-président exécutif du conseil de la Financière Power jusqu'en 2020. Il s'est joint à Power Corporation en 1981, assumant le poste de vice-président dès l'année suivante. Au sein de la Financière Power, il a été vice-président de 1984 à 1986, président et chef de l'exploitation de 1986 à 1989, vice-président exécutif du conseil de 1989 à 1990, président exécutif du conseil de 1980 à 2005 et président du comité exécutif de 2006 à 2008.

Au sein de Power Corporation, il a été vice-président du conseil de 1991 à 1996. Chez Pargesa, il a siégé au comité de direction de 1982 à 1990, est devenu vice-président exécutif, puis président exécutif, de ce comité en 1991, a été co-chef de la direction de 2003 à 2019 et a présidé le conseil de 2013 à novembre 2020, lorsque le processus de restructuration de Pargesa a pris fin. Il a siégé au conseil de Pargesa de 1992 à novembre 2020. Il siège au conseil de nombreuses sociétés du groupe Power en Amérique du Nord, y compris Power Corporation, la Financière Power, IG Gestion de patrimoine, Mackenzie Inc., Lifeco, la Canada Vie, Putnam et Empower Retirement. En Europe, il est président du conseil de Groupe Bruxelles Lambert et membre du conseil de SGS SA. Il a été membre et vice-président du conseil d'Imerys jusqu'en 2008 et membre du conseil de LafargeHolcim Ltd. jusqu'en 2020, de Total SA jusqu'en 2017 et de GDF Suez jusqu'en 2014. Il est membre du Conseil canadien des affaires. Il siège à un certain nombre de conseils consultatifs à vocation philanthropique. Il a été nommé officier de l'Ordre du Canada en 2005, officier de l'Ordre national du Québec en 2009 et Chevalier de la Légion d'honneur en France en 2012. Il est titulaire de plusieurs doctorats honorifiques. Il est l'un des fiduciaires de la Fiducie familiale résiduaire Desmarais.[4]

66 ANS

ADMINISTRATEUR DEPUIS LE 28 AVRIL 1983 [6]

PARTICIPATION AU CONSEIL ET AUX COMITÉS ^[1]	RELEVÉ DES PRÉSENCES
Conseil	17 sur 17
Comité de gouvernance et des candidatures	3 sur 3
Comité des ressources humaines	6 sur 6
Comité des stratégies de placement	1 sur 1

RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2020

Pour: 79,23 %

	Actions ordinaires ^[5]	UAD	Total
Nombre au 19 février 2021 Nombre au 21 février 2020	AUCUNE AUCUNE	44 845 38 955	44 845 38 955
Variation de 2020 à 2021	AUCUNE	5 890	5 890
Valeur au marché totale des actions ordinaires et des UAD de la Société au 19 février 2021 ^[3]			1 566 436 \$
Actionnariat minimal requis			375 000 \$
Valeur au marché totale divisée par l'actionnariat minimal requis			4,2
Actionnariat minimal requis : atteint ou en voie d'être atteint		OUI	

Gary Doer, o.m., WINNIPEG (MANITOBA) CANADA



M. Doer est conseiller en affaires principal chez Dentons Canada S.E.N.C.R.L., cabinet d'avocats mondial, depuis août 2016. Il a été ambassadeur du Canada aux États-Unis d'octobre 2009 à janvier 2016. Il a été premier ministre du Manitoba de 1999 à 2009 et a occupé plusieurs postes au sein de l'Assemblée législative du Manitoba de 1986 à 2009. En 2005, pendant qu'il était premier ministre, il a été cité parmi les 20 champions internationaux de la lutte contre les changements climatiques par le magazine *Business Week*. En 2017, il s'est joint à la Commission trilatérale à titre de membre du groupe nord-américain. Il est co-président bénévole

du Centre Wilson du Canada Institute, association non partisane qui suit les politiques d'intérêt public, plus particulièrement les relations entre le Canada et les États-Unis. Le World Affairs Council lui a décerné un prix pour services distingués dans la diplomatie en 2011 et il est devenu membre de l'Ordre du Manitoba en 2010. Il siège au conseil de Power Corporation, de la Financière Power, d'IG Gestion de patrimoine, de Mackenzie Inc., de Lifeco, d'Empower Retirement, de la Canada Vie et de Putnam ainsi qu'à celui d'Air Canada.

72 ANS

ADMINISTRATEUR DEPUIS LE 6 MAI 2016

RELEVÉ DES PRÉSENCES
17 sur 17
3 sur 3
1 sur 1

RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2020

Pour: 99,57 %

TITRES DÉTENUS ^{[2}

	Actions ordinaires	UAD	Total
Nombre au 19 février 2021 Nombre au 21 février 2020	AUCUNE AUCUNE	12 359 7 865	12 359 7 865
Variation de 2020 à 2021	AUCUNE	4 494	4 494
Valeur au marché totale des actions ordinaires et des UAD de la Société au 19 février 2021 ^[3]			431 700 \$
Actionnariat minimal requis			375 000 \$
Valeur au marché totale divisée par l'actionnariat minimal requis			1,2
Actionnariat minimal requis : atteint ou en voie d'être atteint			OUI

Susan Doniz, GUELPH (ONTARIO) CANADA



M^{me} Doniz a été nommée chef de l'information et vice-présidente, Technologie de l'information et analyse de données de Boeing Company le 11 mai 2020. Auparavant, elle a été chef de l'information du groupe Qantas Airways Limited de février 2017 à mai 2020 et experte en chef au bureau du chef de la direction mondiale de SAP SE de janvier 2016 à janvier 2017. Elle a fondé Mzungu, cabinet de consultation en solutions numériques, en données massives et en technologie, dont elle est présidente. Avant cela, elle a été responsable des produits et de la stratégie numérique et chef de l'information à l'échelle mondiale chez Aimia de

juillet 2011 à janvier 2015. Elle a dirigé les services d'affaires mondiaux de Procter & Gamble de 2009 à 2011 et y a occupé plusieurs autres postes de direction de 1994 à 2009, notamment ceux de directrice mondiale de l'informatique décisionnelle, de chef de l'information, Canada et de responsable de la sécurité de l'information de 2003 à 2009. Elle siège actuellement au conseil d'IG Gestion de patrimoine et de Mackenzie Inc., ainsi qu'à celui de goeasy Ltd. et au conseil consultatif du Centre for Digital Transformation de l'École de gestion Paul Merage de l'Université de Californie à Irvine. Elle a déjà siégé au conseil consultatif d'Ingénieurs sans frontières Canada et à celui de la Banque royale et a siégé au conseil de la CIO Association of Canada. Elle siège au comité d'audit et de gestion des risques de Liquor Stores NA et de goeasy Ltd. et préside plusieurs comités d'investissement en technologie d'organismes à but non lucratif et de sociétés commerciales comme Procter & Gamble Canada, Global P&G Digital Value Chain et Qantas Group. En 2011, le Réseau des femmes exécutives l'a nommée parmi les femmes les plus influentes au Canada.

51 ANS

ADMINISTRATRICE DEPUIS LE 5 MAI 2017

PARTICIPATION AU CONSEIL ET AUX COMITÉS[1]	RELEVÉ DES PRÉSENCES
Conseil	17 sur 17
Comité d'audit	7 sur 7
Comité des stratégies de placement	1 sur 1
Comité de gestion des risques	1 sur 1

RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2020

Pour: 99.47 %

	Actions ordinaires	UAD	Total
Nombre au 19 février 2021 Nombre au 21 février 2020	AUCUNE AUCUNE	12 385 7 548	12 385 7 548
Variation de 2020 à 2021	AUCUNE	4 837	4 837
Valeur au marché totale des actions ordinaires et des UAD de la Société au 19 février 2021 ^[3]			432 608 \$
Actionnariat minimal requis			375 000 \$
Valeur au marché totale divisée par l'actionnariat minimal requis		1,2	
Actionnariat minimal requis : atteint ou en voie d'être atteint		OUI	

Claude Généreux, WESTMOUNT (QUÉBEC) CANADA



M. Généreux est vice-président exécutif de Power Corporation depuis 2015. Auparavant, il a été vice-président exécutif de la Financière Power de 2015 à mars 2020. Il siège au conseil d'IG Gestion de patrimoine, de Mackenzie Inc., de Lifeco, de la Canada Vie, de Putnam, d'Empower Retirement et de Groupe Bruxelles Lambert. Il est associé principal émérite de McKinsey & Company (« McKinsey »), société d'experts-conseils en gestion d'envergure mondiale. Au cours de sa carrière de 28 ans chez McKinsey, avant de se joindre à Power Corporation et à la Financière Power, il a servi principalement des sociétés mondiales de premier plan œuvrant dans les

domaines des services financiers, des ressources et de l'énergie. Il a occupé divers postes de direction, y compris ceux de chef du groupe mondial de l'énergie et de directeur du bureau de Montréal, siégé aux comités des ressources humaines mondiaux responsables de l'élection et de l'évaluation des associés et participé au recrutement, à l'échelle mondiale, de candidats ne détenant pas de maîtrise en administration des affaires. Il a travaillé aux bureaux de Montréal, de Paris, de Toronto et de Stockholm. Il est vice-président du conseil des gouverneurs de l'Université McGill et siège au conseil de la Fondation Jeanne Sauvé, de la Fondation Boursiers Loran et de Rhodes Scholarships in Canada. Il est diplômé de l'Université McGill et de l'Université Oxford, où il a étudié à titre de boursier de la fondation Cecil Rhodes.

58 ANS ADMINISTRATEUR DEPUIS LE 8 MAI 2015

RELEVÉ DES PRÉSENCES
17 sur 17
6 sur 6
1 sur 1
1 sur 1

RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2020

Pour: 96.76 %

TITRES DÉTENUS[2]

	I	ı	ı
	Actions ordinaires	UAD	Total
Nombre au 19 février 2021 Nombre au 21 février 2020	6 000 6 000	21 653 14 137	27 653 20 137
Variation de 2020 à 2021	AUCUNE	7 516	7 516
Valeur au marché totale des actions ordinaires et des UAD de la Société au 19 février 2021 ^[3]			965 919 \$
Actionnariat minimal requis			375 000 \$
Valeur au marché totale divisée par l'actionnariat minimal requis			2,6
Actionnariat minimal requis : atteint ou en voie d'être atteint			OUI

Sharon Hodgson, TORONTO (ONTARIO) CANADA



M^{me} Hodgson est doyenne de l'École de gestion Ivey depuis le 6 mai 2019. Elle a quitté le poste de chef mondiale des services d'analytique cognitive, Al, Watson et avancée au sein des Services d'affaires mondiaux d'IBM en 2017 après avoir été directrice générale des Services d'affaires mondiaux d'IBM Canada de mai 2014 à janvier 2017. Entre 2010 et 2014, elle a dirigé un certain nombre de services chez IBM, notamment les services de consultation de la division des marchés en croissance de Shanghai et les services d'analytique et d'optimisation des affaires de Philadelphie. Avant cela, elle était associée responsable des relations avec

les clients à l'échelle mondiale pour plusieurs comptes stratégiques d'IBM. Elle compte plus de deux décennies d'expérience dans la gestion de programmes de remaniement de grandes entreprises à l'échelle mondiale pour le compte de clients Fortune 100 et la réalisation des avantages qui en découlent. Elle siège au conseil d'IG Gestion de patrimoine et de Mackenzie Inc. Elle siège au conseil de Toromont Industries Ltd. et est chef de la direction de la Fondation Ivey. Elle est titulaire d'un diplôme de premier cycle en commerce de l'Université du Manitoba et d'une maîtrise en administration des affaires de l'École de gestion Wharton de l'Université de Pennsylvanie.

55 ANS ADMINISTRATRICE DEPUIS LE 18 JUIN 2015

PARTICIPATION AU CONSEIL ET AUX COMITÉS ^[1]	RELEVÉ DES PRÉSENCES
Conseil	15 sur 17
Comité d'audit	7 sur 7
Comité des stratégies de placement	1 sur 1
Comité des entités reliées et de révision	6 sur 6
Comité de gestion des risques	1 sur 1
Comité spécial	7 sur 7

RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2020

Pour: 99,73 %

	Actions ordinaires	UAD	Total
Nombre au 19 février 2021 Nombre au 21 février 2020	AUCUNE AUCUNE	17 669 12 271	17 669 12 271
Variation de 2020 à 2021	AUCUNE	5 398	5 398
Valeur au marché totale des actions ordinaires et des UAD de la Société au 19 février 2021 ^[3]		617 178\$	
Actionnariat minimal requis			375 000 \$
Valeur au marché totale divisée par l'actionnariat minimal requis		1,6	
Actionnariat minimal requis : atteint ou en voie d'être atteint		OUI	

Sharon MacLeod, GEORGETOWN (ONTARIO) CANADA



M^{me} MacLeod, dirigeante expérimentée en marketing et en finances, œuvre depuis plus de 20 ans à assurer la croissance des marques et des entreprises d'Unilever, occupant des postes comme ceux de vice-présidente, Marque mondiale, de vice-présidente, Soins personnels en Amérique du Nord et de vice-présidente d'Unilever Canada. Elle est connue surtout pour le leadership dont elle a fait preuve pour la marque Dove et a été reconnue par Strategy (Canada) à titre de spécialiste du marketing (Marketer) de l'année en 2019. Elle siège au conseil d'IG Gestion de patrimoine et de Mackenzie Inc., agit à titre de consultante auprès de Portag3 Ventures et

est membre du conseil stratégique de The Carlyle Group. Elle est spécialisée dans la direction et l'exécution de stratégies visant les consommateurs et de programmes de communication numérique ainsi que dans la croissance des revenus, du cours des actions et des bénéfices grâce à sa gestion rigoureuse des résultats. Elle a déjà siégé au conseil de Les normes canadiennes de la publicité. Catalyst Canada l'a honorée en 2014 à titre de dirigeante d'entreprise. Le Réseau des femmes exécutives l'a nommée parmi les femmes les plus influentes au Canada en 2013 et en 2014. Elle est titulaire d'un baccalauréat en commerce et d'une maîtrise ès sciences en gestion du marketing de l'Université de Guelph et a suivi le programme de l'École de gestion de l'Université Harvard à l'intention des conseils d'administration.

52 ANS ADMINISTRATRICE DEPUIS LE 5 MAI 2017

RELEVÉ DES PRÉSENCES
17 sur 17
7 sur 7
6 sur 6
1 sur 1
6 sur 6
7 sur 7

RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2020

Pour: 99,52 %

TITRES DÉTENUS[2]

	I	I	I
	Actions ordinaires	UAD	Total
Nombre au 19 février 2021 Nombre au 21 février 2020	AUCUNE AUCUNE	19 015 11 463	19 015 11 463

Nombre au 19 février 2021 Nombre au 21 février 2020	AUCUNE AUCUNE	19 015 11 463	19 015 11 463
Variation de 2020 à 2021	AUCUNE	7 552	7 552
Valeur au marché totale des actions ordinaires et des UAD de la Société au 19 février 2021 ^[3]		664 194 \$	
Actionnariat minimal requis		375 000 \$	
Valeur au marché totale divisée par l'actionnariat minimal requis		1,8	
Actionnariat minimal requis : atteint ou en voie d'être atteint		OUI	

Susan J. McArthur, TORONTO (ONTARIO) CANADA



M^{me} McArthur a été associée directrice de GreenSoil Investments, société de capital-investissement axée sur la croissance qui investit principalement dans les technologies immobilières et agroalimentaires, d'avril 2013 à mai 2019. Elle compte 25 ans d'expérience en courtage à l'échelle internationale et au Canada et a conseillé des sociétés à l'égard d'une vaste gamme d'opérations, y compris des acquisitions et des dessaisissements, des financements par actions et par emprunts publics et privés, des restructurations du capital et d'autres opérations stratégiques. Elle siège au conseil d'IG Gestion de patrimoine, de Mackenzie Inc., de Lifeco

et de la Canada Vie. Elle a siégé à un certain nombre de conseils, y compris le conseil de la Financière Power, le conseil des fiduciaires du Chemtrade Logistics Income Fund, le conseil de direction de l'Agence du revenu du Canada, qu'elle a présidé, et le conseil de First Capital Realty Inc., de Papiers Tissu KP Inc., de KPGP Inc., de Globalive Wireless Management (Wind Mobile), de la Banque UBS Canada, d'Orvana Minerals Inc., de Bonus Resources Services, de The Canadian Club of Toronto, de Les Jardins de Métis Inc., de Luminato et du Festival international du film de Toronto. Elle est diplômée de l'Université Western Ontario et a suivi le programme de l'Institut des administrateurs de sociétés de l'École de gestion Rotman de l'Université de Toronto.

58 ANS ADMINISTRATRICE DEPUIS LE 6 MAI 2016

PARTICIPATION AU CONSEIL ET AUX COMITÉS ^[1]	RELEVÉ DES PRÉSENCES
Conseil	17 sur 17
Comité de gouvernance et des candidatures	3 sur 3
Comité des ressources humaines	6 sur 6
Comité des stratégies de placement	1 sur 1
Comité de gestion des risques	1 sur 1

RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2020

Pour: 99,39 %

	,	
TITRES	DÉTI	ENUS ^[2]

	Actions ordinaires	UAD	Total
Nombre au 19 février 2021 Nombre au 21 février 2020	1 000 1 000	16 403 9 654	17 403 10 654
Variation de 2020 à 2021	6 749		
Valeur au marché totale des acti et des UAD de la Société au 19 f	607 887 \$		
Actionnariat minimal requis			375 000 \$
Valeur au marché totale divisée par l'actionnariat minimal requis			1,6
Actionnariat minimal requis ; atteint ou en voie d'être atteint			OUI

John McCallum, WINNIPEG (MANITOBA) CANADA



M. McCallum est professeur de finance à l'Université du Manitoba et fait de la recherche dans le secteur des marchés financiers et du financement des entreprises. Il siège au conseil d'IG Gestion de patrimoine et de Mackenzie Inc. De 1991 à 2000, il a été président du conseil d'Hydro-Manitoba. Auparavant, il a été conseiller spécial auprès du ministre de l'Industrie, des Sciences, de la Technologie et du Commerce du Canada de 1991 à 1993, conseiller spécial auprès du ministre des Finances du Canada de 1984 à 1991 et conseiller en économie auprès du premier ministre du Manitoba de 1977 à 1981.

77 ANS

ADMINISTRATEUR DEPUIS LE 24 AVRIL 1998

PARTICIPATION AU CONSEIL ET AUX COMITÉS[1]	RELEVÉ DES PRÉSENCES
Conseil	17 sur 17
Comité d'audit	7 sur 7
Comité de gouvernance et des candidatures	3 sur 3
Comité des stratégies de placement	1 sur 1
Comité des entités reliées et de révision	6 sur 6
Comité spécial	7 sur 7

RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2020

Pour: 97,96 %

TITRES DÉTENUS[2]

	Actions ordinaires	UAD	Total
Nombre au 19 février 2021 Nombre au 21 février 2020	1 000 1 000	71 149 60 147	72 149 61 147
Variation de 2020 à 2021	11 002		
Valeur au marché totale des acti et des UAD de la Société au 19 f	2 520 165 \$		
Actionnariat minimal requis	375 000 \$		
Valeur au marché totale divisée par l'actionnariat minimal requis			6,7
Actionnariat minimal requis : atteint ou en voie d'être atteint			OUI

R. Jeffrey Orr, MONTRÉAL (QUÉBEC) CANADA



M. Orr est président du conseil de la Société, d'IG Gestion de patrimoine et de Mackenzie Inc. Il est aussi président et chef de la direction de Power Corporation et de la Financière Power depuis février 2020 et mai 2005, respectivement. De mai 2001 à mai 2005, il a été président et chef de la direction de la Société. Avant de se joindre à la Société, il était président du conseil et chef de la direction de BMO Nesbitt Burns Inc. et vice-président du conseil, Groupe des services bancaires d'investissement de la Banque de Montréal. Il travaillait au sein de BMO Nesbitt Burns Inc. et de ses sociétés devancières depuis 1981. Il siège au conseil d'IG Gestion

de patrimoine, de Mackenzie Inc., de Power Corporation et de la Financière Power. Il est membre et président du conseil de Lifeco, de la Canada Vie, de Putnam et d'Empower Retirement. Il œuvre au sein d'un certain nombre d'organismes communautaires et d'affaires.

62 ANS

ADMINISTRATEUR DEPUIS LE 27 AVRIL 2001

PARTICIPATION AU CONSEIL ET AUX COMITÉS ^[1]	RELEVÉ DES PRÉSENCES
Conseil	17 sur 17
Comité de gouvernance et des candidatures	3 sur 3
Comité des ressources humaines	6 sur 6
Comité des stratégies de placement	1 sur 1
Comité de gestion des risques	1 sur 1

RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2020

Pour: 95.02 %

	Actions ordinaires	UAD	Total
Nombre au 19 février 2021 Nombre au 21 février 2020	120 000 111 933 120 000 101 797		231 933 221 797
Variation de 2020 à 2021	10 136		
Valeur au marché totale des acti et des UAD de la Société au 19 f	8 101 420 \$		
Actionnariat minimal requis			375 000 \$
Valeur au marché totale divisée par l'actionnariat minimal requis			21,6
Actionnariat minimal requis : atteint ou en voie d'être atteint			OUI

James O'Sullivan, TORONTO (ONTARIO) CANADA



M. O'Sullivan a été nommé président et chef de la direction de la Société et de Mackenzie Inc. le 14 septembre 2020. Auparavant, il a occupé divers postes au sein de la Banque de Nouvelle-Écosse, notamment ceux de conseiller stratégique de juin 2019 à décembre 2019 et de chef du groupe des services bancaires canadiens de juin 2015 à juin 2019. Au cours de sa carrière de 29 ans à la Banque de Nouvelle-Écosse, il a aussi occupé des postes de direction dans les secteurs des services bancaires d'investissement, des fusions et acquisitions, des services bancaires aux particuliers et aux entreprises et des assurances. Il est titulaire d'un diplôme en droit

de la faculté de droit Osgoode Hall et d'une maîtrise en administration des affaires de l'École de gestion Schulich de l'Université York, obtenus dans le cadre d'un programme conjoint, ainsi que d'un baccalauréat ès arts avec spécialisation en mathématique de l'Université York. Il siège au conseil consultatif du doyen de l'École de gestion Schulich et au conseil régimentaire des 48th Highlanders of Canada et est vice-président du conseil de la compagnie de théâtre Soulpepper. Il siège au conseil d'IG Gestion de patrimoine et de Mackenzie Inc.

57 ANS ADMINISTRATEUR DEPUIS LE 14 SEPTEMBRE 2020

PARTICIPATION AU CONSEIL ET AUX COMITÉS^[1] RELEVÉ DES PRÉSENCES^[8]

RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2020

Pour: S.O.

TITRES DÉTENUS[2]

	1	1		I
	Actions ordinaires	UAD	UALR	Total
Nombre au 19 février 2021 Nombre au 21 février 2020	15 664 S.O.	1 193 S.O.	13 013 S.O.	29 870 S.O.
Variation de 2020 à 2021	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Valeur au marché totale des actions ordinaires et des UAD de la Société au 19 février 2021 ^[3]	547 144 \$	41 672 \$	454 544 \$	1 043 360 \$
Actionnariat minimal requis				6 000 000 \$*
Valeur au marché totale divisée par l'actionnariat minimal requis				0,17
Actionnariat minimal requis : atteint ou en voie d'être atteint				OUI*

^{*}L'actionnariat minimal requis de M. O'Sullivan est différent de celui qui s'applique aux autres administrateurs du fait qu'il occupe le poste de président et chef de la direction. Se reporter à la rubrique « Actionnariat minimal requis du président et chef de la direction » pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet.

Gregory D. Tretiak, FCPA, FCA, WESTMOUNT (QUÉBEC) CANADA



M. Tretiak est vice-président exécutif et chef des services financiers de Power Corporation et de la Financière Power depuis le 15 mai 2012. De 1988 à mai 2012, il a occupé divers postes au sein de la Société, dont celui de vice-président exécutif et chef des services financiers d'avril 1999 à mai 2012. Il siège au conseil d'IG Gestion de patrimoine, de Mackenzie Inc., de Lifeco, de la Canada Vie, d'Empower Retirement, de Putnam et de PanAgora Asset Management, Inc.

65 ANS ADMINISTRATEUR DEPUIS LE 4 MAI 2012

PARTICIPATION AU CONSEIL ET AUX COMITÉS ^[1] RELEVÉ DES	S PRÉSENCES
Conseil 17 sur 17	
Comité des stratégies de placement 1 sur 1	
Comité de gestion des risques 1 sur 1	

RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2020

Pour: 98,64 %

	Actions ordinaires	UAD	UADHD	Total
Nombre au 19 février 2021 Nombre au 21 février 2020	104 772 103 132	19 778 14 236	9 688 9 021	134 238 126 389
Variation de 2020 à 2021	1 640	5 542	667	7 849
Valeur au marché totale des actions ordinaires et des unités d'actions de la Société au 19 février 2021 ^[3]	3 659 686 \$	690 846 \$	338 402 \$	4 688 934 \$
Actionnariat minimal requis				375 000 \$
Valeur au marché totale divisée par l'actionnariat minimal requis				12,5
Actionnariat minimal requis : atteint ou en voie d'être atteint			OUI	

Beth Wilson, PORT HOPE (ONTARIO) CANADA



M^{me} Wilson est chef de la direction et membre du conseil mondial et du comité de direction mondial de Dentons Canada S.E.N.C.R.L. depuis juillet 2017. Auparavant, elle a été associée en audit chez KPMG de 2000 à 2016 et associée directrice, région du Grand Toronto de KPMG de 2009 à 2016. Entre 2005 et 2016, elle a siégé au comité de direction de KPMG à divers titres, y compris ceux d'associée directrice canadienne, Leadership dans la collectivité, d'associée directrice canadienne, Régions et entreprise, assumant la responsabilité de 24 bureaux régionaux répartis partout au Canada, et de chef des ressources humaines. Elle

siège au conseil d'IG Gestion de patrimoine et de Mackenzie Inc. Elle est membre du conseil des fiduciaires de The Hospital For Sick Children, dont elle préside le comité d'audit, et membre du conseil de la Fondation Woodgreen et du Toronto CivicAction. Elle a été membre et présidente du conseil du Toronto Region Board of Trade, membre et vice-présidente du conseil du Ballet national du Canada, membre du conseil des fiduciaires du Centre des sciences de l'Ontario et membre du conseil des gouverneurs et présidente du comité d'audit du Trinity College School. Elle a été nommée fellow (FCA) de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario en 2004. MicroSkills lui a décerné le prix Margot Franssen Leadership en 2013 et le YWCA l'a honorée à titre de femme de distinction en 2015. Elle a figuré au palmarès des 100 Canadiennes les plus influentes de WXN en 2008, en 2011 et en 2018 et au palmarès des 25 Canadiennes les plus influentes établi par Women of Influence en 2014.

ADMINISTRATRICE DEPUIS LE 4 MAI 2018 52 ANS

RELEVÉ DES PRÉSENCES
17 sur 17
1 sur 1
6 sur 6
1 sur 1
7 sur 7

RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2020

Pour: 99,73 %

TITRES DÉTENUS ^[2]				
	Actions ordinaires	UAD	Total	
Nombre au 19 février 2021 Nombre au 21 février 2020	12 507 6 788			
Variation de 2020 à 2021	5 719			
Valeur au marché totale des acti et des UAD de la Société au 19 f	436 870 \$			
Actionnariat minimal requis			375 000 \$	
Valeur au marché totale divisée par l'actionnariat minimal requis			1,2	
Actionnariat minimal requis : atteint ou en voie d'être atteint			OUI	

- [1] L'administrateur siège actuellement à chacun des comités indiqués. Le comité des stratégies de placement a été dissous le 19 juin 2020 et ses responsabilités ont été confiées au comité de gestion des risques. Le comité de gestion des risques et le comité spécial ont été mis sur pied le 19 juin 2020 et le 7 juillet 2020, respectivement.
- [2] Le tableau tient compte des unités d'actions différées (les « UAD ») détenues aux termes du régime UAD de la Société (le « régime UAD des administrateurs »). En outre, M. O'Sullivan, à titre de président et chef de la direction de la Société, participe au régime d'unités d'actions des hauts dirigeants de la Société et des membres de son groupe participants (le « régime d'unités d'actions des hauts dirigeants »). M. Tretiak participait lui aussi au régime d'unités d'actions des hauts dirigeants lorsqu'il était vice-président exécutif et chef des services financiers de la Société. Aux termes de ce régime, MM. O'Sullivan et Tretiak se sont vu attribuer des unités d'actions différées des hauts dirigeants (les « UADHD ») ou des unités d'actions liées au rendement (les « UALR ») supplémentaires dont l'acquisition au titulaire est assujettie à des critères de rendement.
- Selon le cours de clôture des actions ordinaires à la TSX le 19 février 2021, soit 34,93 \$. La valeur d'une UAD de la Société équivaut à la valeur d'une action ordinaire.
- La Fiducie familiale résiduaire Desmarais contrôle les droits de vote de la Société. Se reporter à la rubrique « Actions comportant droit de vote et principaux porteurs ».

- [5] La Fiducie familiale résiduaire Desmarais est propriétaire véritable de 157 132 080 actions ordinaires de la Société ou exerce une emprise sur un tel nombre de ces actions (sans tenir compte des actions ordinaires que la Canada Vie détient dans ses fonds distincts ou à des fins similaires), que ce soit directement ou par l'intermédiaire de filiales de Power Corporation.
- M. Paul Desmarais, jr a été élu au conseil de la Société pour la première fois le [6] 22 septembre 1986. La date indiquée dans le tableau est celle à laquelle il a été élu pour la première fois au conseil de la société devancière de la Société, 280 Broadway Holding Corp. (auparavant, «The Investors Group»).
- [7] M^{me} McArthur a siégé au conseil de Lunera Lighting Inc. (« Lunera »), l'une des sociétés dans lesquelles un des fonds de placement privés gérés par GreenSoil Investments investissait, d'octobre 2017 à mai 2019. En février 2019, Lunera a entrepris un processus de liquidation volontaire de ses affaires supervisé par le conseil dans le cadre duquel elle devait conclure un concordat relativement aux sommes qu'elle devait à ses créanciers non garantis. Le processus de dissolution de Lunera a pris fin le 30 juillet 2019 après qu'un tribunal du Delaware a émis un certificat de dissolution.
- M. O'Sullivan a été nommé au conseil le 14 septembre 2020.

Rémunération des administrateurs

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Le comité des ressources humaines de la Société surveille l'évolution des pratiques de rémunération des administrateurs en examinant notamment les données du marché sur les pratiques de rémunération de ses homologues. La Société verse une provision

à tous les membres du conseil ainsi qu'une provision supplémentaire au président du conseil et des comités et aux membres de chacun des comités. Le tableau suivant présente les provisions et les jetons de présence payables aux administrateurs.

Type de provision	Comité	Rémunération annuelle ^[1,2]
Provision annuelle		150 000 \$
Provision des présidents	Président du conseil	100 000 \$
	Président du comité d'audit	30 000 \$
	Président du comité de gouvernance et des candidatures	15 000 \$
	Président du comité des ressources humaines	20 000 \$
	Président du comité des stratégies de placement	20 000 \$
	Président du comité des entités reliées et de révision	S.O.
	Président du comité de gestion des risques	20 000 \$
	Président du comité spécial	7 000 \$
Provision des	Comité d'audit	15 000 \$
membres des comités	Comité de gouvernance et des candidatures	7 500 \$
	Comité des ressources humaines	10 000 \$
	Comité des stratégies de placement	10 000 \$
	Comité des entités reliées et de révision	7 500 \$
	Comité de gestion des risques	10 000 \$
	Comité spécial	5 000 \$

^[1] Tous les administrateurs ont droit au remboursement de leurs frais accessoires.

 $^{[2] \}qquad \text{Les chiffres de cette colonne, en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2018, correspondent \`a la rémunération annuelle.}$

PROVISION ANNUELLE

Tous les administrateurs touchent une provision annuelle de base de 150 000 \$ (la « provision annuelle »). Afin d'harmoniser les intérêts de ses administrateurs et ceux de ses actionnaires, la Société verse au moins 50 % de la provision annuelle des premiers sous forme d'UAD aux termes du régime UAD des administrateurs. Les administrateurs peuvent également choisir de recevoir le solde de leur provision annuelle ainsi que la totalité, la moitié ou aucune tranche de leur provision à titre de membres d'un comité, de leur provision à titre de président d'un comité et de leur provision à titre de président du conseil sous forme d'UAD aux termes du régime UAD des administrateurs.

En 2018, le conseil a modifié sa politique quant à l'actionnariat minimal requis des administrateurs, augmentant le pourcentage de la participation dont chacun des administrateurs doit être propriétaire. En date du 1er juillet 2018, les administrateurs sont tenus d'être propriétaires, dans les cinq années suivant la date à laquelle ils se sont joints au conseil, d'actions ordinaires ou d'UAD correspondant au quintuple de la composante capitaux propres de leur provision annuelle actuelle.

Aux termes du régime UAD des administrateurs, le nombre d'UAD acquises est établi en divisant le montant de la rémunération payable sous cette forme par le cours de clôture moyen sur cinq jours des actions ordinaires de la Société à la TSX au moment où les UAD sont portées au crédit des administrateurs (la « valeur d'une UAD »). Les participants au régime UAD des administrateurs reçoivent des UAD supplémentaires à l'égard des équivalents de dividendes payables sur les UAD, selon la valeur d'une UAD à ce moment-là. Les administrateurs ne peuvent convertir leurs UAD en espèces tant qu'ils siègent au conseil ou sont des employés ou des dirigeants de la Société et des membres de son groupe.

En date du 31 décembre 2020, les administrateurs avaient investi une tranche de 2 202 690 \$ de la rémunération qui leur a été versée ou leur était payable pour 2020 dans des UAD.

TABLEAU DE LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Le tableau suivant présente la rémunération que la Société a versée à ses administrateurs (sauf ceux qui sont des hauts dirigeants désignés) en contrepartie des services que ceux-ci lui ont fournis à ce titre, et à tout autre titre, s'il y a lieu, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Rémunération des administrateurs ^[1,2]			
Nom	Rémunération ^[3] [en dollars]	Attributions à base d'actions ^[4] [en dollars]	Total [en dollars]
Marc A. Bibeau	105 000	75 000	180 000
Marcel R. Coutu	90 000	75 000	165 000
André Desmarais	97 500	75 000	172 500
Paul Desmarais, jr	97 500	75 000	172 500
Gary Doer	87 500	75 000	162 500
Susan Doniz	95 575	75 000	170 575
Claude Généreux	110 575	75 000	185 575
Sharon Hodgson	108 075	75 000	183 075
Sharon MacLeod	117 500	75 000	192 500
Susan J. McArthur	98 075	75 000	173 075
John S. McCallum	152 000	75 000	227 000
R. Jeffrey Orr	213 075	75 000	288 075
Gregory D. Tretiak	106 726	75 000	181 726
Beth Wilson	108 075	75 000	183 075

- [1] Le tableau ne tient compte ni des sommes versées en remboursement de frais ni des UAD qui ont été reçues à l'égard des équivalents de dividendes payables sur les UAD.
- [2] La rémunération versée aux hauts dirigeants désignés qui siégeaient au conseil de la Société est présentée dans le tableau récapitulatif de la rémunération.
- [3] Y compris la rémunération qui pourrait avoir été versée dans le cadre de travaux effectués par un sous-comité ou un comité des filiales de la Société et la rémunération qui a été versée aux personnes qui ont assisté aux réunions d'un comité du conseil dont ils n'étaient pas membres. Chacun des administrateurs
- suivants a choisi de recevoir les tranches suivantes de la somme indiquée sous forme d'UAD aux termes du régime UAD des administrateurs : Marc A. Bibeau -105 000 \$, Marcel R. Coutu - 79 375 \$, André Desmarais - 97 500 \$, Paul Desmarais, jr - 11 250 \$, Gary Doer - 37 500 \$, Susan Doniz - 47 787 \$, Claude Généreux - 110 575 \$, Sharon Hodgson - 54 037 \$, Sharon MacLeod -117 500 \$, Susan J. McArthur - 98 075 \$, John S. McCallum - 113 500 \$, Gregory D. Tretiak – 53 363 \$ et Beth Wilson – 75 000 \$. Ces UAD s'ajoutent à celles qui sont indiquées à la colonne « Attributions à base d'actions ».
- l a somme indique la tranche de la provision annuelle qui, conformément au régime UAD des administrateurs, doit être versée à ceux-ci sous forme d'UAD.

RÉMUNÉRATION EN ACTIONS DES ADMINISTRATEURS AU 31 DÉCEMBRE 2020

Le tableau suivant présente la participation en actions totale de chaque administrateur (sauf ceux qui sont des hauts dirigeants désignés) composée d'UAD reçues en quise de rémunération aux termes du régime UAD des administrateurs de la Société au 31 décembre 2020.

Nom	Nombre d'UAD détenues au 31 décembre 2020 ^[1]	Valeur totale des UAD détenues au 31 décembre 2020 ^[2] [en dollars]
Marc A. Bibeau	52 322	1 805 632
Marcel R. Coutu	27 045	933 323
André Desmarais	87 287	3 012 274
Paul Desmarais, jr	44 123	1 522 685
Gary Doer	12 170	419 987
Susan Doniz	12 197	420 918
Claude Généreux	21 321	735 788
Sharon Hodgson	17 396	600 336
Sharon MacLeod	18 726	646 234
Susan J. McArthur	16 155	557 509
John S. McCallum	70 008	2 415 976
R. Jeffrey Orr	110 115	3 800 069
Gregory D. Tretiak ^[3]	19 469	671 875
Beth Wilson	12 320	425 163

- [1] Y compris les UAD qui ont été octroyées aux administrateurs pour tenir compte de la tranche de la provision annuelle qui, conformément au régime UAD des administrateurs, doit leur être versée sous forme d'UAD et pour tenir compte d'autres éléments de leur rémunération que les administrateurs ont choisi de recevoir sous forme d'UAD. Y compris également les UAD qui ont été reçues à l'égard des équivalents de dividendes payables sur les UAD.
- [2] Selon le cours de clôture des actions ordinaires à la TSX en date du 31 décembre 2020, soit 34,51 \$.
- [3] Au 31 décembre 2020, M. Tretiak était également propriétaire de 9 530 UADHD qui lui avaient été attribuées aux termes du régime d'unités d'actions des hauts dirigeants ou qu'il avait choisi de recevoir dans le cadre du versement d'une prime. La valeur de ces UADHD, qui ne sont pas prises en considération dans le tableau, totalisait 328 880 \$ selon le cours de clôture des actions ordinaires à la TSX en date du 31 décembre 2020, soit 34,51 \$.

Outre ce qui précède, M. Tretiak détient toujours des options d'achat d'actions ordinaires que la Société lui avait octroyées aux termes de son régime d'options d'achat d'actions (le « régime d'options d'achat d'actions ») lorsqu'il était vice-président exécutif et chef des services financiers. Le tableau suivant présente, pour chaque attribution, toutes les options en question qui n'avaient pas été levées à la clôture de l'exercice de la Société, soit le 31 décembre 2020.

Attributions à base d'options							
Nom	Nombre de titres sous-jacents aux options non levées	Prix de levée des options [en dollars]	Date d'expiration des options [jj-mm-aaaa]	Valeur des options dans le cours non levées ^[1] [en dollars]			
Gregory D. Tretiak	7 210	46,72	03-03-2021	NÉANT			
Gregory D. Tredak	7 160	45,56	23-02-2022	NÉANT			

[1] Selon le cours de clôture des actions ordinaires à la TSX en date du 31 décembre 2020, soit 34,51 \$. Conformément aux exigences de la réglementation, cette somme tient compte de la valeur des options (ne pouvant être levées) qui ne sont pas acquises à leur titulaire ainsi que de celle des options (pouvant être levées) qui le sont.

Le tableau ci-contre présente sommairement la valeur globale des options acquises à M. Tretiak que celui-ci aurait réalisée s'il avait levé les options qu'il détenait aux termes du régime d'options d'achat d'actions de la Société le jour où il a acquis les droits sur celles-ci pendant l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Nom	Attributions à base d'options – valeur acquise pendant l'exercice [en dollars]
Gregory D. Tretiak	NÉANT

Aux actionnaires,

À titre de président du comité des ressources humaines, je suis heureux de vous faire part de notre exposé sur la démarche de la Société en matière de rémunération des hauts dirigeants. Comme vous pourrez le constater dans les pages qui suivent, nous avons conçu le programme de rémunération des hauts dirigeants d'IGM de manière à équilibrer les éléments fixes et variables. Les objectifs de ce programme sont les suivants :

- > **optimiser le rendement des hauts dirigeants** en les incitant à réaliser des objectifs annuels qui sont définis sur le plan du rendement personnel et des résultats des divisions et de l'entreprise et qui sont liés aux priorités de la Société sur le plan stratégique et financier;
- > verser une rémunération au rendement selon des objectifs définis sur le plan du rendement personnel et des résultats de l'entreprise et récompenser l'exécution d'opérations commerciales importantes;
- > réduire les risques inutiles le plus possible et encourager les hauts dirigeants à adopter un comportement approprié en leur offrant une combinaison de mesures incitatives à court, à moyen et à long terme;
- > intéresser des hauts dirigeants hautement compétents provenant de divers milieux et les fidéliser de manière à stimuler la croissance de notre entreprise en surveillant l'évolution des pratiques de rémunération externes, afin de nous assurer que la rémunération que nous versons chez IGM reste concurrentielle et équitable.

En 2020, les attributions incitatives octroyées aux termes de notre régime incitatif à court terme et les octrois à base de titres (aux termes de notre régime d'unités d'actions des hauts dirigeants et de notre régime d'options d'achat d'actions) ont compté pour 24 % et 57 %, respectivement, de la rémunération totale du chef de la direction, et pour 48 % et 31 %, respectivement, de la rémunération des autres hauts dirigeants désignés. Voilà qui atteste de notre attachement aux principes énoncés ci-dessus. Nous sommes d'avis que cette composition de la rémunération contribue à accroître la valeur de la participation des actionnaires à long terme.

Le comité des ressources humaines et le conseil sont déterminés à assurer l'équité, la transparence et l'imputabilité dans les pratiques de rémunération des hauts dirigeants de la Société. Dans le cadre de cet engagement, le comité des ressources humaines examine régulièrement les programmes de rémunération des hauts dirigeants et retient les services d'un consultant en rémunération externe qui lui donne des conseils sur les divers aspects de la rémunération des hauts dirigeants. De plus, la Société tiendra un vote consultatif sur sa démarche en matière de rémunération des hauts dirigeants à compter de son assemblée annuelle de 2022.

À titre de président du comité, je suis convaincu qu'IGM a déjà fait des progrès considérables en vue de demeurer une entreprise dynamique et concurrentielle et qu'elle poursuivra sur sa lancée en accordant une importance égale à son personnel, à la culture de l'entreprise et à ses programmes de rémunération.

LE PRÉSIDENT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES DE LA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE IGM INC.,

Claude Généreux

Rémunération des hauts dirigeants

TABLEAU RÉCAPITULATIF DE LA RÉMUNÉRATION

Le tableau récapitulatif de la rémunération suivant présente la rémunération totale versée ou attribuée aux personnes qui exerçaient les fonctions de président et chef de la direction (et d'ancien président et chef de la direction) et de vice-président exécutif et chef des services financiers de la Société et aux personnes qui étaient les trois autres hauts dirigeants les mieux rémunérés de la Société ou de ses filiales, IG Gestion de patrimoine et Placements Mackenzie (collectivement, les « hauts dirigeants désignés »), ou gagnée par ceux-ci.

Nom et poste principal	Exercice	Salaire ^[1] [en dollars]	Attributions à base d'actions ^[2] [en dollars]	Attributions à base d'options ^[3] [en dollars]	Rémunération aux termes d'un régime incitatif autre qu'à base d'actions – Régimes incitatifs annuels ^[4] [en dollars]	Valeur des régimes de retraite [en dollars]	Toute autre rémunération [5.6.7.8] [en dollars]	Total de la rémunération [en dollars]
James O'Sullivan	2020	359 231	422 243	1 600 000	702 512	71 200	30 953	3 186 139
Président et chef de la direction, Société financière IGM Inc. ^[9]								
Jeffrey R. Carney	2020	1 262 750	1 161 741	1 108 625	2 142 676	360 630	127 650	6 164 072
Conseiller principal,	2019	1 267 000	1 183 625	1 108 596	3 609 090	319 030	152 048	7 639 389
Société financière IGM Inc. [10] Ancien président et chef de la direction, Société financière IGM Inc. Ancien président et chef de la direction, IG Gestion de patrimoine	2018	1 254 667	1 132 500	1 575 765	2 843 485	320 100	134 845	7 261 362
Luke Gould	2020	450 000	236 250	101 250	801 767	99 300	41 713	1 730 280
Vice-président exécutif et chef des services financiers,	2019	425 000	253 750	108 729	556 960	67 700	12 672	1 424 811
Société financière IGM Inc.	2018	408 333	164 062	70 294	449 616	111 600	12 594	1 216 499
Tony Elavia	2020	550 000	385 000	165 000	2 969 572	60 730	75 681	4 205 983
Ancien vice-président	2019	550 000	385 000	164 986	2 650 411	62 730	75 362	3 888 489
exécutif et chef des placements, Placements Mackenzie ^[11]	2018	550 000	385 000	164 975	2 626 663	64 400	71 667	3 862 705
Barry McInerney	2020	1 056 000	1 425 600	924 000	2 842 320	307 230	61 931	6 617 081
Président et chef de la direction,	2019	1 056 000	918 720	612 419	2 393 920	234 330	1 524 319	6 739 708
Placements Mackenzie	2018	1 045 667	891 750	594 261	2 275 120	235 800	1 259 228	6 301 826
Damon Murchison	2020	572 596	456 667	314 167	1 302 176	89 230	14 820	2 749 656
Président et chef de la direction,	2019	450 000	236 250	101 250	942 930	37 100	16 739	1 784 269
IG Gestion de patrimoine ^[12]	2018	450 000	236 250	101 250	872 100	14 100	16 232	1 689 932

- [1] Le salaire de base de tous les hauts dirigeants désignés est revu chaque année et fixé en date du 1er janvier, à l'exception de celui des présidents et chefs de la direction respectifs de la Société, d'IG Gestion de patrimoine et de Placements Mackenzie, qui est fixé en date du 1er mai. Les salaires indiqués sont ceux qui ont été effectivement versés. Se reporter à la rubrique « Analyse de la rémunération » pour obtenir de plus amples renseignements sur le salaire de base de tous les hauts dirigeants désignés et les rajustements effectués au cours de l'année civile 2020.
- [2] En ce qui a trait à tous les hauts dirigeants désignés, les chiffres indiqués tiennent compte de la juste valeur des attributions effectuées aux termes du régime d'unités d'actions des hauts dirigeants. Par souci de concordance avec ce régime, la juste valeur à la date de l'octroi des attributions en question a été établie en multipliant le nombre d'unités attribuées à la date de l'octroi par la valeur au marché de chaque unité d'actions établie selon les modalités du régime. La juste valeur à la date de l'octroi utilisée aux fins de la rémunération est la même que la juste valeur utilisée aux fins de la comptabilité en date de l'octroi. La valeur des attributions à base d'actions indiquée pour M. O'Sullivan tient compte de la somme de 22 243 \$ et celle qui est indiquée pour M. Carney tient compte, en 2020, de la somme de $53\,116\,$ \$, en 2019, de la somme de $75\,000\,$ \$ et, en 2018, de la somme de $56\,250\,$ \$, lesquelles sommes correspondent à la tranche de la provision annuelle qui leur a été versée en contrepartie de leurs services à titre d'administrateurs de la Société et qui, conformément au régime UAD des administrateurs, doit leur être versée sous forme d'UAD. Se reporter à la rubrique « Analyse de la rémunération » pour obtenir la description du régime d'unités d'actions des hauts dirigeants. Le chiffre indiqué pour M. Gould tient compte de l'octroi spécial d'une valeur de 30 625 \$ qui lui a été fait le 15 mai 2019 en guise de rajustement de l'octroi dont il avait bénéficié le 16 mai 2018.
- [3] La juste valeur marchande, aux fins de la rémunération, des options que la Société a octroyées à MM. O'Sullivan, Carney, Gould, Elavia, McInerney et Murchison en 2020 a été calculée au moyen du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes. Cette méthode permet d'obtenir une estimation juste et raisonnable de la valeur de la rémunération sous forme d'options que la Société souhaitait verser aux hauts dirigeants désignés. La juste valeur de la rémunération est calculée selon les hypothèses suivantes : la durée complète de 10 ans de l'option, une volatilité attendue de 23,0 %, un rendement des actions de 5,25 % et un taux d'intérêt sans risque de 1,7 %. La juste valeur de la rémunération versée sous forme d'options octroyées par la Société aux hauts dirigeants désignés en 2020 correspondait à 10 % du prix de levée. La juste valeur à la date de l'octroi, aux fins de la comptabilité, des options octroyées en 2020 aux hauts dirigeants désignés a été calculée au moven du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes. La juste valeur comptable diffère de la juste valeur aux fins de la rémunération parce que les hypothèses posées sont différentes. La juste valeur comptable est calculée selon les hypothèses suivantes : une durée prévue de sept ans, une volatilité attendue sur sept ans de 19,86 %, un rendement des actions moyen de 6,65 % et un taux d'intérêt sans risque moyen de 0,95 %. La juste valeur comptable des options que la Société a octroyées à MM. O'Sullivan, Carney, Gould, Elavia, McInerney et Murchison en 2020 correspondait à 4,3 % du prix de levée. Le chiffre indiqué pour M. Gould en 2019 tient compte de l'octroi spécial d'une valeur de 13 111 \$ qui lui a été fait le 15 mai 2019 en guise de rajustement de l'octroi dont il avait bénéficié le 16 mai 2018.

- [4] Les chiffres indiqués pour M. Elavia tiennent compte des sommes de 408 188 \$ et de 333 891 \$ reçues sous forme d'UAFOR en 2019 et en 2018, respectivement. En outre, les chiffres indiqués pour 2019 et 2018 tiennent compte des sommes de 316 470 \$ et de 343 613 \$, respectivement, qui ont été investies théoriquement dans les titres de certains fonds de placement de Mackenzie, sous réserve des critères d'acquisition au titulaire.
- [5] Y compris la rémunération versée à MM. O'Sullivan et Carney en contrepartie des services qu'ils ont fournis à titre d'administrateurs de la Société (à l'exception de la tranche qui, conformément au régime UAD des administrateurs, doit leur être versée sous forme d'UAD, qui est prise en considération à la colonne « Attributions à base d'actions »), les cotisations que la Société ou ses filiales ont versées en complément des cotisations salariales aux fins de l'achat d'actions aux termes du régime d'achat d'actions des employés de la Société (le « régime d'achat d'actions des employés »), les avantages fiscaux dont bénéficie M. Gould ou les cotisations versées pour le compte de celui-ci aux termes du régime d'assurance collective des dirigeants d'IG Gestion de patrimoine Inc. et les avantages fiscaux dont bénéficient MM. O'Sullivan, Carney, Elavia, McInerney et Murchison ou les cotisations versées pour le compte de ceux-ci aux termes d'autres assurances, selon le cas.
- [6] Pour l'exercice 2020, la valeur des avantages indirects et autres avantages personnels de chacun des hauts dirigeants désignés est inférieure au seuil de 50 000 \$ ou de 10 % de son salaire total au delà duquel elle devrait être présentée.
- [7] Le chiffre indiqué pour M. O'Sullivan tient compte de la somme de 22 243 \$ que celui-ci a gagnée en contrepartie des services qu'il a fournis à titre d'administrateur de la Société et dont il a choisi de recevoir une tranche de 18 750 \$ sous forme d'UAD aux termes du régime UAD des administrateurs. Les chiffres indiqués pour M. Carney tiennent compte des sommes de 58 116 \$, de 85 000 \$ et de 71 750 \$ que celui-ci a gagnées en 2020, en 2019 et en 2018, respectivement, en contrepartie des services qu'il a fournis à titre d'administrateur de la Société et qu'il a choisi de recevoir en totalité sous forme d'UAD aux termes du régime UAD des administrateurs.
- [8] Les chiffres indiqués pour M. McInerney tiennent compte des sommes qu'il a touchées en 2018 et en 2019 afin de compenser la rémunération à laquelle il a dû renoncer en changeant d'emploi en 2016.
- [9] M. O'Sullivan a été nommé président et chef de la direction de la Société financière IGM Inc. le 14 septembre 2020.
- [10] M. Carney a cessé de siéger au conseil de la Société et quitté son poste de président et chef de la direction de la Société financière IGM Inc. et d'IG Gestion de patrimoine pour des raisons de santé le 14 septembre 2020. Depuis cette date, il a accepté de demeurer au service de la Société à titre consultatif. Se reporter à la rubrique « Prestations en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle ».
- [11] M. Elavia a pris sa retraite le 31 décembre 2020. Se reporter à la rubrique « Prestations en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle ».
- [12] M. Murchison a été nommé président et chef de la direction d'IG Gestion de patrimoine le 14 septembre 2020. Auparavant, il était vice-président exécutif et chef de la distribution au détail de Placements Mackenzie depuis le 1er janvier 2018.

ATTRIBUTIONS AUX TERMES D'UN RÉGIME INCITATIF

Le tableau suivant présente, pour chaque attribution, toutes les options des hauts dirigeants désignés qui n'avaient pas été levées à la clôture de l'exercice de la Société, soit le 31 décembre 2020. Sous réserve des restrictions applicables en matière d'acquisition au titulaire, les attributions à base d'options permettent aux hauts dirigeants désignés d'acquérir des actions ordinaires de la Société aux termes du régime d'options d'achat d'actions de la Société. Le tableau indique également le nombre et la valeur au marché ou valeur de règlement des unités d'actions non acquises et des unités d'actions acquises que chaque haut dirigeant désigné détenait au 31 décembre 2020.

				Attributions	à base d'options ^[1]	Attributions à bas		ns à base d'actions
Nom	Nombre de titres sous-jacents aux options non levées	Prix de levée par option [en dollars]	Date d'expiration des options [jj-mm-aaaa]	Valeur des options dans le cours non levées ^[2] [en dollars]	Valeur des options levées au cours de l'exercice ^[3] [en dollars]	Nombre d'unités d'actions non acquises ^[4]	Valeur au marché ou valeur de règlement des unités d'actions non acquises ^[5] [en dollars]	Valeur au marché ou valeur de règlement des unités d'actions acquises non réglées ou non distribuées ^[6] [en dollars]
James O'Sullivan	502 200	31,85	20-09-2030	1 335 852		12 800	441 728	41 101
Jeffrey R. Carney	426 745	47,26	14-05-2023	NÉANT		99 270	3 425 808	1 359 892
	22 300	53,81	26-02-2024	NÉANT				
	28 600	43,97	25-02-2025	NÉANT				
	39 900	34,88	24-02-2026	NÉANT				
	44 700	41,74	22-02-2027	NÉANT				
	364 600	39,29	21-02-2028	NÉANT				
	323 300	34,29	20-02-2029	71 126				
	286 800	38,65	26-02-2030	NÉANT				
Luke Gould	3 855	46,72	03-03-2021	NÉANT		19 656	678 329	NÉANT
	17 580	45,56	23-02-2022	NÉANT				
	3 150	44,73	20-02-2023	NÉANT				
	2 635	53,81	26-02-2024	NÉANT				
	3 405	43,97	25-02-2025	NÉANT				
	4 545	34,88	24-02-2026	NÉANT				
	25 055	41,74	22-02-2027	NÉANT				
	13 665	39,29	21-02-2028	NÉANT				
	2 625	38,91	15-05-2028	NÉANT				
	27 885	34,29	20-02-2029	6 135				
	3 555 ^[7]	36,88	14-05-2029	NÉANT				
	26 195	38,65	26-02-2030	NÉANT				
Tony Elavia	43 830	47,23	28-03-2022	NÉANT		56 883	1 963 032	166 300
	8 240	44,73	20-02-2023	NÉANT				
	6 975	53,81	26-02-2024	NÉANT				
	8 635	43,97	25-02-2025	NÉANT				
	11 090	34,88	30-12-2025	NÉANT				
	60 450	41,74	30-12-2025	NÉANT				
	28 630	39,29	30-12-2025	NÉANT				
	9 635	38,91	30-12-2025	NÉANT				
	48 115	34,29	30-12-2025	10 585				
	42 690	38,65	30-12-2025	NÉANT				

				Attributions	à base d'options ^[1]		Attributio	ns à base d'actions
Nom	Nombre de titres sous-jacents aux options non levées	Prix de levée par option [en dollars]	Date d'expiration des options [jj-mm-aaaa]	Valeur des options dans le cours non levées ^[2] [en dollars]	Valeur des options levées au cours de l'exercice ^[3] [en dollars]	Nombre d'unités d'actions non acquises ^[4]	Valeur au marché ou valeur de règlement des unités d'actions non acquises ^[5] [en dollars]	Valeur au marché ou valeur de règlement des unités d'actions acquises non réglées ou non distribuées ^[6] [en dollars]
Barry McInerney	651 070	36,86	15-08-2026	NÉANT		100 705	3 475 330	NÉANT
	37 300	41,74	22-02-2027	NÉANT				
	137 500	39,29	21-02-2028	NÉANT				
	178 600	34,29	20-02-2029	39 292				
	239 000	38,65	26-02-2030	NÉANT				
Damon Murchison	26 670	43,97	25-02-2025	NÉANT		28 357	978 600	NÉANT
	5 880	34,88	24-02-2026	NÉANT				
	5 670	41,74	22-02-2027	NÉANT				
	23 425	39,29	21-02-2028	NÉANT				
	29 525	34,29	20-02-2029	6 496				
	27 650	38,65	26-02-2030	NÉANT				
	65 000	31,85	20-09-2030	172 900				

- Se reporter à la rubrique « Régimes de rémunération à base d'actions » au sujet du régime d'options d'achat d'actions de la Société et des critères d'acquisition au titulaire applicables.
- [2] Selon le cours de clôture des actions ordinaires à la TSX en date du 31 décembre 2020, soit 34,51 \$. Conformément aux exigences de la réglementation, cette somme tient compte de la valeur des options (ne pouvant être levées) qui ne sont pas acquises à leur titulaire ainsi que des options (pouvant être levées) qui le sont.
- [3] Les hauts dirigeants désignés n'ont levé aucune option au cours de l'exercice.
- Il s'agit des unités d'actions qui ont été attribuées aux termes du régime d'unités d'actions des hauts dirigeants, y compris les unités d'actions reçues à l'égard des équivalents de dividendes payables sur les unités d'actions. Les sommes peuvent tenir compte des UADHD, des UALR ou des unités d'actions faisant l'objet de restrictions (les « UAFOR »). Les titulaires peuvent choisir de recevoir les UALR qui leur sont octroyées sous forme d'UALR ou d'UADHD ou d'une combinaison des deux. Au 31 décembre 2020, tous les hauts dirigeants désignés avaient choisi de recevoir les UAIR entièrement sous forme d'UAIR. Les choix peuvent être modifiés d'une année à l'autre. Se reporter à la rubrique « Analyse de la rémunération » pour obtenir la description du régime d'unités d'actions des hauts dirigeants.
- [5] Il s'agit de la valeur au marché des unités d'actions attribuées aux termes du régime d'unités d'actions des hauts dirigeants, qui a été établie selon le cours de clôture des actions ordinaires à la TSX en date du 31 décembre 2020, soit 34,51 \$. Les attributions faites aux termes du régime d'unités d'actions des hauts dirigeants sont habituellement assujetties à des critères d'acquisition au titulaire liés au rendement sur trois ans, qui prévoient que les unités d'actions peuvent être acquises à leur titulaire selon une proportion allant de 0 à 150 %, sauf les UAFOR, qui sont assujetties uniquement à des critères d'acquisition au titulaire temporels. La somme indiquée présume un taux d'acquisition au titulaire de 100 %. Se reporter à la rubrique « Analyse de la rémunération » pour obtenir la description du régime d'unités d'actions des hauts dirigeants.
- Dans le cas de MM. O'Sullivan et Carney, le chiffre indiqué tient compte des UAD qu'ils ont reçues aux termes du régime UAD des administrateurs et des UADHD qu'ils ont reçues aux termes du régime d'unités d'actions des hauts dirigeants, y compris les unités d'actions supplémentaires qu'ils ont reçues à titre de dividendes. Dans le cas de M. Elavia, le chiffre indiqué tient compte des UADHD qu'il a reçues aux termes du régime d'unités d'actions des hauts dirigeants, y compris celles qu'il a reçues à titre d'équivalents de dividendes. Les calculs ont été faits selon le cours de clôture des actions ordinaires à la TSX en date du 31 décembre 2020, soit 34,51\$.
- [7] Dans le cas de M. Gould, 3 555 titres sous-jacents aux options non levées supplémentaires lui ont été octroyés le 15 mai 2019 au prix de levée de 36,88 \$ par option en guise de rajustement de l'octroi dont il a bénéficié le 16 mai 2018.

ATTRIBUTIONS AUX TERMES D'UN RÉGIME INCITATIF – VALEUR À L'ACQUISITION DES DROITS OU VALEUR GAGNÉE AU COURS DE L'EXERCICE

Le tableau suivant présente sommairement (1) la valeur globale que les hauts dirigeants désignés auraient réalisée s'ils avaient levé les options qui leur étaient acquises aux termes du régime d'options d'achat d'actions de la Société le jour de l'acquisition en question au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, (2) la valeur globale des unités d'actions qui avaient été attribuées aux hauts dirigeants

désignés aux termes du régime d'unités d'actions des hauts dirigeants, et leur étaient acquises, le jour de l'acquisition en question au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et (3) toute la rémunération des hauts dirigeants désignés aux termes d'un régime incitatif autre qu'à base d'actions gagnée pendant l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Nom	Attributions à base d'options – Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice ^[1] [en dollars]	Attributions à base d'actions – Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice ^[2] [en dollars]	Rémunération aux termes d'un régime incitatif autre qu'à base d'actions – Valeur gagnée au cours de l'exercice ^[3] [en dollars]
James O'Sullivan	NÉANT	NÉANT	702 512
Jeffrey R. Carney	434 611	1 362 462	2 142 676
Luke Gould	35 706	60 488	801 767
Tony Elavia	63 946	219 055	2 969 572
Barry McInerney	220 325	1 014 145	2 842 320
Damon Murchison	39 537	77 075	1 302 176

- [1] Étant donné qu'il se peut que les hauts dirigeants désignés n'aient pas levé leurs options au cours de l'année ou ne les aient pas levées à la date d'acquisition des droits applicable, les sommes indiquées ne sont pas nécessairement celles qu'ils ont effectivement réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.
- [2] Il s'agit des unités d'actions qui avaient été attribuées aux termes du régime d'unités d'actions des hauts dirigeants et ont été acquises à leur titulaire au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, y compris les unités d'actions supplémentaires qui ont été attribuées en raison de l'application de la mesure du rendement applicable aux termes du régime d'unités d'actions des hauts dirigeants à la date d'acquisition des droits, mais à l'exclusion des unités d'actions
- reçues à titre d'équivalents de dividendes. La somme correspond au produit du nombre d'unités d'actions qui sont acquises à leur titulaire et de la valeur au marché établie conformément au régime d'unités d'actions des hauts dirigeants. Se reporter à la rubrique « Analyse de la rémunération » pour obtenir de plus amples renseignements sur le règlement des unités d'actions qui sont acquises à leur titulaire aux termes du régime d'unités d'actions des hauts dirigeants.
- [3] Il s'agit de la prime annuelle gagnée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, qui est présentée à la colonne « Rémunération aux termes d'un régime incitatif autre qu'à base d'actions – Régimes incitatifs annuels » du tableau récapitulatif de la rémunération.

RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION À BASE D'ACTIONS

Le régime d'options d'achat d'actions de la Société est le seul régime de rémunération aux termes duquel l'émission de titres de participation de la Société a été autorisée. Le tableau suivant présente, au 31 décembre 2020, des renseignements sur le régime d'options d'achat d'actions.

	Nombre de titres devant être émis au moment de la levée des options en circulation	Prix de levée moyen pondéré des options en circulation	Nombre de titres pouvant servir aux émissions futures aux termes du régime d'options d'achat d'actions (sans tenir compte des titres indiqués à la colonne [A])
Régime	[A]	[B]	[C]
Régime d'options d'achat d'actions approuvé par les actionnaires	11 930 224	40,37 \$	8 470 933

Le régime d'options d'achat d'actions constitue la composante à long terme du programme de rémunération de certains des dirigeants, des employés et des personnes clés de la Société et de ses filiales. Les actionnaires ont approuvé ce régime le 27 avril 1995, puis deux modifications successives du nombre d'actions pouvant être émises aux termes de celui-ci, le 26 avril 2002 et le 9 mai 2014.

Un nombre maximal de 33 millions d'actions ordinaires, soit 13,9 % des actions ordinaires en circulation de la Société au 31 décembre 2020, peuvent être émises aux termes du régime d'options d'achat d'actions. À cette date, 12 598 843 actions ordinaires, soit 5,3 % des actions ordinaires en circulation de la Société, avaient été émises aux termes de ce régime. Au plus 5 % des actions ordinaires en circulation peuvent être réservées à des fins d'émission à une seule personne aux termes de ce régime.

Le tableau suivant présente sommairement les taux d'offre excédentaire, de dilution et d'absorption relatifs au régime d'options d'achat d'actions au cours des trois derniers exercices:

	Description	Nombre d'options en circulation au 31 décembre 2020	Nombre d'options exprim pourcentage du nombre d'act ordinaires en circula		re d'actions
			2020	2019	2018
Taux d'offre excédentaire	Options en circulation et options pouvant servir à des octrois ^[1]	20 401 157	8,6 %	8,6 %	8,5 %
Taux de dilution	Options en circulation ^[1]	11 930 224	5,0 %	4,4 %	4,0 %
Taux d'absorption	Options octroyées chaque année ^[2]	2 104 365	0,9 %	0,6 %	0,6 %

- Les taux d'offre excédentaire et de dilution sont exprimés en pourcentage du nombre d'actions ordinaires en circulation au 31 décembre de l'exercice applicable.
- [2] Le taux d'absorption est exprimé en pourcentage du nombre moyen pondéré quotidien d'actions ordinaires en circulation pour l'exercice applicable.

L'octroi d'options est assujetti aux modalités du régime d'options d'achat d'actions ainsi qu'aux autres modalités, le cas échéant, que le comité des ressources humaines stipule à sa discrétion au moment de l'octroi. Le comité des ressources humaines établit le nombre d'actions ordinaires visées par chaque octroi d'options et fixe le prix de levée des options, qui ne peut en aucun cas être inférieur au cours moyen pondéré des actions ordinaires à la TSX pendant la période de cinq jours de bourse ayant précédé la date de l'octroi. Les options ont une durée maximale de 10 ans.

Le comité des ressources humaines établit les critères d'acquisition au titulaire des options octroyées aux termes du régime d'options d'achat d'actions au moment de l'octroi, à sa discrétion et conformément aux modalités de ce régime. Les options du participant qui décède peuvent être levées à l'intérieur d'un délai de 24 mois. Les options du participant qui prend sa retraite doivent être levées avant la première des éventualités suivantes : la date fixée initialement par le comité des ressources humaines ou la fin de la période de cinq ans suivant la date du départ à la retraite. Sauf si le comité des ressources humaines établit d'autres modalités, les options expirent à la première des éventualités suivantes : la date fixée initialement par le comité des ressources humaines ou a) 12 mois après la cessation d'emploi pour une raison autre que le décès, le départ à la retraite ou le congédiement pour fraude, faute délibérée ou négligence, b) la date de cessation d'emploi en raison d'un congédiement pour fraude, faute délibérée ou négligence et c) la date de cessation d'emploi dans le cas de l'employé qui compte moins d'un an de service à la date de l'octroi.

Les participants peuvent céder leurs options uniquement par testament ou conformément aux lois successorales. La Société ne procure aucune aide financière aux participants en vue de leur permettre d'acheter des actions ordinaires aux termes du régime d'options d'achat d'actions.

Le nombre d'actions ordinaires pouvant être émises aux initiés (au sens des règles de la TSX à cette fin) à quelque moment que ce soit dans le cadre de la levée des options émises et en circulation conformément au régime d'options d'achat d'actions ou de tout autre mécanisme de rémunération en titres (également au sens des règles de la TSX applicables) de la Société ne doit pas excéder, globalement, 10 % du nombre total d'actions émises et en circulation de la Société et le nombre d'actions ordinaires émises aux initiés au cours d'une période de un an dans le cadre de la levée des options octroyées conformément au régime d'options d'achat d'actions et de tout autre mécanisme de rémunération en titres de la Société ne doit pas excéder, globalement, 10 % du nombre total d'actions ordinaires émises et en circulation de la Société.

Le régime d'options d'achat d'actions prévoit aussi les modalités suivantes :

- [A] si une option octroyée aux termes du régime d'options d'achat d'actions doit normalement expirer au cours d'une période d'interdiction ou dans les 10 jours ouvrables suivant la fin d'une telle période, sa date d'expiration sera prorogée au dixième jour ouvrable suivant la fin de la période d'interdiction;
- le conseil peut, à quelque moment que ce soit, modifier, suspendre ou annuler le régime d'options d'achat d'actions ou l'une ou l'autre des options octroyées aux termes de celui-ci, ou y mettre fin, en totalité ou en partie, mais il ne peut y apporter les modifications suivantes que si celles-ci ont été approuvées par la majorité des voix exprimées par les porteurs d'actions ordinaires présents ou représentés par procuration à une assemblée, à moins qu'elles ne résultent de l'application des dispositions antidilution du régime :
 - 1. l'augmentation du nombre d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes du régime d'options d'achat d'actions;
 - 2. la réduction du prix d'une option en circulation, y compris l'annulation et le nouvel octroi consécutif d'une option qui entraîneraient la réduction du prix de l'option;
 - 3. la prolongation de la durée d'une option en circulation;
 - 4. l'octroi d'une option dont la date d'expiration se situe plus de 10 ans après la date de l'octroi;
 - 5. l'octroi au conseil du pouvoir de permettre que des options puissent être cédées au delà de ce qui est actuellement prévu par le régime d'options d'achat d'actions;
 - 6. l'ajout d'autres personnes aux catégories de participants admissibles au régime d'options d'achat d'actions;
 - 7. la modification du régime d'options d'achat d'actions afin qu'il prévoie d'autres types de rémunération au moyen de l'émission d'actions;
 - 8. l'augmentation ou la suppression du pourcentage maximal d'actions qui peuvent être émises ou qui sont émises aux initiés aux termes du régime d'options d'achat d'actions (soit 10 % du nombre total d'actions ordinaires émises et en circulation de la Société);

- l'augmentation ou la suppression du pourcentage maximal d'actions réservées à des fins d'émission à une seule personne aux termes du régime d'options d'achat d'actions (soit 5 % du nombre total d'actions ordinaires émises et en circulation de la Société);
- la modification des dispositions en matière de modification d'une manière qui n'est pas permise par les règles de la TSX.

Plus précisément, sous l'autorité du comité des ressources humaines, la Société peut (sous réserve de la protection dont bénéficient les options déjà octroyées) modifier l'une ou l'autre des modalités du régime d'options d'achat d'actions ou des options octroyées aux termes de celui-ci, sauf pour ce qui est des modifications décrites ci-dessus, sans obtenir l'approbation des porteurs d'actions ordinaires. Elle peut, par exemple, faire des modifications de régie interne ou des modifications qui sont nécessaires pour se conformer aux exigences de la réglementation.

PRESTATIONS AUX TERMES DES RÉGIMES DE RETRAITE

[A] Régimes à prestations déterminées

Les employés d'IG Gestion de patrimoine ou de ses filiales qui ont été embauchés avant le 1er juillet 2012, y compris ceux qui sont des hauts dirigeants désignés, ont, de manière générale, le droit de participer au régime de retraite des employés de la Société financière IGM Inc. et de ses filiales et sociétés affiliées (le « régime à prestations déterminées »). Tous les employés permanents étaient tenus d'y adhérer après deux ans de service continu.

De manière générale, les participants cotisent au régime à prestations déterminées, au moyen de retenues salariales, une somme correspondant à 4,4 % de leurs gains ouvrant droit au Régime de pensions du Canada et au Régime de rentes du Québec (« RPC/RRQ »), majorée de 6 % de leurs gains en excédent de leurs gains ouvrant droit au RPC/RRQ (au sens attribué à ce terme dans le régime à prestations déterminées), jusqu'à concurrence de 3 000 \$ par année. Les participants au régime à prestations déterminées qui font partie de la direction principale, y compris ceux qui sont des hauts dirigeants désignés, ne sont pas tenus d'y cotiser.

Le régime à prestations déterminées prévoit le versement au participant d'une prestation de retraite, à la date normale de la retraite, fondée sur la rémunération moyenne de fin de carrière (salaire uniquement), le nombre d'années de participation au régime à prestations déterminées et la rémunération moyenne de fin de carrière ouvrant droit au RPC/RRQ. L'âge normal de la retraite est 65 ans et la rémunération moyenne de fin de carrière correspond à la moyenne de la rémunération annuelle des cinq années les mieux rémunérées sur les neuf dernières années de service. Ainsi, à la retraite, la prestation annuelle est calculée selon la formule suivante : 2 % de la rémunération moyenne de fin de carrière multiplié par le nombre d'années de

participation au régime à prestations déterminées, moins une somme correspondant à 0,6 % de la rémunération moyenne de fin de carrière ouvrant droit au RPC/RRQ multiplié par le nombre d'années de participation au régime à prestations déterminées. Les prestations prévues par le régime à prestations déterminées sont limitées par les plafonds établis par l'Agence du revenu du Canada. Le régime à prestations déterminées permet une retraite anticipée à l'âge de 60 ans sans actualisation, à la condition que le participant compte au moins 10 années de service, et à l'âge de 55 ans avec actualisation.

Le régime à prestations déterminées permet à la Société de conclure, à sa discrétion, une entente réciproque avec un autre employeur canadien dont les employés participent à un régime de retraite enregistré, selon laquelle la Société et cet autre employeur tiennent compte, aux fins de leur régime de retraite, des années de service antérieures de leurs employés respectifs qui sont mutés entre les deux employeurs en échange d'une somme correspondant à la provision actuarielle relative aux prestations cumulées aux termes du régime de retraite de l'ancien employeur.

La Société a instauré, le 31 décembre 2010, un régime de retraite à prestations déterminées supplémentaire à l'intention des dirigeants (le « RRSD à prestations déterminées »), qui prévoit le versement éventuel de prestations de retraite en plus de celles qui sont payables aux termes du régime à prestations déterminées à certains hauts dirigeants de la Société ou de ses filiales qu'elle pourrait désigner. Aucun des hauts dirigeants désignés actuels ne participe au RRSD à prestations déterminées.

Le tableau suivant présente des renseignements sur les prestations de retraite offertes à certains hauts dirigeants désignés aux termes du régime à prestations déterminées, calculées en date du 31 décembre 2020.

	_	Prestations annuelles payables [en dollars]		Valeur d'ouverture actualisée de l'obligation au titre	Variation attribuable à des	Variation	Valeur de clôture actualisée de l'obligation au titre
Nom	Nombre d'années de service décomptées	À la clôture de l'exercice	À 65 ans ^[1]	des prestations déterminées ^[2] [en dollars]	éléments rémunératoires ^[3] [en dollars]	éléments non des prémunératoires ^[4] de	des prestations déterminées ^[5] [en dollars]
Luke Gould	21,5	111 600	210 100	1 144 600	55 200	250 100	1 449 900

- Le calcul des prestations annuelles payables à 65 ans est fondé sur l'augmentation prévue de la pension maximale permise par la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada), soit 2.5 % par année.
- [2] Selon la même méthode et les mêmes hypothèses que celles qui ont été utilisées aux fins de l'établissement des états financiers de la Société au 31 décembre 2020.
- [3] Y compris le coût des services rendus au cours de l'exercice.

- [4] La somme indiquée tient compte de la modification des hypothèses, des frais autres que salariaux et de l'augmentation de l'obligation attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt.
- [5] Selon la même méthode et les mêmes hypothèses que celles qui ont été utilisées aux fins de l'établissement des états financiers de la Société au 31 décembre 2020.

[B] Régimes à cotisations déterminées

Le 1er juillet 2011, la Société a instauré un régime de retraite enregistré à cotisations déterminées, soit le régime de retraite des employés de la Corporation Financière Mackenzie (le « régime à cotisations déterminées de Mackenzie »), à l'intention de certains membres de la direction principale de Placements Mackenzie et, le 1er juillet 2012, elle a instauré un régime similaire, le régime de retraite à cotisations déterminées des employés du Groupe Investors Inc. (le « régime à cotisations déterminées d'IG Gestion de patrimoine ») (ces régimes sont appelés collectivement les « régimes à cotisations déterminées »). Certains hauts dirigeants désignés participent aux régimes à cotisations déterminées. Les employés à temps plein admissibles peuvent participer aux régimes à cotisations déterminées dès leur embauche ou le moment où ils obtiennent une promotion et les employés à temps partiel admissibles peuvent y participer après deux ans de service continu, sous réserve de certaines conditions. La participation au régime à cotisations déterminées de Mackenzie est facultative tandis que la participation au régime à cotisations déterminées d'IG Gestion de patrimoine est obligatoire après deux ans de service. Les participants au régime à cotisations déterminées de Mackenzie ne peuvent plus bénéficier de cotisations au REER collectif de Mackenzie (le « REER collectif »), mais la somme qu'ils avaient cumulée dans celui-ci avant d'adhérer à ce régime demeure investie dans le REER collectif jusqu'à la cessation de leur emploi. Placements Mackenzie ou IG Gestion de patrimoine, selon le cas, verse des cotisations bimensuelles aux régimes à cotisations déterminées qui, au total, correspondent annuellement à 11 % du salaire du participant (et, dans le cas de James O'Sullivan, de Jeffrey R. Carney, de Barry McInerney ou de Damon Murchison, à 12 % de leur salaire et de leur prime, à l'exclusion des primes spéciales), sous réserve des plafonds prescrits par les lois applicables. Les participants peuvent verser des cotisations facultatives si le plafond n'a pas été atteint une fois que les cotisations de Placements Mackenzie ou d'IG Gestion de patrimoine ont été faites. Les cotisations sont investies dans un ou plusieurs moyens de placement, au choix du participant, et le revenu de placement est attribué au moins une fois par année. L'âge normal de la retraite aux termes des régimes à cotisations déterminées est 65 ans; un participant peut décider de prendre une retraite anticipée jusqu'à

10 ans avant l'âge normal de la retraite. La valeur du compte d'un participant sert au versement d'une rente à la date du départ à la retraite.

La Société a instauré, le 1er juillet 2011, un régime de retraite à cotisations déterminées supplémentaire à l'intention de certains membres de la direction principale de Placements Mackenzie (le « RRSD à cotisations déterminées de Mackenzie ») et un régime similaire à l'intention des employés d'IG Gestion de patrimoine (le « RRSD à cotisations déterminées d'IG Gestion de patrimoine ») (ces régimes sont appelés collectivement les « RRSD à cotisations déterminées »), lesquels prévoient le versement éventuel de prestations de retraite supplémentaires aux participants. Aux termes de ces régimes, Placements Mackenzie ou IG Gestion de patrimoine, selon le cas, cotise théoriquement au RRSD à cotisations déterminées du participant une somme correspondant à 11 % du salaire de celui-ci (et, dans le cas de James O'Sullivan, de Jeffrey R. Carney, de Barry McInerney ou de Damon Murchison, à 12 % de leur salaire et de leur prime, à l'exclusion des primes spéciales), déduction faite des cotisations versées aux régimes à cotisations déterminées. Les cotisations sont investies théoriquement dans un ou plusieurs moyens de placement, au choix du participant, et le revenu de placement est attribué théoriquement au moins une fois par année. Au moment de son départ à la retraite, le participant pourrait avoir le droit de toucher la somme qu'il a cumulée en une seule fois ou en versements étalés sur 10 ans (les résidents américains peuvent uniquement recevoir cette somme en une seule fois). L'âge admissible de la retraite aux termes des RRSD à cotisations déterminées est 60 ans, à la condition que le participant compte 30 années de service, ou 62 ans, sans condition quant au nombre d'années de service, à la discrétion du conseil. Les employés qui sont congédiés avant leur départ à la retraite n'ont droit à aucune prestation aux termes des RRSD à cotisations déterminées.

Le tableau suivant présente des renseignements sur les prestations de retraite offertes à certains hauts dirigeants désignés aux termes des régimes à cotisations déterminées et des RRSD à cotisations déterminées, calculées en date du 31 décembre 2020.

Nom	Valeur cumulée au début de l'exercice [en dollars]	Éléments rémunératoires ^[1] [en dollars]	Valeur cumulée à la clôture de l'exercice ^[2] [en dollars]
James O'Sullivan ^[3]	0	71 200	77 700
Jeffrey R. Carney	940 100[4]	NÉANT ^[4]	1 008 600[4]
	1 257 585 ^[5]	360 630 ^[5]	1 985 830[5]
Luke Gould ^[6]	228 500	35 100	339 400
Tony Elavia	680 681	60 730	838 051
Barry McInerney	929 127	307 230	1 441 663
Damon Murchison	334 825[7]	44 530[7]	465 406[7]
	O[8]	44 700[8]	52 600 ^[8]

- La somme correspond aux cotisations que l'employeur a versées au compte de chaque haut dirigeant désigné aux termes des régimes à cotisations déterminées et au coût des services rendus actuariel théorique aux termes des RRSD à cotisations déterminées. Les valeurs ont été calculées selon les mêmes hypothèses et la même méthode que celles qui ont été utilisées aux fins de l'établissement des états financiers de la Société.
- [2] Les valeurs ont été calculées selon les mêmes hypothèses et la même méthode que celles qui ont été utilisées aux fins de l'établissement des états financiers de la Société. Si les hypothèses varient d'un exercice à l'autre, cela pourrait accroître ou réduire la valeur cumulée à la clôture de l'exercice.
- M. O'Sullivan a été nommé président et chef de la direction de la Société financière IGM Inc. le 14 septembre 2020.
- Les sommes correspondent à la participation de M. Carney au RRSD à cotisations [4] déterminées de Mackenzie. M. Carney a cessé de participer à ce régime lorsqu'il a été nommé président et chef de la direction unique de la Société et président et chef de la direction d'IG Gestion de patrimoine le 6 mai 2016; à la date de sa nomination, il a commencé à participer au régime à cotisations déterminées d'IG Gestion de patrimoine et au RRSD à cotisations déterminées d'IG Gestion de patrimoine. M. Carney a quitté son poste de président et chef de la direction de la Société et d'IG Gestion de patrimoine pour des raisons de santé le 14 septembre 2020. Depuis cette date, il a accepté de demeurer au service de la Société à titre consultatif.

- [5] Les sommes correspondent aux cotisations qui ont été faites, pour le compte de M. Carney, au régime à cotisations déterminées d'IG Gestion de patrimoine et au RRSD à cotisations déterminées d'IG Gestion de patrimoine. Voir la note [4] pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet.
- [6] Les sommes correspondent aux cotisations qui ont été faites, pour le compte de M. Gould, au RRSD à cotisations déterminées d'IG Gestion de patrimoine. M. Gould participe également au régime à prestations déterminées d'IG Gestion de patrimoine et les cotisations qui y ont été versées pour son compte sont indiquées à la rubrique intitulée « Régimes à prestations déterminées » ci-dessus.
- [7] Les sommes correspondent à la participation de M. Murchison au RRSD à cotisations déterminées de Mackenzie. M. Murchison a cessé de participer à ce régime lorsqu'il a été nommé président et chef de la direction d'IG Gestion de patrimoine le 14 septembre 2020 et, de ce fait, commencé à participer au régime à cotisations déterminées et au RRSD à cotisations déterminées d'IG Gestion de patrimoine.
- [8] Les sommes correspondent aux cotisations qui ont été faites, pour le compte de M. Murchison, au régime à cotisations déterminées et au RRSD à cotisations déterminées d'IG Gestion de patrimoine. Voir la note [7] pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet.

PRESTATIONS EN CAS DE CESSATION D'EMPLOI ET DE CHANGEMENT DE CONTRÔLE

M. O'Sullivan a conclu un contrat de travail écrit par lequel il a été nommé président et chef de la direction de la Société financière IGM Inc. en date du 14 septembre 2020. Le contrat prévoit que si M. O'Sullivan prend sa retraite, remplissant certains critères stipulés par le conseil, ou décède pendant qu'il est un employé actif, il aura droit aux primes que le conseil jugera avoir été gagnées, calculées au prorata jusqu'à la date de son départ à la retraite ou de son décès, et le conseil établira, à sa discrétion, le moment où le versement sera effectué. Le contrat de travail de M. O'Sullivan contient un engagement de non-dénigrement usuel qui s'applique pendant toute la durée de son emploi et pendant une période indéterminée par la suite ainsi qu'un engagement de non-sollicitation usuel qui s'applique pendant toute la durée de son emploi et pendant la période de six mois suivant la cessation d'emploi.

M. Carney a quitté son poste de président et chef de la direction de la Société et d'IG Gestion de patrimoine pour des raisons de santé le 14 septembre 2020. Depuis cette date, il a accepté de demeurer au service de la Société à titre consultatif jusqu'au 14 septembre 2021, à moins que cette entente ne soit résiliée par anticipation ou prolongée par consentement mutuel. Pendant la durée de ce mandat consultatif, M. Carney touche un salaire annuel de 1 250 000 \$, mais il n'est pas admissible au régime incitatif à court terme, au régime d'options d'achat d'actions ou au régime d'unités d'actions des hauts dirigeants et n'a pas le droit de toucher quelque autre rémunération aux termes d'un régime incitatif autre qu'à base d'actions. M. Carney a touché une somme en espèces correspondant au double de son salaire de 2019, au double de sa rémunération moyenne aux termes d'un régime incitatif autre qu'à base d'actions pour 2017, 2018 et 2019 et au double du montant des cotisations annuelles qui ont été versées pour son compte aux termes du RRSD à cotisations déterminées en 2019. M. Carney continuera d'acquérir les droits sur toutes les options et les unités d'actions qu'il détient conformément à leurs modalités. La valeur de ces options et de ces unités d'actions au 31 décembre 2020 est présentée dans le tableau de la rubrique « Attributions aux termes d'un régime incitatif ». M. Carney est assujetti à des engagements de non-sollicitation et de non-dénigrement envers la Société pendant la période durant laquelle il agit à titre consultatif et pendant la période de six mois suivant la fin de son mandat de consultation.

M. Elavia a pris sa retraite le 31 décembre 2020 à la suite de quoi il a touché une somme en espèces correspondant à 1,75 fois son salaire de 2020 et à 1,5 fois sa rémunération moyenne aux termes d'un régime incitatif autre qu'à base d'actions pour 2017, 2018 et 2019, en plus d'une autre rémunération d'environ 234 123 \$, qui comprenait une indemnité tenant lieu de la poursuite de ses avantages sociaux collectifs et de sa participation au régime de retraite. M. Elavia continuera d'acquérir les droits sur toutes les options qu'il détenait conformément à leurs modalités. La valeur de ces options au 31 décembre 2020 est présentée dans le tableau de la

rubrique « Attributions aux termes d'un régime incitatif ». M. Elavia a acquis les droits sur toutes les unités d'actions qu'il détenait en février 2021, lesquelles lui seront réglées en mars 2021. La valeur de ces unités d'actions au 31 décembre 2020 est indiquée dans le tableau de la rubrique « Attributions aux termes d'un régime incitatif ». M. Elavia est assujetti à un engagement de non-dénigrement envers la Société.

M. McInerney a conclu un contrat de travail écrit par lequel il a été nommé président et chef de la direction de Placements Mackenzie le 11 juillet 2016. Le contrat prévoit que si M. McInerney fait l'objet d'un congédiement non motivé ou démissionne dans certaines circonstances, il aura droit a) à une somme correspondant à 12 mois de son salaire de base actuel et b) aux primes spéciales, s'il y a lieu (pour l'année de la cessation d'emploi). Si M. McInerney avait fait l'objet d'un congédiement non motivé ou avait démissionné dans certaines circonstances en date du 31 décembre 2020, il aurait eu droit à la somme de 1 356 000 \$.

M. Murchison a conclu un contrat de travail écrit par lequel il a été nommé président et chef de la direction d'IG Gestion de patrimoine en date du 14 septembre 2020. Le contrat prévoit que si M. Murchison fait l'objet d'un congédiement non motivé, il aura droit à une indemnité tenant lieu de prime aux termes du régime incitatif à court terme, correspondant à la cible pour l'exercice au cours duquel le congédiement a lieu et calculée au prorata jusqu'à la date du congédiement. M. Murchison aura également le droit de toucher les primes de l'année du régime précédente qui ne lui ont pas déjà été versées. Si M. Murchison prend sa retraite, remplissant certains critères stipulés par le conseil, ou décède pendant qu'il est un employé actif, il aura droit aux primes que le conseil jugera avoir été gagnées, calculées au prorata jusqu'à la date de son départ à la retraite ou de son décès, et le conseil établira, à sa discrétion, le moment où le versement sera effectué. Le contrat de travail de M. Murchison contient un engagement de non-dénigrement usuel qui s'applique pendant toute la durée de son emploi et pendant une période indéterminée par la suite ainsi qu'un engagement de non-sollicitation usuel qui s'applique pendant toute la durée de son emploi et pendant la période de six mois suivant la cessation d'emploi.

De plus, MM. O'Sullivan, Carney, Gould, Elavia, McInerney et Murchison auraient droit, en cas de cessation d'emploi, au règlement en espèces des unités d'actions qu'ils détiennent et sur lesquelles ils ont acquis les droits conformément au régime d'unités d'actions des hauts dirigeants, dont la valeur serait calculée conformément aux modalités du régime en question. Les unités d'actions qui ne sont pas acquises à leur titulaire sont habituellement annulées au moment de la cessation d'emploi, sauf en cas de décès ou de départ à la retraite du participant dans certaines circonstances ou si le comité des ressources humaines établit d'autres modalités, à sa discrétion.

Prêts octroyés aux administrateurs et aux hauts dirigeants

TOTAL DES PRÊTS OCTROYÉS AUX HAUTS DIRIGEANTS. AUX ADMINISTRATEURS ET AUX EMPLOYÉS, ACTUELS ET ANCIENS

Le tableau ci-contre présente, au 12 février 2021, l'encours global des prêts que la Société ou ses filiales ont consentis à leurs administrateurs, dirigeants ou employés, actuels et anciens, ou des dettes d'une telle personne qui sont garanties par la Société ou ses filiales, à l'exception des prêts de caractère courant au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables (aucun administrateur ou haut dirigeant de la Société n'a contracté de prêt qui ne serait pas de caractère courant).

Objet	Envers la Société ou ses filiales [en dollars]	Envers une autre entreprise [en dollars]
(i) Achat d'actions	NÉANT	NÉANT
(ii) Autres	98 770[1]	NÉANT

Tient compte des prêts qui ont été octroyés à certains employés des filiales de la Société.

Analyse de la rémunération

POLITIQUE EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION DES HAUTS DIRIGEANTS

La politique et les programmes en matière de rémunération que la Société et ses filiales principales adoptent à l'intention de leurs hauts dirigeants, y compris les hauts dirigeants désignés, visent les objectifs suivants :

- > intéresser des hauts dirigeants compétents et expérimentés qui contribueront au succès de ces entreprises, les fidéliser et les rétribuer;
- > inciter les hauts dirigeants à réaliser les objectifs annuels en matière de rendement personnel et de résultats des divisions et de l'entreprise et à accroître la valeur de la participation des actionnaires à long terme;
- > reconnaître l'apport des hauts dirigeants qui participent à des projets importants ou à l'atteinte de certaines cibles sur le plan de l'intégration de sociétés ayant

fait l'objet d'une acquisition ou de la réalisation des synergies découlant de l'acquisition;

> offrir aux hauts dirigeants une rémunération globale qui soit concurrentielle avec celle qu'offrent des sociétés comparables qui œuvrent dans les secteurs de la gestion de placements et des services financiers au Canada.

Le programme de rémunération vise tout particulièrement à atteindre un équilibre entre l'importance à accorder à l'augmentation de la valeur de la participation des actionnaires à long terme et celle à accorder aux mesures incitatives à court terme qui sont fonction de l'atteinte d'objectifs de rendement définis.

ÉLÉMENTS COMPOSANT LA RÉMUNÉRATION DES HAUTS DIRIGEANTS

Les programmes de rémunération des hauts dirigeants comportent un certain nombre d'éléments, dont le salaire de base, les mesures incitatives à court terme, les mesures incitatives à moyen terme et les mesures incitatives à long terme, qui sont définis par les comités des ressources humaines de la Société, d'IG Gestion de

patrimoine et de Placements Mackenzie en ce qui concerne leurs hauts dirigeants et leurs présidents et chefs de la direction respectifs. Le tableau qui suit présente les éléments principaux de ces programmes ainsi que l'objet principal visé par chacun :

Élément	Objet principal		
Salaire de base	Tenir compte des aptitudes, des compétences, de l'expérience et du rendement du haut dirigeant désigné		
Régime incitatif à court terme	Tenir compte du rendement donné pendant l'année dans les catégories affectées d'un coefficient de pondération d résultats de l'entreprise et du rendement individuel		
Régime d'unités d'actions des hauts dirigeants	Harmoniser les intérêts à moyen terme des hauts dirigeants désignés et les intérêts des actionnaires		
Régime d'options d'achat d'actions	Harmoniser les intérêts à long terme des hauts dirigeants désignés et les intérêts des actionnaires		
Prestations de retraite	Verser un revenu de remplacement concurrentiel et approprié après le départ à la retraite selon le nombre d'années service au sein de la Société ou de l'une ou plusieurs de ses filiales		
Assurances collectives	Offrir une protection concurrentielle et adéquate en cas de maladie, d'invalidité ou de décès		
Avantages indirects	Renforcer l'aspect concurrentiel de la rémunération totale		

Le texte qui suit décrit les éléments principaux ainsi que d'autres éléments des programmes de rémunération des hauts dirigeants.

[A] Salaire de base

Le salaire de base des hauts dirigeants, y compris les hauts dirigeants désignés, de la Société et de ses filiales principales est établi chaque année en fonction des responsabilités inhérentes à leur poste, de leur expérience et du rendement dont ils ont fait preuve ou que l'on attend d'eux. Se reporter à la rubrique « Comité des ressources humaines et gouvernance de la rémunération » ci-après.

Le salaire de base des hauts dirigeants, y compris les hauts dirigeants désignés (sauf les présidents et chefs de la direction de la Société, d'IG Gestion de patrimoine et de Placements Mackenzie), est revu chaque année et établi en date du 1^{er} janvier selon le même processus et dans les mêmes délais que celui des autres membres

de la direction et du personnel. Toutes les recommandations quant à la rémunération des personnes qui occupent le poste de vice-président exécutif chez IG Gestion de patrimoine ou chez Placements Mackenzie sont examinées et approuvées par le comité des ressources humaines du conseil pertinent.

Chaque année, le comité des ressources humaines de la Société examine à huis clos le salaire de base des présidents et chefs de la direction de la Société, d'IG Gestion de patrimoine et de Placements Mackenzie et le recommande, toujours à huis clos, à l'approbation du conseil. En règle générale, le salaire des présidents et chefs de la direction respectifs de la Société, d'IG Gestion de patrimoine et de Placements Mackenzie est établi en date du 1er mai de chaque année. Les salaires de base, y compris les hausses salariales (s'il y a lieu) qui ont été accordées en 2020, sont indiqués dans le tableau suivant :

Nom et poste	2019 [en dollars]	2020 [en dollars]
James O'Sullivan Président et chef de la direction de la Société	S.O.	1 200 000[1]
Jeffrey R. Carney Conseiller principal de la Société	1 267 000	1 250 000[2]
Luke Gould Vice-président exécutif et chef des services financiers de la Société	425 000	450 000
Tony Elavia Ancien vice-président exécutif et chef des placements de Placements Mackenzie	550 000	550 000
Barry McInerney Président et chef de la direction de Placements Mackenzie	1 056 000	1 056 000
Damon Murchison Président et chef de la direction d'IG Gestion de patrimoine	450 000	800 000[3]

- M. O'Sullivan a été nommé président et chef de la direction de la Société le 14 septembre 2020. Son salaire a été calculé au prorata jusqu'à la fin de l'exercice 2020.
- [2] M. Carney a subi une réduction salariale en date du 1^{er} octobre 2020, lorsqu'il est devenu conseiller principal de la Société.

Le comité est d'avis que les salaires qui sont indiqués ci-dessus concordent avec les hausses salariales qui ont été octroyées de manière générale sur le marché et aux salaires versés par la concurrence aux titulaires de postes comparables. Le salaire de base sert à calculer les octrois d'options d'achat d'actions à long terme, les primes incitatives annuelles et les attributions aux termes du régime d'unités d'actions des hauts dirigeants, comme il est décrit ci-après.

[B] Régime incitatif à court terme (le « RICT »)

L'objectif de la prime incitative à court terme (la « PICT »), si elle est octroyée, est d'inciter les hauts dirigeants de la Société et de ses filiales, y compris les hauts dirigeants désignés, à favoriser le bon fonctionnement de ces entreprises et à réaliser leurs objectifs personnels dans l'exécution de leurs tâches et leurs sphères d'influence. Pour plus de précision, la PICT est discrétionnaire et le comité des ressources humaines, ou le conseil, selon le cas, peut décider, à son entière discrétion, de ne pas verser de PICT ou de verser une PICT d'un montant réduit, sans égard aux résultats de l'entreprise ou au rendement de la personne en question; il se pourrait donc qu'aucune prime incitative ne soit attribuée à un haut dirigeant désigné. En règle générale, les attributions de primes annuelles comportent un élément lié à l'entreprise et un élément personnel. Plus un poste est élevé dans la hiérarchie, plus l'élément

[3] M. Murchison a bénéficié d'une hausse salariale au 14 septembre 2020, lorsqu'il a été nommé président et chef de la direction d'IG Gestion de patrimoine; son salaire a été calculé au prorata jusqu'à la fin de l'exercice 2020.

lié à l'entreprise, exprimé en pourcentage de la PICT annuelle possible, augmente. Par exemple, dans le cas des vice-présidents exécutifs, on accorde davantage de poids à l'élément lié à l'entreprise, soit 70 %, qu'à l'élément personnel, soit 30 %.

Au début de chaque année, les objectifs personnels ainsi que les critères de réalisation, soit inférieure à la cible, légèrement inférieure à la cible, supérieure à la cible et bien au-dessus de la cible, sont fixés pour chaque haut dirigeant selon les responsabilités rattachées à son poste par rapport aux éléments suivants :

- les cibles en matière de chiffre d'affaires, de frais ou d'autres éléments de l'exploitation des filiales principales pertinentes ou des unités de celles-ci;
- (ii) le rendement en matière de gestion de placements;
- (iii) certains objectifs propres à certains hauts dirigeants dans le cadre de certaines opérations.

À la fin de chaque année, le président et chef de la direction de chaque unité fonctionnelle principale évalue les résultats de chacun des hauts dirigeants par rapport à ces trois éléments et recommande à l'approbation du comité des ressources humaines les objectifs personnels que chacun d'eux doit atteindre avant d'obtenir une prime.

Les paramètres qui servent à mesurer l'élément lié à l'entreprise comprennent les résultats par rapport aux prévisions en ce qui a trait à la part du marché, aux relations avec la clientèle, à l'engagement des conseillers et des employés et à d'autres objectifs prioritaires de l'entreprise. Le conseil examine et approuve tous les paramètres et les prévisions en question. Le comité des ressources humaines examine les résultats chaque année et, après avoir établi si les exigences relatives à tous les éléments ont été remplies et dans quelle mesure, formule ses recommandations.

La prime incitative maximale peut varier selon l'échelon hiérarchique, mais elle correspond généralement au double de la cible. Par exemple, la prime incitative maximale calculée en fonction de tous les éléments que peuvent toucher les vice-présidents exécutifs dans le cadre du RICT correspond habituellement à 150 % de leur salaire. En règle générale, si les résultats cibles sont atteints, le haut dirigeant obtiendra une prime correspondant à 50 % de la somme maximale. M. Elavia, qui, en 2020, était chef des placements de Placements Mackenzie, peut toucher une prime incitative plus élevée parce qu'il est assujetti en plus à un objectif lié au rendement des fonds de placement.

Il appartient au conseil d'approuver, à son entière discrétion, la prime incitative à court terme annuelle des présidents et chefs de la direction respectifs de la Société, d'IG Gestion de patrimoine et de Placements Mackenzie. Le tableau ci-dessous présente sommairement la prime incitative cible et la prime incitative à court terme maximale que les hauts dirigeants désignés avaient la possibilité de toucher en 2020 ainsi que le poids accordé à l'élément lié à l'entreprise et le poids accordé à l'élément personnel.

			Poids accordé à chacun des éléments dans le cadre du RICT		
	Prime annuelle cible et maximale prévue par le RICT (en pourcentage du salaire de base) Objectifs liés à l'entreprise		ntreprise		
Haut dirigeant désigné	Prime cible prévue par le RICT	Prime maximale prévue par le RICT	Financiers	Stratégiques	Objectifs personnels
James O'Sullivan	150 %	300 %	50 %	30 %	20 %
Jeffrey R. Carney ^[1]	100 %	200 %	50 %	30 %	20 %
Luke Gould	75 %	150 %	40 %	30 %	30 %
Tony Elavia	275 %	512,5 %	20,7 %	15,6 %	63,7 %
Barry McInerney	150 %	300 %	50 %	30 %	20 %
Damon Murchison	150 %	200.04	40 %[2]	30 %[2]	30 %[2]
		300 %	50 % ^[3]	30 %[3]	20 %[3]

- [1] Dans le cas de M. Carney, la prime qu'il peut toucher dans le cadre du RICT a été calculée proportionnellement à la période allant du 1er janvier 2020 au 30 septembre 2020 durant laquelle il a occupé le poste de président et chef de la direction de la Société et d'IG Gestion de patrimoine.
- [2] Dans le cas de M. Murchison, le pourcentage tient compte du poids accordé aux éléments dans le cadre du RICT, lequel est calculé proportionnellement à la période allant du 1er janvier 2020 au 13 septembre 2020 durant laquelle il a occupé le poste de vice-président exécutif et chef de la distribution au détail de Placements Mackenzie.
- [3] Dans le cas de M. Murchison, le pourcentage tient compte du poids accordé aux éléments dans le cadre du RICT, lequel est calculé proportionnellement à la période allant du 14 septembre 2020 au 31 décembre 2020 durant laquelle il a occupé le poste de président et chef de la direction d'IG Gestion de patrimoine. Voir la note [2] pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet.

Chacun des hauts dirigeants désignés a touché une PICT annuelle établie selon les critères énoncés ci-dessus; le montant de cette prime est indiqué dans le tableau récapitulatif de la rémunération à la colonne intitulée « Rémunération aux termes d'un régime incitatif autre qu'à base d'actions - Régimes incitatifs annuels ». En 2020, le conseil a attribué à l'élément lié à l'entreprise de la prime annuelle des hauts dirigeants désignés, y compris le président et chef de la direction de la Société, dans le cadre du RICT un poids allant de 113 % à 154 % du degré de réalisation cible.

Le conseil peut octroyer des primes spéciales, à sa discrétion, aux hauts dirigeants qui ont participé à des projets importants ou à l'atteinte de certaines cibles sur le plan de l'intégration de sociétés ayant fait l'objet d'une acquisition ou de la réalisation des synergies découlant de l'acquisition, ou pour d'autres raisons. En 2020, M. Carney a touché une prime spéciale en reconnaissance de la qualité d'exécution de ses fonctions de président et chef de la direction de la Société. Toujours en 2020, MM. Carney, Gould, Elavia, McInerney et Murchison ont tous touché une prime spéciale qui avait pour but de reconnaître leur apport à la réalisation d'opérations et le leadership exemplaire dont ils ont fait preuve en cette année de pandémie.

[C] Régime d'unités d'actions des hauts dirigeants

La Société a établi le régime d'unités d'actions des hauts dirigeants, auquel les employés de la Société et des membres de son groupe participants qui occupent le poste de vice-président principal ou un poste supérieur dans la hiérarchie, y compris les hauts dirigeants désignés, sont admissibles. Les objectifs principaux de ce régime consistent à (1) intéresser les meilleures personnes à occuper un poste de direction principale et les fidéliser, (2) inciter les participants à faire preuve de leadership en vue de favoriser l'atteinte des objectifs à long terme de l'entreprise, (3) établir une corrélation plus étroite et plus transparente entre la rémunération des participants et les résultats de la Société, (4) favoriser l'harmonisation avec les intérêts à long terme des actionnaires et (5) inciter les participants à accroître la valeur de la participation des actionnaires de la Société en harmonisant leurs intérêts avec ceux des actionnaires.

Aux termes du régime d'unités d'actions des hauts dirigeants, les participants peuvent se voir attribuer des UALR, des UAFOR ou des UADHD, qui sont des unités fictives dont la valeur est calculée selon la valeur des actions ordinaires de la Société. En règle générale, on prévoit effectuer des attributions une fois par année, mais il appartient au comité des ressources humaines ou, dans le cas des présidents et chefs de la direction respectifs de la Société, d'IG Gestion de patrimoine et de Placements Mackenzie, au conseil, d'établir à sa discrétion les participants qui bénéficieront d'attributions, le montant de chaque attribution et la date à laquelle elle sera effectuée. Sauf décision à l'effet contraire, le montant d'une attribution est habituellement exprimé en pourcentage du salaire annuel du participant. Les participants qui occupent le poste de vice-président exécutif ou un poste supérieur dans la hiérarchie peuvent choisir de recevoir la tranche de leur attribution qui consiste en UALR entièrement sous forme d'UALR, sous forme d'UALR et d'UADHD à parts égales, ou entièrement sous forme d'UADHD. Les participants qui occupent le poste de vice-président principal peuvent choisir de recevoir cette tranche de leur attribution entièrement sous forme d'UALR ou sous forme d'UALR et d'UADHD à parts égales.

Les unités d'actions sont habituellement assujetties à une période d'acquisition des droits qui est liée au rendement sur trois ans ou à des critères temporels. Pendant cette période, si la Société verse des dividendes en espèces (sauf des dividendes versés à titre exceptionnel) aux porteurs de ses actions ordinaires, le participant recevra des UALR, des UAFOR ou des UADHD supplémentaires correspondant à la valeur des dividendes. À la fin de la période d'acquisition des droits liée au rendement, le nombre cumulé d'UALR et d'UADHD (y compris les équivalents de dividendes) est multiplié par une mesure du rendement en vue d'établir le nombre total d'UALR ou d'UADHD qui seront acquises au titulaire. Les UAFOR sont assujetties uniquement à des critères d'acquisition temporels et non à des critères liés au rendement. Le comité des ressources humaines ou, dans le cas des présidents et chefs de la direction respectifs de la Société, d'IG Gestion de patrimoine et de Placements Mackenzie, le conseil, établit la mesure du rendement au moment de l'attribution. La mesure du rendement est établie selon des paramètres similaires à ceux qui sont utilisés aux fins du RICT et évalue le rendement obtenu par rapport aux prévisions en ce qui a trait au bénéfice de l'entreprise, aux ventes nettes de produits de placement, aux communications avec la clientèle, aux communications avec les conseillers financiers, aux communications avec les employés et à d'autres objectifs prioritaires de l'entreprise. Le conseil examine et approuve tous les paramètres qui servent à mesurer le rendement et les prévisions par rapport auxquelles celui-ci est évalué. Le rendement est évalué selon une fourchette allant de 0 % à 150 % (rendement minimal - 0 %, rendement cible - 100 %, rendement maximal - 150 %), selon ce qu'établit le comité des ressources humaines ou, dans le cas des présidents et chefs de la direction respectifs de la Société et de Placements Mackenzie, le conseil.

Les UALR et les UAFOR acquises à leur titulaire sont réglées en espèces, déduction faite des retenues applicables, habituellement au cours du mois de mars suivant la fin de la période de mesure du rendement de trois ans. Les UADHD acquises à leur titulaire sont réglées en espèces, déduction faite des retenues, habituellement après le départ à la retraite, la cessation d'emploi ou le décès du participant, selon la première éventualité. Le montant du règlement en espèces est calculé en multipliant le nombre total d'UALR, d'UAFOR ou d'UADHD acquises à leur titulaire par le cours moyen pondéré selon le volume des actions ordinaires à la TSX pendant les cinq jours de bourse qui précèdent la date du règlement. Les UALR ou les UADHD qui ne sont pas acquises à leur titulaire sont en règle générale annulées au moment de la cessation d'emploi du participant, sauf en cas de décès ou de départ à la retraite admissible ou si le comité des ressources humaines établit d'autres modalités, à sa discrétion. Le comité des ressources humaines ou, dans le cas des présidents et chefs de la direction respectifs de la Société et de Placements Mackenzie, le conseil, dispose du pouvoir discrétionnaire nécessaire pour renoncer à appliquer les critères d'acquisition au titulaire à une attribution, à l'ensemble des attributions ou à une catégorie d'attributions en cours aux termes du régime d'unités d'actions des hauts dirigeants ou pour devancer la date d'acquisition.

De plus, les participants au régime d'unités d'actions des hauts dirigeants qui occupent le poste de vice-président exécutif ou un poste supérieur dans la hiérarchie peuvent choisir de recevoir 50 % ou 100 % de leur PICT annuelle (comme il est décrit ci-dessus) sous forme d'UADHD et ceux qui occupent le poste de vice-président principal peuvent choisir de recevoir 50 % de leur PICT annuelle sous forme d'UADHD. Ces UADHD ne sont pas assujetties à des critères d'acquisition des droits liés au rendement, mais, sinon, elles comportent les mêmes modalités que les autres UADHD attribuées aux termes du régime d'unités d'actions des hauts dirigeants.

Chacun des hauts dirigeants désignés a bénéficié d'octrois aux termes du régime d'unités d'actions des hauts dirigeants, comme il est indiqué dans le tableau récapitulatif de la rémunération.

[D] Régime d'options d'achat d'actions

La Société a établi le régime d'options d'achat d'actions, qui est décrit ci-dessus à la rubrique « Régimes de rémunération à base d'actions ». Elle estime que les mesures incitatives à long terme que sont les options d'achat d'actions prévoyant un mode d'acquisition lié à des critères temporels et à l'atteinte d'objectifs stipulés en matière de croissance du bénéfice jouent un rôle important dans la corrélation entre les intérêts des hauts dirigeants et ceux des actionnaires de la Société et dans l'atteinte des résultats à long terme de la Société et de ses filiales. Le régime d'options d'achat d'actions permet en outre à la Société d'être mieux en mesure d'intéresser des personnes qui possèdent des compétences exceptionnelles et de les fidéliser.

Bien que la rémunération incitative annuelle payable dans le cadre du RICT, qui est décrite ci-dessus, motive et rétribue l'atteinte d'objectifs stipulés au cours d'une année donnée, le programme d'options d'achat d'actions vise à faire en sorte que les hauts dirigeants restent pleinement concentrés sur la prospérité de la Société et l'augmentation de la valeur de la participation des actionnaires à long terme et que les décisions stratégiques à court terme qu'ils prennent soient cohérentes avec les objectifs stratégiques à long terme.

Les octrois d'options d'achat d'actions, qui sont administrés par le comité des ressources humaines, sont habituellement établis selon un pourcentage, ou un multiple, du salaire de base du haut dirigeant, divisé par la valeur des actions de la Société, ce qui donne le nombre d'options à octroyer. Les options sont octroyées aux hauts dirigeants, y compris les hauts dirigeants désignés, une fois par année.

L'aspect à long terme du programme d'achat d'actions a été renforcé au moyen de l'imposition de critères d'acquisition des droits temporels. Les droits sur les options deviennent acquis à leur titulaire sur une période d'au moins cinq ans à compter de la date de l'octroi et, dans le cas des octrois quinquennaux qui avaient été accordés avant le 31 décembre 2017, sur une période pouvant aller jusqu'à sept ans et demi, les droits étant acquis principalement vers la fin de la période.

La Société a recours à un barème d'acquisition des droits fondé sur des critères temporels afin de s'assurer que les hauts dirigeants principaux se concentrent sur ses objectifs stratégiques à long terme. Il s'agit également d'un bon outil de fidélisation des hauts dirigeants, étant donné que la valeur des options peut être réalisée à long terme seulement.

En 2020, MM. O'Sullivan, Carney, Gould, Elavia, McInerney et Murchison ont bénéficié d'octrois d'options d'achat d'actions assortis de critères d'acquisition des droits temporels.

[E] Prestations de retraite

La Société offre divers régimes de retraite à ses hauts dirigeants désignés. M. Gould participe au régime à prestations déterminées, MM. O'Sullivan et McInerney participent au régime à cotisations déterminées de Mackenzie et MM. Carney et Murchison participent au régime à cotisations déterminées d'IG Gestion de patrimoine. M. Elavia a participé au régime à cotisations déterminées de Mackenzie et au RRSD à cotisations déterminées jusqu'au 31 décembre 2020. M. Murchison a participé au régime à cotisations déterminées de Mackenzie jusqu'au 14 septembre 2020, lorsqu'il a été nommé président et chef de la direction d'IG Gestion de patrimoine et, de ce fait, commencé à participer au régime à cotisations déterminées d'IG Gestion de patrimoine. De plus, MM. O'Sullivan, Carney, Gould, McInerney et Murchison participent aux RRSD à cotisations déterminées. Ces RRSD sont des outils de fidélisation conçus en vue d'offrir des prestations de retraite appropriées calculées en fonction de la rémunération que ces participants ont gagnée pendant toute la durée de leur service et d'harmoniser la rémunération offerte par la Société à ses plus hauts dirigeants avec les normes en vigueur sur le marché. Les dispositions principales de ces régimes sont décrites plus amplement à la rubrique « Prestations aux termes des régimes de retraite » ci-dessus.

[F] Assurances collectives

La Société offre une assurance-maladie, une assurance dentaire, une assurance-vie, une assurance-invalidité de courte et de longue durée, une assurance en cas de décès par accident et une assurance perte d'un membre aux hauts dirigeants désignés.

[G] Avantages indirects des hauts dirigeants

À l'heure actuelle, la Société offre à ses hauts dirigeants désignés un nombre restreint d'avantages indirects qui sont raisonnables et concurrentiels.

[H] Régime d'achat d'actions

Le régime d'achat d'actions des employés permet aux participants d'acheter des actions de la Société au moyen de retenues salariales. Les employés d'IG Gestion de patrimoine et de ses filiales peuvent cotiser à ce régime jusqu'à concurrence d'un pourcentage maximal de leur salaire ou d'une somme maximale au cours d'une année civile, selon le nombre d'années de service. Le plafond de la cotisation des employés (ceux qui comptent 10 années de service et plus) est fixé à 7 % du salaire ou 5 600,00 \$ au cours d'une année civile. Les employés de Placements Mackenzie et de ses filiales peuvent cotiser jusqu'à 5 % de leur salaire au cours d'une année civile; aucun plafond monétaire ne s'applique. La Société verse une cotisation correspondant à 50 % de la cotisation du participant, sous réserve d'une période d'acquisition des droits de 24 mois suivant la date de la cotisation.

ACTIONNARIAT MINIMAL REQUIS DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

La Société a une politique qui exige que son président et chef de la direction conserve une participation en actions minimale dans la Société.

Cette politique prévoit que le président et chef de la direction de la Société doit avoir une participation en actions dans la Société correspondant au quintuple de son salaire de base annuel. Cette participation peut se composer des actions qu'il détient par l'intermédiaire du régime d'unités d'actions des hauts dirigeants (UADHD et UALR), du régime UAD des administrateurs (UAD) et du régime d'achat d'actions des employés de la Société ainsi que des actions qu'il détient à titre personnel, mais non des options d'achat d'actions de la Société qu'il n'a pas levées. Afin d'harmoniser ses intérêts plus étroitement avec ceux des actionnaires, de l'inciter à user de prudence lorsqu'il doit prendre des risques et de favoriser la mise en place d'une relève adéquate, la Société exige que le président et chef de la direction de la Société conserve une participation en actions minimale pendant la période de un (1) an suivant sa démission ou son départ à la retraite. M. O'Sullivan dispose d'un délai de cinq ans à compter de la date de sa nomination à titre de président et chef de la direction de la Société pour atteindre l'actionnariat minimal requis décrit ci-dessus, soit jusqu'au 14 septembre 2025.

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET GOUVERNANCE DE LA RÉMUNÉRATION

Les membres des comités des ressources humaines de la Société, d'IG Gestion de patrimoine et de Mackenzie Inc. sont MM. Claude Généreux (président des comités), Marc A. Bibeau, Marcel R. Coutu, André Desmarais, Paul Desmarais, jr et R. Jeffrey Orr et Mmes Sharon MacLeod et Susan McArthur.

En plus de leurs antécédents professionnels dans le milieu des affaires, de leur expérience à titre de dirigeants et de leur participation à d'autres sociétés (voir les antécédents professionnels indiqués à la rubrique « Élection des administrateurs » ci-dessus), la majorité des membres du comité des ressources humaines siègent depuis longtemps à ce comité ou au comité de rémunération d'autres sociétés. Le texte qui suit décrit l'expérience directe de chacun des membres du comité des ressources humaines qui est pertinente aux responsabilités qui lui incombent relativement à la rémunération des hauts dirigeants. Dans le cadre des postes qu'ils ont occupés, qui sont décrits ci-dessous, les membres du comité des ressources humaines ont participé à la conception, à la mise en œuvre ou à l'encadrement de programmes de rémunération au sein du secteur des services financiers ou d'autres secteurs. Ils puisent dans cette expérience et mettent à contribution les compétences que celle-ci leur a permis d'acquérir pour aider le comité des ressources humaines à prendre des décisions quant au caractère adéquat de la politique et des pratiques de la Société en matière de rémunération.

M. Claude Généreux est vice-président exécutif de Power Corporation et il préside le comité des ressources humaines de la Société et de la Canada Vie depuis mai 2016, celui de Putnam depuis juin 2016 et celui de Lifeco, d'IG Gestion de patrimoine et de Mackenzie Inc. depuis mai 2016. Avant de se joindre à Power Corporation et à la Financière Power, il a travaillé pendant 28 ans chez McKinsey, où il a occupé divers postes de direction, y compris à titre d'associé principal siégeant aux comités mondiaux

responsables de l'élection et de l'évaluation des associés. Il a dirigé le processus de recrutement de candidats titulaires de diplômes d'études supérieures à l'échelle mondiale pendant plus de cinq ans et il a contribué à la mise sur pied, en partenariat avec l'INSEAD, d'un programme mondial simplifié de maîtrise en administration des affaires à l'intention de tous les employés ne détenant pas un tel diplôme. Il siège au comité des ressources humaines de l'Université McGill.

M. R. Jeffrey Orr est président et chef de la direction de Power Corporation et de la Financière Power et siège au comité des ressources humaines de la Société, d'IG Gestion de patrimoine et de Mackenzie Inc. depuis août 2005. D'août 2005 à mai 2016, il a présidé le comité des ressources humaines de la Société, d'IG Gestion de patrimoine et de Mackenzie Inc. Il siège au comité des ressources humaines d'Empower Retirement depuis juin 2005, à celui de Lifeco et de la Canada Vie depuis mai 2006 et à celui de Putnam depuis janvier 2008. Auparavant, il avait siégé au comité de rémunération d'Investment Planning Counsel Inc. de juillet 2005 à mai 2011. Il compte plus de 35 ans d'expérience dans le secteur des services financiers où il a occupé un certain nombre de postes de direction, dont le poste qu'il occupe actuellement chez Power Corporation et ses postes antérieurs à titre de président et chef de la direction de la Société de mai 2001 à mai 2005, président du conseil et chef de la direction de BMO Nesbitt Burns Inc. et vice-président du conseil, Groupe des services bancaires d'investissement de la Banque de Montréal de mai 1999 à avril 2001, en plus d'autres postes de direction au sein de BMO Nesbitt Burns Inc. ou de ses sociétés devancières de 1985 à 1999.

M. Marc A. Bibeau est président et chef de la direction de Beauward Immobilier inc. (« Beauward »), société fermée qui aménage, loue et exploite des biens immobiliers. Il compte plus de 25 ans d'expérience en matière de gestion des ressources humaines et de rémunération, qu'il a acquise à titre de chef de la direction de Beauward, où, entre autres choses, il a mis sur pied le service des ressources humaines et supervisé la mise en œuvre de nouveaux processus ou de processus améliorés, comme les régimes d'assurance, les évaluations du rendement et les politiques de l'entreprise.

M. Marcel R. Coutu est l'ancien président du conseil de Syncrude Canada Ltd. et l'ancien président et chef de la direction de Canadian Oil Sands Limited. Il siège au comité des ressources humaines de Lifeco et de la Canada Vie depuis mai 2009, à celui de Power Corporation depuis mai 2012 et à celui de la Société depuis mai 2014. Il siège au comité de gestion des ressources en personnel de direction et de rémunération de Brookfield Asset Management Inc. depuis août 2014 et a été membre du comité de retraite et de rémunération du conseil d'administration du Calgary Exhibition and Stampede de juin 2006 à juillet 2014.

M. André Desmarais est président délégué du conseil de Power Corporation et de la Financière Power. Il siège au comité des ressources humaines de la Société et à celui de Mackenzie Inc. depuis que ceux-ci ont été mis sur pied en avril 2003 et à celui d'IG Gestion de patrimoine depuis que celui-ci a été mis sur pied en avril 2004. Il siège au comité des ressources humaines d'Empower Retirement et de Lifeco depuis mai 2003, à celui de la Canada Vie depuis juillet 2003 et à celui de Putnam depuis janvier 2008. Il compte plus de 35 ans d'expérience dans le secteur des services financiers. Depuis qu'il s'est joint à Power Corporation en 1983, il a occupé un certain nombre de postes de direction au sein des sociétés du groupe Power et a siégé à de nombreux conseils d'administration.

M. Paul Desmarais, jr est président du conseil de Power Corporation et de la Financière Power. Il siège au comité des ressources humaines de la Société et à celui de Mackenzie Inc. depuis que ceux-ci ont été mis sur pied en avril 2003 et à celui d'IG Gestion de patrimoine depuis que celui-ci a été mis sur pied en avril 2004. Il siège au comité des ressources humaines d'Empower Retirement et de Lifeco depuis mai 2003, à celui de la Canada Vie depuis juillet 2003 et à celui de Putnam depuis janvier 2008. Il a siégé au comité des mises en candidature, de rémunération et de gouvernance de LafargeHolcim Ltd. de 2015 à 2018 et l'a présidé de mai 2015 à mai 2016. Il a siégé au comité de rémunération de GDF Suez de juillet 2008 à juillet 2013 et à celui de Suez S.A. de mai 2001 à juillet 2008, date de la fusion entre Gaz de France et Suez S.A. qui a donné naissance à GDF Suez. Il a siégé au comité de rémunération d'Imerys de juin 1993 à janvier 2003. Il compte plus de 35 ans d'expérience dans le secteur des services financiers. Avant de se joindre à Power Corporation en 1981, il a occupé un certain nombre de postes de direction au sein des sociétés du groupe Power et a siégé à de nombreux conseils d'administration.

M^{me} Sharon MacLeod compte plus de 20 ans d'expérience en marketing chez Unilever, où elle a occupé des postes de haute direction, dont ceux de vice-présidente, Marque mondiale, de vice-présidente, Soins personnels en Amérique du Nord et de vice-présidente d'Unilever Canada. Elle a siégé aux conseils de direction responsables des politiques en matière de ressources humaines, de la gestion du rendement, des stratégies liées à la rémunération, des attributions et des rajustements chez Unilever Amérique du Nord et au sein de la division Soins personnels de la direction mondiale d'Unilever. De plus, elle a siégé au conseil responsable de la diversité et de l'inclusion d'Unilever en Amérique du Nord et, en 2008, fondé Villa Leadership, programme de perfectionnement continu à l'intention des femmes pour Unilever et le Programme alimentaire mondial des Nations Unies. Catalyst Canada l'a reconnue à titre de chef d'entreprise défendant la cause de la diversité et WXN l'a reconnue comme l'une des femmes les plus influentes faisant la promotion de la diversité au Canada. Elle a participé au programme de l'École de gestion de l'Université Harvard intitulé « Compensation Committee: New Challenges, New Solutions ».

M^{me} Susan McArthur a été associée directrice de GreenSoil Investments; elle compte plus de 25 ans d'expérience en courtage à l'échelle internationale et au Canada. Elle a été nommée au comité des ressources humaines de la Société, d'IG Gestion de patrimoine et de Mackenzie Inc. le 2 novembre 2017. Elle siège au comité des ressources humaines de Lifeco et de la Canada Vie depuis mai 2016. Elle a déjà siégé au comité des ressources humaines et de gouvernance d'un certain nombre de sociétés ouvertes, y compris, plus récemment, First Capital Realty Inc., Papiers Tissu KP Inc. et le Chemtrade Logistics Income Fund. Elle a travaillé pendant un an en recrutement de personnel professionnel dans le secteur des services financiers et a suivi le programme de l'Institut des administrateurs de sociétés offert par l'École de gestion Rotman de l'Université de Toronto.

Le comité des ressources humaines est chargé d'examiner et d'approuver la politique et les lignes directrices en matière de rémunération des employés de la Société ainsi que d'approuver les conditions de rémunération des employés de la Société, y compris les hauts dirigeants désignés, ou de faire des recommandations à cet égard, comme il est décrit plus précisément à la rubrique « Énoncé des pratiques en matière de gouvernance » ci-après.

Dans le cadre de son examen de la rémunération de chacun des hauts dirigeants désignés pour l'exercice, le comité des ressources humaines obtient les recommandations des président et chefs de la direction respectifs de la Société, d'IG Gestion de patrimoine et de Placements Mackenzie, selon le cas, ainsi que l'évaluation que ceux-ci font du rendement de chaque haut dirigeant désigné pour l'exercice.

Dans le cadre de l'établissement des programmes de rémunération des hauts dirigeants, y compris les hauts dirigeants désignés, le comité des ressources humaines recueille et examine périodiquement, mais non annuellement, les données qui existent sur des sociétés comparables œuvrant dans les secteurs de la gestion de placements et des services financiers au Canada. La Société n'utilise aucune liste établie de sociétés comparables; elle utilise plutôt les renseignements qui sont mis à la disposition de l'ensemble du secteur. Toutes les formes de rémunération sont prises en considération et le comité des ressources humaines étudie un certain nombre de facteurs et d'indicateurs de rendement, y compris les résultats financiers et la stabilité relative de la Société, par rapport à ceux du secteur. L'évaluation comparative ne repose pas sur une formule mathématique qui intègre des mesures de rendement pondérées précises; le comité des ressources humaines fait plutôt un examen qualitatif de ces facteurs dans le contexte des résultats globaux obtenus par la Société, que ce soit sur le plan financier ou stratégique. Les données sont prises en considération dans l'élaboration de la politique et des programmes en matière de rémunération de la Société.

En 2020, la Société a retenu les services de Mercer (Canada) limitée (« Mercer ») à titre de consultant. Le mandat de Mercer consistait à recueillir et à analyser les données sur la rémunération des dirigeants versée sur le marché afin d'évaluer le caractère concurrentiel de la rémunération du président et chef de la direction et du chef des services financiers de la Société. Mercer fournit en outre des services liés à la rémunération à la Société et à certaines de ses filiales, y compris l'analyse comparative de la rémunération, les pratiques en matière de communication de l'information sur la rémunération, l'analyse des règlements payables aux termes du régime incitatif à court terme et du régime d'unités d'actions liées au rendement, la consultation et l'évaluation comptable et actuarielle des régimes de retraite, des services relatifs au dépôt de documents auprès des organismes de réglementation et des services administratifs relatifs à certains régimes de retraite enregistrés. Le conseil et le comité des ressources humaines n'avaient pas à approuver ces services au préalable.

Le tableau suivant présente la rémunération versée à Mercer pour les exercices 2020 et 2019:

Services	2020	2019
Rémunération relative aux services		
rémunération des hauts dirigeants	8 837 \$	29 777 \$
Toute autre rémunération	550 509 \$	821 348 \$

La rémunération versée aux consultants en rémunération par les membres du groupe de la Société, soit Power Corporation, la Financière Power, Lifeco et la Canada Vie, est présentée dans leurs circulaires de sollicitation de procurations de la direction respectives, si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent et de la manière prévue par ces lois.

GESTION DES RISQUES LIÉS À LA RÉMUNÉRATION

Dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, le comité des ressources humaines est chargé de surveiller le risque lié à la politique et aux pratiques de la Société en matière de rémunération (le « programme de rémunération »). Cette responsabilité comprend les éléments suivants :

- > définir la politique et les pratiques qui pourraient inciter les hauts dirigeants de la Société à prendre des risques inappropriés ou excessifs;
- > définir les risques inhérents au programme de rémunération de la Société qui sont raisonnablement susceptibles d'avoir un effet défavorable important sur la Société:
- > évaluer les répercussions des risques liés au programme de rémunération de la Société ou aux modifications qu'on propose d'y apporter.

Dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, le comité des ressources humaines évalue régulièrement le programme de rémunération de la Société pour en mesurer les risques en se reportant notamment aux pratiques qui, selon les organismes de réglementation des valeurs mobilières, pourraient inciter un haut dirigeant à prendre des décisions qui exposeraient une société à des risques inappropriés ou excessifs.

Le comité des ressources humaines est d'avis que le programme de rémunération de la Société n'est pas de nature à inciter les hauts dirigeants à prendre des risques excessifs ou inappropriés. Le programme de rémunération atténue les risques en assurant un équilibre approprié entre les mesures incitatives à long, à moyen et à court terme et en liant la rémunération au rendement.

De plus, les mesures du rendement qui sont prévues dans le programme de rémunération sont équilibrées et conçues de manière à encourager l'atteinte d'objectifs personnels stipulés, la réalisation du plan stratégique de chaque segment de l'entreprise et de la Société dans son ensemble et l'augmentation de la valeur économique de la participation des actionnaires à long terme. En outre, une tranche considérable de la rémunération est à base d'actions et différée, ce qui encourage les hauts dirigeants à se concentrer sur les résultats à long terme et harmonise leurs intérêts avec ceux des actionnaires

COUVERTURE DE LA RÉMUNÉRATION À BASE D'ACTIONS

Les hauts dirigeants désignés, ainsi que les administrateurs de la Société, sont assujettis à la politique en matière d'opérations et de déclarations d'initié de la Société (la « politique en matière d'opérations d'initié »). Cette politique interdit aux hauts dirigeants désignés et aux administrateurs de la Société de vendre ou d'acheter des titres de la Société ou de l'un ou l'autre des membres de son groupe qui sont des sociétés ouvertes (au sens attribué à ces termes dans la politique), ou de faire quelque opération que ce soit sur ces titres, sans l'approbation préalable de la secrétaire générale de la Société. Elle leur interdit d'utiliser des instruments financiers, y compris des instruments dérivés, dans le but de faire des opérations qui visent à couvrir ou à compenser une diminution de la valeur au marché des actions (ou d'équivalents comme des UAD, des UADHD, des UALR ou des UAFOR, dont la valeur découle de celle des actions) de la Société ou de l'une ou l'autre de ses filiales ou des membres de son groupe qui sont des sociétés ouvertes. Pour plus de précision, cela englobe les contrats à terme, les options, les swaps sur actions ou les fonds d'échange (exchange funds). La politique en matière d'opérations d'initié interdit également à ces personnes de vendre une « option d'achat » ou d'acheter une « option de vente » en toute connaissance de cause, directement ou indirectement, à l'égard de l'un ou l'autre des titres de la Société ou des membres de son groupe qui sont des sociétés ouvertes. De plus, elle leur interdit de « vendre à découvert » les titres de ces émetteurs ou d'acheter ou de vendre de tels titres dans l'intention de les revendre ou de les racheter à l'intérieur d'un délai de six mois en prévision d'une augmentation ou d'une chute à court terme de leur cours.

Comme il est indiqué ci-dessus, la valeur d'une UAD découle de la valeur de l'action ordinaire. Le régime UAD des administrateurs prévoit qu'aucune somme ne sera versée à un administrateur, ou à l'égard de celui-ci, aux termes du régime UAD des administrateurs ou dans le cadre d'un autre mécanisme, qu'aucune UAD supplémentaire ne lui sera octroyée et qu'aucun autre type d'avantage ne lui sera conféré, ni ne sera conféré à son égard, en vue de compenser la fluctuation à la baisse du prix des actions ordinaires. Le régime d'unités d'actions des hauts dirigeants prévoit des restrictions similaires en ce qui a trait aux UADHD octroyées aux termes de ce régime.

POLITIQUE DE RÉCUPÉRATION DE LA RÉMUNÉRATION INCITATIVE

En février 2020, la Société a adopté une politique de récupération de la rémunération incitative qui s'applique à toutes les personnes ayant occupé un poste de vice-président ou un poste supérieur dans la hiérarchie au sein de la Société ou de ses filiales pendant la période pertinente (les « dirigeants visés »). Cette politique prévoit que si un dirigeant visé commet une « faute » ou qu'un « redressement des états financiers » s'impose, le conseil pourra, sur la recommandation du comité des ressources humaines, exiger que le dirigeant en question rembourse une partie ou la totalité de la rémunération à base d'attributions incitatives ou de la rémunération à base d'actions qui lui a été versée, attribuée ou octroyée ou des attributions sur lesquelles il a acquis les droits, qu'il a levées ou exercées ou qui lui ont été réglées pendant la période visée par le redressement ou par la suite. Aux termes de cette politique, le terme « faute » s'entend d'une fraude, d'une faute lourde ou d'une inconduite délibérée, ou encore d'une violation délibérée des dispositions du code de conduite de la Société qui est suffisamment grave pour justifier l'application de la politique de récupération de la rémunération incitative. Toujours aux termes de cette politique, le terme « redressement des états financiers » désigne le redressement des états financiers consolidés publiés, pour quelque période que ce soit, qui s'impose en raison d'une erreur ou d'une inexactitude dans les résultats financiers de l'une ou l'autre des entreprises ou des entités de la Société ou de ses filiales.

VOTE CONSULTATIF SUR LA DÉMARCHE EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION DES HAUTS DIRIGEANTS

Le conseil estime qu'il est important de donner aux actionnaires la possibilité de bien comprendre les objectifs et les principes sur lesquels repose la démarche qu'il a adoptée en matière de rémunération des hauts dirigeants. Il a donc décidé de demander aux actionnaires, à compter de 2022, de se prononcer à ce sujet dans le cadre d'un vote consultatif. Dès 2022, les actionnaires seront donc appelés chaque année à se prononcer sur une résolution relative aux pratiques de rémunération des hauts dirigeants de la Société dans le cadre d'un vote consultatif non contraignant, ce dont fera état la circulaire qui leur sera remise en prévision de l'assemblée annuelle. Cette politique a pour objet de permettre aux actionnaires d'exprimer officiellement

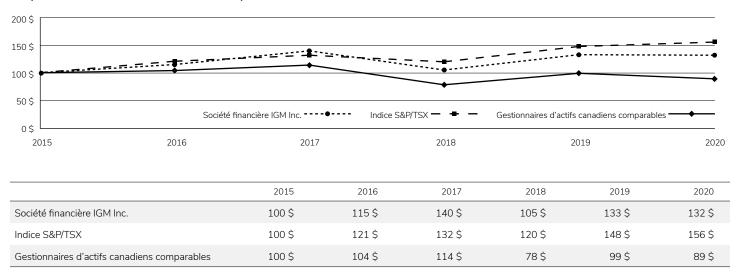
leur point de vue sur les régimes de rémunération des hauts dirigeants et sur le bien-fondé de leurs objectifs déclarés.

REPRÉSENTATION GRAPHIQUE DU RENDEMENT

Le graphique de rendement qui suit illustre la variation annuelle du rendement total cumulatif des actions ordinaires de la Société comparativement au rendement des titres de l'indice de rendement total composé S&P/TSX et de l'indice des gestionnaires d'actifs canadiens comparables au cours de la période de cinq ans close le 31 décembre 2020. Les gestionnaires d'actifs canadiens comparables comprennent tous les gestionnaires d'actifs canadiens cotés en bourse dont la capitalisation boursière s'élève au moins à 250 M\$ à la fin de la période.

La valeur de chaque placement à la clôture de l'exercice est fondée sur la plus-value des actions majorée des dividendes versés en espèces, les dividendes étant réinvestis à la date de leur versement. Les calculs ne tiennent compte ni des courtages ni des taxes ou impôts. Le rendement total de chaque placement, qu'il soit exprimé en dollars ou en pourcentage, peut être calculé à partir de la valeur du placement à la clôture de l'exercice qui est indiquée dans le graphique.

Comparaison du rendement total cumulatif sur cinq ans[1]



[1] En supposant un placement de 100 \$ effectué le 31 décembre 2015. Le calcul effectué par la Société financière IGM Inc. suppose le réinvestissement des dividendes à la date de leur versement. L'indice S&P/TSX et l'indice des gestionnaires d'actifs canadiens comparables sont pondérés en fonction de la capitalisation boursière et calculés au moyen des données sur le rendement total de Bloomberg.

La tendance de la rémunération directe cumulative des hauts dirigeants désignés a été comparée à celle du rendement réalisé par les actionnaires de la Société sur la période de cinq ans close le 31 décembre 2020. Par le passé, une telle comparaison indiquait de manière générale une concordance entre la tendance de la rémunération directe cumulative des hauts dirigeants désignés et celle du rendement cumulatif réalisé par les actionnaires de la Société. Au 31 décembre 2020, le rendement

total réalisé par les actionnaires d'IGM a dépassé le rendement total obtenu par les gestionnaires d'actifs canadiens comparables sur des horizons de un an, deux ans, trois ans, quatre ans et cinq ans. La Société établit la rémunération de ses hauts dirigeants selon la politique et les méthodes décrites ci-dessus à la rubrique intitulée « Analyse de la rémunération ».

HISTORIQUE DE LA RÉMUNÉRATION DU CHEF DE LA DIRECTION

Chaque année, le comité des ressources humaines et le conseil examinent la rémunération totale qui est versée au président et chef de la direction de la Société afin de s'assurer qu'elle est concurrentielle sur le marché, en tenant compte de l'envergure et de la complexité du poste, des résultats de la Société et de l'apport personnel du président et chef de la direction. Le conseil considère qu'au cours des cinq dernières années, il y a eu corrélation entre la rémunération totale du président et chef de la direction et les intérêts des actionnaires selon le tableau rétrospectif qui

figure à la page suivante. Cette analyse démontre que, même si le rendement des actionnaires a été positif au cours des cinq dernières années, la rémunération de M. Carney (qui est désormais l'ancien président et chef de la direction de la Société) a été moins intéressante, car le prix de levée d'une grande partie des options qui lui avaient été octroyées au cours des cinq dernières années était supérieur au cours des actions sous-jacentes au 31 décembre 2020.

	Chef de la di	rection		Valeur de 100 \$			
Année	Rémunération directe totale attribuée [en milliers] ^[1]	Valeur (de réalisation) actuelle au 31 décembre 2020 [en milliers] ^[2]	Chef de la direction ^[3]	Période	Actionnaire ^[4]		
2016 ^[5]	5 020 \$	5 172 \$	103\$	Du 31 décembre 2015 au 31 décembre 2020	132\$		
2017	5 492 \$	5 752 \$	105\$	Du 31 décembre 2016 au 31 décembre 2020	115\$		
2018	6 878 \$	5 354 \$	78\$	Du 31 décembre 2017 au 31 décembre 2020	95\$		
2019	7 253 \$	6 275 \$	87 \$	Du 31 décembre 2018 au 31 décembre 2020	127\$		
2020[6]	5 734 \$	4 562 \$	80\$	Du 31 décembre 2019 au 31 décembre 2020	99\$		
			90\$	Moyenne	114\$		

- [1] Ce chiffre tient compte du salaire, de la rémunération versée en contrepartie des services fournis à titre d'administrateur, des attributions aux termes d'un régime incitatif à court terme et de la valeur des attributions à base d'options et d'actions à la date de l'octroi.
- [2] Ce chiffre tient compte du salaire, de la rémunération versée en contrepartie des services fournis à titre d'administrateur, des attributions aux termes d'un régime incitatif à court terme, de la valeur des attributions à base d'actions à la première des dates suivantes, soit la date de règlement ou le 31 décembre 2020, et de la valeur des options dans le cours établie en fonction du cours des actions en date du 31 décembre 2020.
- Il s'agit de la valeur de réalisation de chaque tranche de rémunération directe de 100 \$ pour l'année indiquée.

- [4] Il s'agit de la valeur d'un placement de 100 \$ dans des actions effectué le premier jour de bourse de la période indiquée, en tenant compte de la valeur des dividendes réinvestis.
- [5] Pour l'exercice clos en 2016, Jeffrey R. Carney et Murray J. Taylor ont occupé les postes de co-présidents et chefs de la direction de la Société. Les chiffres indiqués dans le tableau correspondent à la rémunération qui a été versée à M. Carney
- [6] M. Carney a cessé de siéger au conseil de la Société et quitté son poste de président et chef de la direction de la Société et d'IG Gestion de patrimoine le 14 septembre 2020 pour des raisons de santé. Pour l'exercice clos en 2020, le chiffre indiqué correspond à la rémunération qui a été versée à M. Carney jusqu'à la date de sa démission. M. O'Sullivan a été nommé président et chef de la direction de la Société le 14 septembre 2020. Sa rémunération rajustée au prorata pour l'année 2020 n'est pas prise en considération dans le tableau ci-dessus.

Nomination des auditeurs

On propose, à l'assemblée, ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement, de renouveler le mandat de Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. à titre d'auditeurs de la Société jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. ou ses sociétés devancières sont les auditeurs de la Société depuis 1981. Le renouvellement du mandat de Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. à

titre d'auditeurs doit être approuvé par la majorité des voix exprimées à l'assemblée. Sauf si elles n'en ont pas reçu le pouvoir, les personnes nommées dans la procuration exerceront les droits de vote rattachés aux actions ordinaires représentées par celle-ci pour la nomination de Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. à titre d'auditeurs de la Société.

HONORAIRES DES AUDITEURS

Le comité d'audit est chargé d'examiner les honoraires que la Société verse aux auditeurs. Le tableau qui suit présente le montant total des honoraires qui ont été versés aux auditeurs externes de la Société au cours des exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019^[1] :

[en milliers de dollars]	2020	2019
Services d'audit	2 427	2 746
Services liés à l'audit	110	244
Services fiscaux	163	74
Autres services	236	314
Total	2 936	3 378

- [1] Sans tenir compte des honoraires suivants :
 - > la tranche de 2 786 \$ (2 317 \$ en 2019) des honoraires relatifs aux services d'audit qui se rapportait à l'audit de certains des fonds de placement gérés par la Société;
 - > la tranche de 17 \$ (26 \$ en 2019) des honoraires relatifs aux services liés à l'audit qui se rapportait à certains des fonds de placement gérés par la Société;
 - > la tranche de 108 \$ (39 \$ en 2019) des honoraires relatifs aux services fiscaux qui se rapportait à certains des fonds de placement gérés par la Société;
 - > la tranche de 0 \$ (0 \$ en 2019) des honoraires relatifs aux autres services qui se rapportait à certains des fonds de placement gérés par la Société.

Énoncé des pratiques en matière de gouvernance

La Société croit à l'importance d'une bonne gouvernance et au rôle central que jouent les administrateurs dans le processus de gouvernance. Elle estime qu'une gouvernance saine est essentielle à sa prospérité et à celle de ses actionnaires.

La Société œuvre dans le secteur des services financiers. Ses deux unités fonctionnelles principales sont IG Gestion de patrimoine et Placements Mackenzie. La Financière Power détient dans l'ensemble, directement ou indirectement (sans tenir compte des 37 983 actions ordinaires de la Société que la Canada Vie détient dans ses fonds distincts ou à des fins similaires), 65,9 % des actions ordinaires en circulation de la Société. Les pratiques en matière de gouvernance de la Société, d'IG Gestion de patrimoine et de Mackenzie Inc. sont entièrement intégrées. IG Gestion de patrimoine et Mackenzie Inc. ont adopté essentiellement les mêmes mandats du conseil et des comités et les mêmes structures, processus et pratiques en matière de gouvernance que la Société et le conseil s'assure que ces filiales ont mis en œuvre ou respectent ces mandats, structures, processus et pratiques.

En 2005, les ACVM ont adopté l'Instruction générale 58-201 relative à la gouvernance (l'« instruction générale »), qui suggère un certain nombre de lignes directrices applicables aux pratiques en matière de gouvernance (les « lignes directrices des ACVM »). L'instruction générale invite les émetteurs à élaborer leurs pratiques en matière de gouvernance en se reportant aux lignes directrices des ACVM.

De l'avis du conseil, aucun modèle de gouvernance n'est supérieur aux autres ou approprié dans tous les cas. Le conseil estime que la Société possède un système de gouvernance efficace qui convient à sa situation et qu'elle dispose des structures et des méthodes nécessaires pour s'assurer que le conseil fonctionne indépendamment de la direction et que les conflits d'intérêts qui pourraient opposer la Société et l'une ou l'autre de ses parties reliées, y compris Power Corporation et la Financière Power, sont réglés comme il se doit. De plus, n'importe quel examen des pratiques en matière de gouvernance d'un émetteur devrait tenir compte du rendement à long terme réalisé par les actionnaires; le conseil juge en effet qu'il s'agit d'un indicateur important de l'efficacité d'un système de gouvernance.

INDÉPENDANCE DES ADMINISTRATEURS

[A] Normes actuellement applicables

Les lignes directrices des ACVM, le Règlement 52-110 sur le comité d'audit et le Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance (collectivement, les « règlements ») prévoient qu'un administrateur est « indépendant » d'un émetteur s'il n'a aucun lien avec l'émetteur, directement ou indirectement, dont le conseil d'administration juge qu'on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'il nuise à l'indépendance de son jugement. Le conseil de la Société est d'accord avec cette méthode d'évaluation de l'indépendance d'un administrateur.

Toutefois, les règlements prévoient en outre qu'un administrateur est réputé avoir un tel lien direct ou indirect avec un émetteur (et donc ne pas être indépendant) si, entre autres choses, il est, ou a été au cours des trois dernières années, un haut dirigeant ou un employé de la société mère de l'émetteur. De l'avis du conseil, l'indépendance d'un administrateur devrait être établie en fonction du fait que celui-ci est indépendant ou non de la direction de la Société et qu'il a ou non d'autres liens avec la Société dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'ils nuisent à l'indépendance de son jugement. Le conseil estime qu'il s'agit là d'une question de fait qui devrait être établie par le conseil d'administration de l'émetteur dans chaque cas sans tenir compte de présomptions telles que celles qui sont actuellement faites dans les règlements.

La fonction la plus importante d'un conseil d'administration est d'encadrer la direction dans le but de s'assurer que les actionnaires réalisent un rendement à long terme. L'actionnaire majoritaire dont la situation financière est solide et qui a une vision à long terme peut avoir une incidence favorable importante sur le rendement à long terme d'une société, ce qui est dans l'intérêt de tous les actionnaires et de la société dans son ensemble. Par exemple, il est en mesure d'encourager et d'appuyer la direction dans la mise en œuvre des stratégies à long terme et de permettre à celle-ci de compter sur des administrateurs expérimentés qui connaissent bien les activités de la société. Dans le cas de la Société, bon nombre de ces éléments découlent du modèle de gouvernance que celle-ci a mis au point au fil des ans et qui prévoit notamment que certains administrateurs sont également membres de la direction de

l'actionnaire majoritaire. Un certain nombre de ces administrateurs ont pour tâche de consacrer tout leur temps aux affaires des filiales de l'actionnaire majoritaire, telles que la Société, et d'apprendre à bien les connaître. Leur seul lien avec la Société est celui qui découle du fait qu'ils sont administrateurs et actionnaires de celle-ci.

Si l'on appliquait la disposition selon laquelle un administrateur qui représente l'actionnaire majoritaire est considéré automatiquement comme non indépendant, cela aurait pour effet d'empêcher la Société et tous ses actionnaires de bénéficier de ce modèle de gouvernance et d'empêcher l'actionnaire majoritaire de participer pleinement à la fonction d'encadrement de la Société.

Les questions qui sont susceptibles de se poser dans le cas d'une société contrôlée au sujet des conflits d'intérêts ou des opérations intéressées devraient, de l'avis du conseil, être réglées par un comité composé d'administrateurs qui sont indépendants de l'actionnaire majoritaire. Le modèle de gouvernance de la Société prévoit un tel comité, soit le comité des entités reliées et de révision, dont il est question ci-après à la rubrique « Règlement des conflits ». Les ACVM ont entendu les réserves exprimées par certains émetteurs assujettis et d'autres intervenants quant à l'opportunité d'appliquer leur définition du concept d'indépendance de l'administrateur aux émetteurs qui, comme la Société, ont un actionnaire majoritaire. Cependant, la Société déplore que les ACVM aient conclu en 2018, après la publication du Document de consultation 52-404 des ACVM: Approche en matière d'indépendance des administrateurs et membres du comité d'audit, que les critères actuellement en vigueur devraient continuer de s'appliquer.

[B] Appréciation de l'indépendance

Quinze administrateurs sont à nouveau candidats en vue de l'élection au conseil à l'assemblée. De l'avis du conseil, neuf des 15 candidats sont indépendants au sens des règlements et 14 des 15 candidats sont indépendants de la direction. Le tableau qui figure à la page suivante indique quels administrateurs sont indépendants et quels administrateurs ne sont pas indépendants au sens des règlements et, dans le deuxième cas, le motif de la non-indépendance.

Indépendance des administrateurs							
	Indépendant —	Indépendant	Non indépendant				
Administrateur	de la direction ^[1]	Au sens des règl	ements	Motif de la non-indépendance			
Marc A. Bibeau	✓	1					
Marcel R. Coutu	✓	1					
André Desmarais	✓		✓	Haut dirigeant de Power Corporation jusqu'en février 2020 et haut dirigeant de la Financière Power jusqu'en mars 2020			
Paul Desmarais, jr	✓		✓	Haut dirigeant de Power Corporation jusqu'en février 2020 et haut dirigeant de la Financière Power jusqu'en mars 2020			
Gary Doer	✓	1					
Susan Doniz	✓	1					
Claude Généreux	✓		✓	Haut dirigeant de Power Corporation et haut dirigeant de la Financière Power jusqu'en mars 2020			
Sharon Hodgson	✓	✓					
Sharon MacLeod	✓	1					
Susan McArthur	✓	✓					
John McCallum	✓	1					
R. Jeffrey Orr	✓		✓	Haut dirigeant de Power Corporation et de la Financière Power			
James O'Sullivan			✓	Haut dirigeant de la Société financière IGM Inc.			
Gregory D. Tretiak	✓		✓	Haut dirigeant de Power Corporation et de la Financière Power			
Beth Wilson	✓	✓					

[1] Ces candidats sont indépendants de la direction et le conseil estime qu'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'ils exercent un jugement indépendant dans le cadre de l'exécution de leurs obligations envers la Société.

[C] Composition des comités

Le comité d'audit et le comité des entités reliées et de révision se composent uniquement d'administrateurs qui sont indépendants au sens des règlements.

Le comité des ressources humaines et le comité de gouvernance et des candidatures se composent uniquement d'administrateurs qui sont indépendants de la direction, ce qui, de l'avis du conseil, permet d'assurer l'objectivité du processus d'établissement de la rémunération des administrateurs et des dirigeants de la Société ainsi que du processus de mise en candidature des administrateurs. Toutefois, certains membres du comité de gouvernance et des candidatures et du comité des ressources humaines, comme il est indiqué ci-dessus, sont réputés ne pas être indépendants au sens des règlements uniquement du fait qu'ils sont des hauts dirigeants de Power Corporation ou de la Financière Power. Tous les administrateurs, sauf un, sont indépendants de la direction.

[D] Réunions des administrateurs indépendants

Il incombe au président du conseil de s'assurer que les administrateurs qui sont indépendants de la direction ont l'occasion de se réunir en l'absence des membres de la direction. Le président du conseil encourage tous les administrateurs indépendants à avoir des discussions libres et franches avec lui ou avec le président et chef de la direction.

Le conseil a adopté une politique relative aux réunions des administrateurs indépendants tenues dans le cadre des réunions du conseil et des comités. Les membres du conseil qui sont indépendants de la direction se réunissent au moins deux fois par année en l'absence des membres de la direction. Le comité des ressources humaines et le comité de gouvernance et des candidatures se composent d'administrateurs qui sont indépendants de la direction. Le comité des ressources humaines et le comité de gouvernance et des candidatures se réunissent habituellement en l'absence des membres de la direction, comme suit : comité des ressources humaines - deux fois par année; comité de gouvernance et des candidatures - une fois par année.

Tous les administrateurs qui siègent au comité d'audit et au comité des entités reliées et de révision sont indépendants au sens des règlements. Ces comités se réunissent en l'absence des membres de la direction, comme suit : comité d'audit – au moins une fois par trimestre; comité des entités reliées et de révision – à toutes ses réunions.

Pendant l'exercice clos le 31 décembre 2020, le conseil et les comités se sont réunis hors de la présence des membres de la direction comme suit : conseil - sept fois; comité des ressources humaines - quatre fois; comité de gouvernance et des candidatures - aucune réunion; comité d'audit - quatre fois; comité des entités reliées et de révision - cinq fois.

[E] Président du conseil

Le président du conseil est indépendant de la direction et, de l'avis du conseil, il n'a aucun autre lien qui pourrait raisonnablement nuire à l'indépendance de son jugement ou l'empêcher de guider le conseil de manière que celui-ci fasse preuve d'un jugement indépendant dans l'examen des questions qui lui sont soumises. Toutefois, il est réputé ne pas être indépendant au sens des règlements, uniquement du fait qu'il est président et chef de la direction de la Financière Power.

RÈGLEMENT DES CONFLITS

Il incombe au conseil d'encadrer la gestion des activités commerciales et des affaires internes de la Société pour le compte de tous les actionnaires. Dans l'exercice de cette fonction, le conseil repère et règle les conflits qui pourraient opposer les intérêts de la Société et ceux de Power Corporation et des membres de son groupe. La Société a établi un comité des entités reliées et de révision, qui est composé entièrement d'administrateurs qui sont indépendants de sa direction et qui ne sont ni des dirigeants, ni des employés ni des administrateurs de Power Corporation ou de l'un des membres du groupe de celle-ci (à l'exception des membres du comité qui siègent au conseil de la Société et de ses filiales). Ce comité examine les opérations projetées avec des « parties reliées » et approuve seulement celles qu'il juge appropriées.

MANDATS DU CONSEIL ET DES COMITÉS

Le mandat du conseil, dont celui-ci s'acquitte lui-même ou qu'il délègue à l'un de ses cinq comités, consiste à encadrer la gestion des activités commerciales et des affaires internes de la Société et comprend la responsabilité de la planification stratégique, de l'examen des activités, de la gestion des risques, des politiques générales, de la supervision des contrôles sur la présentation de l'information financière et des autres

contrôles internes, de la supervision des régimes de retraite, de la gouvernance, de l'orientation et de la formation des administrateurs, de la rémunération et de l'encadrement des membres de la direction principale ainsi que de la rémunération et de l'évaluation des administrateurs. Le mandat du chacun des comités du conseil est présenté brièvement ci-dessous.

Comité d'audit

Président

du comité: John McCallum

Membres: Marc A. Bibeau Susan Doniz

Sharon Hodgson Sharon MacLeod John McCallum

Mandat > Le mandat principal du comité d'audit consiste à examiner les états financiers de la Société et certains documents d'information qui comportent des renseignements financiers et à rendre compte de cet examen au conseil, à acquérir la certitude que des méthodes adéquates sont en place aux fins de l'examen des documents d'information publiés de la Société qui comportent des renseignements financiers, à superviser le travail des auditeurs externes et à s'assurer de l'indépendance de ces derniers, à superviser le travail de l'auditeur interne, à examiner, évaluer et approuver les contrôles internes mis en œuvre par la direction et à s'assurer de la conformité aux lois applicables.

Comité de gouvernance et des candidatures

Président

du comité: R. Jeffrey Orr

Membres: André Desmarais

Paul Desmarais, jr Gary Doer Susan McArthur John McCallum R. Jeffrey Orr

Mandat > Le mandat principal du comité de gouvernance et des candidatures consiste à encadrer la démarche de la Société en matière de gouvernance et à recommander au conseil des pratiques qui cadrent avec les normes rigoureuses en la matière que la Société est déterminée à respecter, à évaluer l'efficacité du conseil et de ses comités ainsi que l'apport de chacun des administrateurs et à recommander au conseil des candidats à l'élection au conseil et à la nomination aux comités du conseil.

Comité des ressources humaines

Président

du comité : Claude Généreux

Membres: Marc A. Bibeau Marcel R. Coutu André Desmarais Paul Desmarais, jr Claude Généreux Sharon MacLeod Susan McArthur R. Jeffrey Orr

Mandat > Le mandat principal du comité des ressources humaines consiste à examiner et à approuver la politique et les lignes directrices en matière de rémunération des employés de la Société, à examiner et à approuver les conditions de rémunération des hauts dirigeants de la Société, à approuver les octrois consentis aux employés aux termes des régimes de rémunération à base d'actions, à examiner et à recommander au conseil les conditions de rémunération du président et chef de la direction, à recommander au conseil les conditions de rémunération des administrateurs, du président du conseil et des présidents des comités, à recommander au conseil les régimes de rémunération incitatifs, les régimes de rémunération à base d'actions, les régimes de retraite complémentaires et les autres régimes de rémunération des employés qu'il juge appropriés et à examiner les plans de relève de la direction principale. Il est également chargé de superviser tous les aspects du rôle qui incombe à la Société à titre de promoteur de ses régimes de retraite enregistrés. Il est responsable de la surveillance du risque lié à la politique et aux pratiques de la Société en matière de rémunération.

Comité des entités reliées et de révision

Président

du comité : John McCallum

Membres: Sharon Hodgson

Sharon MacLeod John McCallum Beth Wilson

Mandat > Le mandat principal du comité des entités reliées et de révision consiste à exiger que la direction conçoive des méthodes satisfaisantes aux fins de l'examen et de l'approbation des opérations conclues avec des parties reliées et à examiner et, s'il le juge approprié, à approuver de telles opérations, ainsi qu'à recommander au conseil un code de conduite professionnelle et de déontologie qui traite notamment des conflits d'intérêts, de la protection et de l'usage des biens de l'entreprise et de la confidentialité.

Comité de gestion des risques[1]

Président

du comité : Gregory D. Tretiak

Membres: Susan Doniz

Claude Généreux Sharon Hodgson Susan McArthur R. Jeffrey Orr Gregory D. Tretiak Beth Wilson

Mandat > Le mandat principal du comité de gestion des risques consiste à examiner et à surveiller la structure de gouvernance des risques et le programme de gestion des risques de la Société, y compris s'assurer que le profil de risque de la Société et sa démarche à ce chapitre concordent avec sa stratégie d'ensemble et son cadre de propension au risque.

Comité spécial

Président

du comité : John McCallum

Membres: Sharon Hodgson Sharon MacLeod John McCallum Beth Wilson

Mandat > Le comité spécial a été mis sur pied en juillet 2020 à titre provisoire. Sa mission consistait exclusivement à examiner et à évaluer la structure et les modalités a) de l'acquisition de la totalité des activités de gestion d'actifs de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée par Placements Mackenzie auprès de Lifeco et b) de l'aliénation, conclue par Placements Mackenzie en faveur de Lifeco, de certains contrats de gestion du groupe de fonds Quadrus, marque privée.

[1] Le comité de gestion des risques a été mis sur pied le 19 juin 2020.

Le conseil disposait auparavant d'un comité des stratégies de placement. Ce comité a été dissous le 19 juin 2020 et ses responsabilités ont été prises en charge par le comité de gestion des risques. Le conseil a adopté une charte pour lui-même et pour chacun de ses comités. La charte du conseil est présentée à l'annexe A ci-jointe.

PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Le président et chef de la direction, en collaboration avec le conseil d'administration, est chargé chaque année de dresser le plan stratégique de la Société, de l'examiner et de le mettre à jour. Le plan stratégique énonce les objectifs annuels et les objectifs à long terme de la Société à la lumière des possibilités et des risques qui pourraient se présenter et de manière à favoriser la croissance rentable soutenue de la Société et l'augmentation de la valeur de la participation de ses actionnaires à long terme. Il appartient au conseil d'approuver la stratégie commerciale globale de la Société.

Dans le cadre de l'exercice de cette fonction, le conseil examine les risques à court, à moyen et à long terme qui sont inhérents au plan stratégique ainsi que les forces et les faiblesses éventuelles des tendances qui se dessinent et des possibilités qui se présentent et approuve les plans commerciaux, financiers et de gestion des capitaux annuels de la Société. La question de la stratégie est abordée à chaque réunion du conseil, y compris les progrès réalisés par rapport au plan stratégique et la mise en œuvre de celui-ci.

LIENS DES ADMINISTRATEURS ET PRÉSENCE AUX RÉUNIONS

On peut obtenir des renseignements supplémentaires sur les candidats à l'élection au conseil, y compris les conseils des autres sociétés ouvertes auxquels ils siègent, ainsi que le relevé de toutes les réunions du conseil et des comités de la Société tenues en 2020 auxquelles ils ont assisté, à la rubrique « Élection des administrateurs » de la présente circulaire de sollicitation de procurations de la direction.

DESCRIPTION DES POSTES CLÉS

Le conseil dispose de descriptions de poste écrites pour le président du conseil, les présidents des comités du conseil et les administrateurs. Le président du conseil et les présidents des comités du conseil sont chargés de s'assurer que le conseil ou le comité, selon le cas, peut remplir ses fonctions et ses responsabilités de manière efficace, de planifier et d'organiser les activités du conseil et du comité en question, de voir à ce que les fonctions qui ont été déléguées aux comités soient remplies et fassent l'objet d'un compte rendu, au besoin, de faciliter l'interaction avec la direction et de retenir les services de conseillers externes, au besoin. Chaque administrateur a la responsabilité de participer à la supervision de la gestion des activités commerciales et des affaires internes de la Société en faisant preuve d'honnêteté et de bonne foi, en agissant dans l'intérêt de la Société et en faisant preuve du degré de prudence, de diligence et de compétence qu'une personne raisonnablement prudente exercerait dans des circonstances comparables.

Le conseil dispose également d'une description de poste écrite pour le président et chef de la direction de la Société. Le président et chef de la direction de la Société est chargé de gérer le rendement stratégique et les résultats d'exploitation de la Société conformément aux politiques et aux objectifs fixés par le conseil, y compris d'élaborer et de soumettre à l'approbation du conseil les plans et initiatives stratégiques de la Société et des stratégies d'exploitation judicieuses qui en permettront la mise en œuvre, d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques permettant de repérer et de gérer les risques inhérents aux activités de la Société, d'établir un cadre d'exploitation axé sur le rendement, d'aider le conseil à planifier la relève et de représenter la Société auprès des principaux intéressés.

ORIENTATION ET FORMATION CONTINUE

Le comité de gouvernance et des candidatures est chargé de l'orientation et de la formation des nouveaux administrateurs. Le programme d'orientation a pour but (i) de fournir aux nouveaux administrateurs les renseignements nécessaires pour comprendre le secteur financier et le fonctionnement du conseil, (ii) de leur fournir des renseignements sur l'historique de la Société et les enjeux avec lesquels elle doit composer et les occasions d'affaires qui se présentent à elle et (iii) de leur permettre de se familiariser avec leurs nouvelles fonctions.

Au moment où ils se joignent au conseil, les nouveaux administrateurs bénéficient d'une orientation complète, donnée par le président et chef de la direction de la Société et les membres de la haute direction, qui vise à leur donner un aperçu des produits et des services financiers qui sont distribués ou placés par la Société et ses filiales, y compris la façon dont la Société se distingue de ses homologues à cet égard, ainsi que des questions d'ordre financier et réglementaire qui influent sur leurs activités. Outre la formation et le perfectionnement offerts à l'ensemble du conseil, certaines formations plus pointues sont offertes aux membres de certains comités lorsque cela est nécessaire ou souhaitable. Tout au long de l'année, les possibilités suivantes sont également offertes aux administrateurs :

- > des exposés réguliers donnés par des hauts dirigeants sur divers aspects des activités de la Société, son orientation stratégique, la gestion des capitaux, les questions financières, les ressources humaines, les initiatives technologiques, la cybersécurité et les risques principaux auxquelles l'entreprise est exposée;
- > à intervalles réguliers, des exposés et des comptes rendus décrivant brièvement les changements importants survenus dans la réglementation et sur les marchés;
- > la possibilité de participer à une réunion stratégique annuelle au cours de laquelle divers sujets d'ordre commercial et économique sont abordés. Chaque séance comprend un élément de formation générale qui sert de contexte aux fins de la discussion (par exemple le secteur, la concurrence, les risques ou les occasions d'affaires);
- > la possibilité d'interagir de façon informelle avec leurs collègues et d'autres membres de la haute direction et la génération montante d'employés au sein de la Société.

Le tableau suivant présente certaines des séances de formation continue qui ont été offertes aux administrateurs en 2020 :

Trimestre	Sujet	Date	Participants	
Premier trimestre	Mise à jour concernant la cybersécurité	13 février 2020	Conseil	
de 2020	Examen du secteur, des activités d'exploitation et des résultats	13 février 2020	Conseil	
	Mise à jour concernant les activités de placement et de distribution d'IG Gestion de patrimoine	13 février 2020	Conseil	
	Mise à jour concernant la transformation des activités	14 février 2020	Conseil	
	Mise à jour concernant la COVID-19	27 mars 2020	Conseil	
Deuxième trimestre de 2020	Mise à jour concernant la COVID-19	27 avril 2020	Conseil et comité des stratégies de placement	
	Mise à jour concernant le comité des stratégies de placement	27 avril 2020	Conseil et comité des stratégies de placement	
	Mise à jour concernant les activités d'exploitation (gestion des incidents et sécurité)	27 avril 2020	Conseil	
	Mise à jour concernant les communications avec les parties intéressées	27 avril 2020	Conseil	
	Examen du secteur, des activités d'exploitation et des résultats	7 mai 2020	Conseil	
	Rapport annuel sur la responsabilité de l'entreprise	8 mai 2020	Conseil	
Troisième trimestre	Mise à jour concernant la COVID-19	19 juin 2020	Conseil	
de 2020	Exposé donné par le comité de gestion des risques d'IGM	19 juin 2020	Conseil	
	Mise à jour concernant le programme « Answering the Call »	19 juin 2020	Conseil	
	Examen du secteur, des activités d'exploitation et des résultats	5 août 2020	Conseil	
	Mise à jour concernant les fonds négociés en bourse et les fonds alternatifs	5 août 2020	Conseil	
	Mise à jour concernant la planification et la mise en œuvre de la stratégie	5 août 2020	Conseil	
	Mise à jour concernant les produits d'IG Gestion de patrimoine	6 août 2020	Conseil	

Trimestre	Sujet	Date	Participants
Quatrième	Exposé du chef de la direction et brève description des résultats	5 novembre 2020	Conseil
trimestre de 2020	Mise à jour concernant la COVID-19	5 novembre 2020	Conseil
	Mise à jour concernant l'investissement socialement responsable et la stratégie en la matière	6 novembre 2020	Conseil
	Mise à jour concernant la cybersécurité	11 décembre 2020	Conseil
	Mise à jour concernant la planification financière avancée	11 décembre 2020	Conseil

Afin que les administrateurs reçoivent à temps les renseignements dont ils ont besoin, la Société a mis sur pied un système électronique sécurisé qui comprend un vaste centre de ressources. Ce centre contient des documents qui relèvent de la gouvernance, y compris les règlements administratifs de la Société, les statuts constitutifs, les procès-verbaux des réunions du conseil et de ses comités et les chartes des comités du conseil. De plus, les administrateurs reçoivent une trousse de renseignements complète avant chacune des réunions du conseil et des comités. Les administrateurs peuvent également communiquer directement avec le président du conseil et les présidents des comités auxquels ils siègent.

CONDUITE PROFESSIONNELLE ET ÉTHIQUE COMMERCIALE

La Société a adopté une politique écrite en matière de conduite professionnelle (la « politique en matière de conduite ») qui régit ses administrateurs, ses dirigeants et ses employés ainsi que ceux de ses filiales. On peut consulter la politique en matière de conduite à l'adresse www.sedar.com ou en obtenir une copie en communiquant avec le chef de la conformité de la Société.

Le conseil s'assure que chacun se conforme à la politique en matière de conduite par l'entremise du chef de la conformité de la Société, qui fait les vérifications nécessaires et en fait état au comité d'audit pertinent au moins une fois par année. Les dirigeants et les employés doivent signaler au chef de la conformité les violations de la politique en matière de conduite dont ils sont au courant ou qu'ils soupçonnent. Le chef de la conformité remet au comité d'audit pertinent un rapport faisant état de toutes les violations signalées et des résultats de toutes les enquêtes. La politique en matière de conduite est remise chaque année aux administrateurs, aux dirigeants et aux employés de la Société et de ses filiales, qui doivent tous signer une attestation selon laquelle ils en ont pris connaissance et s'y conforment.

Afin de veiller à ce que les administrateurs exercent un jugement indépendant lorsqu'ils examinent les opérations et les conventions à l'égard desquelles un administrateur ou un haut dirigeant a un intérêt important, l'administrateur ou le haut dirigeant qui est en conflit d'intérêts doit en faire état et s'absenter de la réunion pendant que la question est débattue et fait l'objet d'un vote. Si un conflit d'intérêts survient à l'égard d'une question non essentielle, l'administrateur devra en faire état et s'abstenir de discuter de la question et de voter sur celle-ci. Le comité des entités reliées et de révision s'occupe de régler les conflits d'intérêts éventuels qui pourraient opposer la Société et ses parties reliées, y compris Power Corporation et la Financière Power, relativement à des opérations conclues entre ces sociétés ou des sociétés qu'elles contrôlent, comme il est décrit dans la présente circulaire de sollicitation de procurations de la direction.

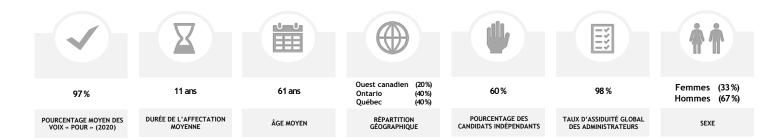
La Société a également adopté une politique anti-corruption ainsi qu'une politique de signalement.

INFORMATION EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT ET DE GOUVERNANCE ET DE POLITIQUE SOCIALE

La Société tient à faire preuve de transparence dans son processus de communication de l'information; elle publie sur son site Web un « rapport sur la responsabilité d'entreprise » et d'autres politiques et documents connexes qui décrivent la façon dont elle compose avec les répercussions que les questions environnementales, sociales et de gouvernance ont sur son entreprise. On peut obtenir des renseignements à ce sujet à l'adresse https://www.igmfinancial.com/fr/responsabilite-d-entreprise.

MISE EN CANDIDATURE ET ÉVALUATION DES ADMINISTRATEURS ET DIVERSITÉ

Le conseil a mis sur pied le comité de gouvernance et des candidatures, qui est chargé de lui recommander des candidats qui possèdent les qualités nécessaires pour s'acquitter des responsabilités rattachées à la fonction d'administrateur sur le plan des compétences, de l'expérience en affaires et en finances, de l'expérience à titre de dirigeant et du degré d'engagement. Le comité reconnaît que chaque administrateur fournit un apport différent au conseil et fait bénéficier celui-ci des forces qui sont les siennes dans son champ de compétence. Le graphique qui figure à la page suivante présente sommairement ce que sera la composition du conseil si les actionnaires élisent tous les candidats.



Le comité évalue l'apport et l'efficacité de chacun des administrateurs ainsi que du conseil dans son ensemble et de ses comités. En 2020, le comité a retenu les services d'un consultant indépendant qu'il a chargé d'évaluer l'efficacité et le rendement du conseil. L'évaluation comprenait un sondage exhaustif que chacun des administrateurs devait remplir, suivi d'un entretien individuel avec le consultant indépendant. Les administrateurs ont répondu au sondage sous le couvert de l'anonymat et les entretiens se sont déroulés en toute confidentialité. Les entretiens et le sondage étaient axés sur l'efficacité du conseil, des comités du conseil et du président du conseil.

Le consultant indépendant a remis un rapport écrit de ses conclusions au comité de gouvernance et des candidatures ainsi qu'au président du conseil, lequel soulignait les thèmes principaux et les possibilités de perfectionnement. Après avoir pris connaissance de ce rapport et après discussion, le conseil, avec l'aide du consultant indépendant, a élaboré les priorités pour l'exercice suivant et mis en œuvre un plan d'action conçu en vue d'améliorer son efficacité et son rendement. Le comité surveille l'exécution du plan et informe régulièrement le conseil des progrès réalisés.

Le comité a recours à une grille (présentée ci-après) pour examiner les compétences et l'expérience des candidats au conseil et du conseil dans son ensemble. Cette grille présente l'expérience dans certains secteurs d'activité et l'expérience en affaires ainsi que d'autres types de compétences, par exemple dans le secteur public et en matière de responsabilité sociale, que les candidats au conseil doivent posséder afin que le conseil puisse compter sur des membres qui possèdent une vaste gamme d'expériences, de connaissances et de compétences complémentaires. La liste n'est pas exhaustive.

Champs de compétence clés	M. Bibeau	M. Coutu	A. Desmarais	P. Desmarais, jr	G. Doer	S. Doniz	C. Généreux	S. Hodgson	S. MacLeod	S. McArthur	J. McCallum	RJ. Orr	J. O'Sullivan	G. Tretiak	B. Wilson
Comptabilité/Audit	1	1	1			1		1	1		1	✓		1	1
Marchés financiers	1	1	1	1			1			1	1	✓	1	1	
Responsabilité de l'entreprise	1	1	1	1	1			1	1	1	1	1	1	1	
Compétences financières	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Services financiers	1	1	1	1			1			1	1	✓	1	1	1
Ressources humaines/ Rémunération des dirigeants	1	1	1	1	1	1	1		1	1		✓	√	1	1
Activités internationales		1	1	1	1	1	1	1	1	1		✓	1	1	
Marketing/Communications	1	1	1		1	1			1			1	1	1	1
Secteur public			1	1	1		1	1	1	1	1				
Questions réglementaires/Gouvernance/ Questions juridiques		✓	1	1	1	1					1	✓	✓	1	
Gestion des risques	1	1	1	1	1	1	1	1		1	1	1	1	1	
Vente au détail/Consommation	1		1			/			1				1	1	
Haute direction	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	✓	1	1	1
Planification stratégique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	✓	1	1	1
Technologies/Technologies numériques/ Cybersécurité						1		1	1	1				1	

Bien que la grille de compétences constitue un outil important aux fins de l'évaluation des candidats au conseil, le comité et le conseil ont le souci de s'assurer que les qualités des administrateurs se complètent et que ceux-ci proviennent de diverses régions. Ces facteurs et l'élément de continuité sont essentiels au bon fonctionnement du conseil.

En outre, la Société estime que la diversité, l'équité et l'inclusion enrichissent son entreprise à tous les échelons et favorisent l'élaboration, la promotion et le maintien d'une culture d'entreprise où la diversité, l'équité et l'inclusion sont valorisées et exploitées.

C'est dans ce contexte que le conseil a adopté la politique sur la diversité, l'équité et l'inclusion au sein du conseil et de la direction principale (la « politique sur la diversité »), qui énonce notamment le processus servant à repérer et à évaluer les personnes qui pourraient siéger au conseil ou occuper un poste de direction. Selon cette politique, la diversité compte de nombreux aspects, y compris l'expérience en affaires, l'appartenance géographique, l'âge, le sexe, les handicaps, le fait d'appartenir à une minorité visible ou d'être un autochtone et l'orientation sexuelle.

La politique sur la diversité énonce un certain nombre de critères de recherche et de sélection qui doivent être remplis dans le cadre des nominations au conseil et à la direction principale dans le but d'atteindre la composition et la dynamique optimales au sein du conseil et à l'échelle de la Société.

À cette fin, les nominations au conseil et à la direction principale doivent être faites selon les critères suivants :

- > suivre des protocoles de recherche qui vont au delà du réseau de relations des membres du conseil ou de la direction principale en poste et permettent ainsi de repérer une proportion raisonnable de candidats qui sont des femmes ou qui font partie d'un ou de plusieurs groupes désignés en vertu de la Loi sur l'équité en matière d'emploi (par exemple, les personnes qui font partie des minorités visibles, les autochtones ou les personnes handicapées);
- > exiger que les cabinets de recrutement, s'il y a lieu, contribuent à repérer des candidats qui sont des femmes et des candidats qui font partie d'autres groupes désignés;
- > examiner la candidature de personnes provenant de milieux et proposant des points de vue différents qui se démarquent par l'expérience, les titres et diplômes, les compétences, les qualités personnelles, la culture générale et la connaissance de certains secteurs d'activité;
- > tenir compte de critères de diversité supplémentaires pour établir la composition et la dynamique optimales du conseil et de la direction principale.

Dans le cadre de cette démarche, l'objectif en matière de diversité du conseil consiste à faire en sorte que la représentation féminine au sein du conseil s'établisse à au moins 30 % d'ici la fin de l'année civile 2021.

La politique sur la diversité prévoit que la mesure dans laquelle le processus de mise en candidature contribue à ce que la Société atteigne ses objectifs en matière de diversité, d'équité et d'inclusion doit être évaluée chaque année. Le comité choisit les candidats possédant les qualités nécessaires et recommande au conseil les personnes qui seront mises en candidature à la prochaine assemblée des actionnaires en tenant compte des éléments suivants :

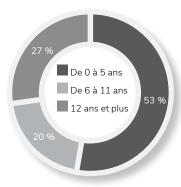
> les qualités des administrateurs en fonction et celles des candidats;

- > les objectifs en matière de diversité, d'équité et d'inclusion;
- > la proportion idéale d'administrateurs qui sont indépendants de la direction et qui ne sont ni des dirigeants ni des employés des membres du groupe de la Société.

Depuis juin 2015, 71 % des postes vacants au sein du conseil ont été comblés par des femmes qui sont indépendantes au sens des règlements, ce qui a fait passer la représentation féminine au conseil de 7 % en 2015 à 33 % en 2020. À l'heure actuelle, le conseil compte cinq femmes (33 % de ses membres). Il ne compte aucune personne faisant partie d'une minorité visible, aucune personne handicapée ni aucun autochtone (soit 0 % dans tous les cas).

Le conseil n'a adopté aucune politique qui limiterait le nombre de mandats qu'un administrateur peut remplir ou fixerait l'âge auquel celui-ci doit se retirer du conseil, car il estime que de telles limites, qui ne tiennent pas compte du fait que la Société exerce ses activités dans un milieu très complexe et lourdement réglementé, ne sont pas dans l'intérêt de la Société. La Société estime que le fait de siéger au conseil pendant de nombreuses années, sans limitation du nombre de mandats, est essentiel pour permettre aux administrateurs de bien comprendre ses activités et de faire un apport utile au conseil. Le comité de gouvernance et des candidatures revoit chaque année la composition du conseil, y compris le nombre d'années depuis lequel chacun des administrateurs y siège. Le conseil s'efforce de concilier la nécessité de compter dans ses rangs des personnes chevronnées et la nécessité de se renouveler et de bénéficier de nouveaux points de vue. Jusqu'à maintenant, cette façon de fonctionner a toujours bien servi la Société. Le diagramme présenté ci-dessous illustre le nombre d'années depuis lequel les candidats à l'élection au conseil y siègent, soit en moyenne 11 ans.

Durée de l'affectation au conseil



La Société a adopté une procuration qui donne aux actionnaires la possibilité de voter pour chaque candidat à l'élection au conseil de la Société ou de s'abstenir de le faire.

DIVERSITÉ AU SEIN DE LA HAUTE DIRECTION ET DE LA DIRECTION PRINCIPALE

La promotion des valeurs que sont la diversité, l'équité et l'inclusion au sein de la Société commence au sommet. Les présidents et chefs de la direction de la Société et de ses sociétés en exploitation, IG Gestion de patrimoine, Placements Mackenzie et Investment Planning Counsel Inc., siègent au conseil de la direction sur la diversité, l'équité et l'inclusion, conjointement avec plusieurs membres du comité d'exploitation et des ressources humaines de la Société. Ce conseil offre du leadership et de l'encadrement à l'appui de l'atteinte des objectifs internes en matière de diversité, d'équité et d'inclusion au sein de l'entreprise et établit des partenariats externes avec des groupes clés. Il comprend des membres de la direction qui sont responsables du réseau de conseillers d'IG Gestion de patrimoine de même que des employés.

La Société s'est dotée d'une stratégie de diversité, d'équité et d'inclusion qui a pour objet d'offrir à ses employés et à ses clients une expérience qui se caractérise par l'inclusion, l'équité et la cohérence et appuie ses objectifs commerciaux, à l'heure actuelle et à l'avenir. Afin d'obtenir les résultats souhaités, la Société favorise trois sphères d'action comprises dans une démarche visant à écouter, à apprendre et à agir: (1) la promotion de la sensibilisation, (2) l'intégration accrue de l'inclusion dans le comportement des dirigeants et (3) l'établissement de partenariats externes et l'engagement au sein de la collectivité. La priorité va désormais au delà de la parité entre les hommes et les femmes et de l'appui à la présence d'autochtones pour englober la communauté noire et les autres groupes qui souhaitent être traités équitablement. À l'heure actuelle, la haute direction de la Société compte cinq femmes (29 %) et une personne faisant partie d'une minorité visible (6 %) et ne compte aucune personne handicapée (0 %) ni aucun autochtone (0 %), si on ne tient pas compte du président du conseil externe. La Société a actuellement pour objectif de faire en sorte qu'au moins 35 % des postes de haute direction soient occupés par des femmes. En date du 31 décembre 2020, 33 % des personnes occupant un poste de haute direction étaient des femmes. Bien qu'elle ait manqué son objectif de peu,

la Société maintient son engagement en ce qui a trait à la parité hommes-femmes et établira de nouvelles cibles pour 2021. En outre, la Société recueille en 2021 des données confidentielles sur la diversité auprès de l'ensemble de sa main-d'œuvre. La participation à ce processus est facultative. Par la suite, les objectifs et les échéanciers de réalisation seront examinés et revus d'ici la fin de l'année civile 2021 pour tous les groupes désignés.

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Le conseil a mis sur pied un comité des ressources humaines qui est chargé d'examiner et d'approuver la politique et les lignes directrices en matière de rémunération des employés de la Société ainsi que de surveiller le risque lié à la politique et aux pratiques de la Société en matière de rémunération. Le comité des ressources humaines examine et recommande au conseil les conditions de rémunération des présidents et chefs de la direction respectifs de la Société, d'IG Gestion de patrimoine et de Placements Mackenzie (y compris les octrois consentis aux termes des régimes de rémunération à base d'actions), examine et approuve les conditions de rémunération des membres de la direction principale de la Société et approuve les octrois consentis aux employés (sauf les présidents et chefs de la direction respectifs de la Société, d'IG Gestion de patrimoine et de Placements Mackenzie) aux termes des régimes de rémunération à base d'actions. En outre, il examine et recommande au conseil les conditions de rémunération des administrateurs, du président du conseil et des présidents des comités du conseil. Il recommande au conseil les régimes de rémunération incitatifs, les régimes de rémunération à base d'actions, les régimes enregistrés, les régimes de retraite complémentaires et les autres régimes de rémunération des employés qu'il juge appropriés. Il est chargé de superviser tous les aspects du rôle qui incombe à la Société à titre de promoteur de ses régimes de retraite enregistrés. Les conseils des filiales en exploitation principales de la Société ont également mis sur pied des comités des ressources humaines dont les mandats sont similaires.

Le comité des ressources humaines examine en outre les plans de relève des membres de la direction principale de la Société, y compris le président et chef de la direction. La planification de la relève fait partie du processus d'examen des compétences et de planification de la relève intégré que la Société utilise pour exécuter sa stratégie commerciale, réduire le plus possible les risques susceptibles de découler des lacunes dans les compétences, confier les postes de direction clés à des personnes de haut calibre et offrir aux employés une expérience enrichissante en leur donnant des possibilités de perfectionnement et d'avancement professionnel. Ce processus, qui est appliqué aux employés qui occupent un poste de directeur ou un poste supérieur dans la hiérarchie, est rigoureux, s'intègre aux autres programmes de ressources humaines et tient compte des pratiques exemplaires dans la recherche de personnes compétentes. Plus particulièrement, la stratégie de gestion des compétences comprend les éléments suivants :

- avoir recours à un profil personnalisé et tourné vers l'avenir en ce qui a trait aux compétences en leadership;
- > avoir recours à un cadre d'examen des compétences qui permet d'évaluer les compétences, les besoins en perfectionnement et le potentiel de chaque personne;
- > repérer et évaluer les candidats à la relève selon leur expérience, leur connaissance du marché et des secteurs d'activité pertinents, leur connaissance des activités de la Société, le rendement dont ils ont fait preuve par le passé et la mesure dans laquelle ils ont réussi à atteindre les objectifs de rendement et selon certains critères de diversité;

- > classer les candidats à la relève dans l'une des catégories suivantes : prêt maintenant, prêt dans un ou deux ans, prêt dans trois ou cinq ans, prêt dans plus de cinq ans et prêt en cas d'urgence ou à titre intérimaire;
- > réaliser plusieurs tests pour comparer entre eux les candidats à la relève et leur état de préparation;
- > harmoniser les plans de relève et la stratégie de la Société en matière de diversité, d'équité et d'inclusion;
- > mesurer les progrès réalisés et évaluer les risques en fonction de paramètres et de critères d'analyse qui évoluent chaque année et dont le suivi est assuré au fil du temps;
- > faire une présentation des personnes compétentes au sein de chacune des divisions en donnant un aperçu des atouts essentiels, des progrès réalisés et des engagements.

Une fois que les risques ont été repérés, les plans de perfectionnement et de mobilité des ressources humaines sont élaborés afin de combler les lacunes dans les compétences. Les plans de relève du président et chef de la direction de la Société et des membres de la direction principale sont revus de nouveau. Avec l'aide de partenaires spécialisés en recrutement choisis avec soin, des analyses de marché sont réalisées régulièrement en vue de repérer des candidats intéressants et les compétences en leadership des personnes en poste sont évaluées afin de bien cerner les forces et le besoin de perfectionnement. Les résultats des évaluations des compétences en leadership faites à l'externe sont comparés aux données normatives globales, ce qui permet de mettre les résultats en contexte.

Les programmes de perfectionnement des dirigeants font partie intégrante du processus d'examen des compétences et de planification de la relève. Pour tous les postes de direction, y compris les présidents et chefs de la direction respectifs de la Société, d'IG Gestion de patrimoine et de Placements Mackenzie, les renseignements suivants sont consignés et font l'objet d'un suivi tout au long de l'année de manière à renforcer les aptitudes en leadership des candidats à la relève et à devancer le moment où ils seront prêts à assumer un poste de direction :

- > les résultats de l'évaluation des compétences en leadership;
- > l'importance du perfectionnement;
- > les exigences fondamentales en ce qui a trait à l'expérience;
- > la façon dont les programmes seront exécutés;
- > l'état d'avancement des programmes et les progrès réalisés.

De manière générale, les mesures de perfectionnement comprennent l'élaboration d'une stratégie commerciale, la participation à des projets spéciaux, les promotions ou les mutations latérales et l'apprentissage auprès des membres de la direction principale.

Les programmes d'examen des compétences et de relève sont examinés et mis à jour au moins une fois par année et font l'objet d'un suivi continu tout au long de l'année pour faciliter les mouvements de personnel et assurer une transition harmonieuse au sein de la direction. Les renseignements sur les compétences et la relève sont soumis chaque année à l'examen du comité des ressources humaines, qui formule ensuite ses recommandations. Le comité dispose également d'un plan d'urgence en cas de maladie ou d'invalidité ou d'absence imprévue pour une autre raison du président et chef de la direction de la Société ou des autres membres de la direction principale. Tout au long de l'année, les membres du conseil et du comité des ressources humaines apprennent à connaître les principaux dirigeants ainsi que les personnes appelées à les remplacer grâce à des exposés et à des discussions.

Les stratégies de gestion des compétences sont intégrées aux stratégies commerciales que le conseil, avec l'appui du comité des ressources humaines, examine régulièrement tout au long de l'année.

Le processus suivi pour établir la rémunération des administrateurs et des dirigeants de la Société est décrit plus amplement aux rubriques « Rémunération des administrateurs », « Rémunération des hauts dirigeants » et « Analyse de la rémunération » de la présente circulaire de sollicitation de procurations de la direction.

Renseignements supplémentaires

On peut obtenir des renseignements supplémentaires sur la Société sur son site Web, à l'adresse www.igmfinancial.com/fr, et sur celui de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com. Les actionnaires peuvent communiquer avec la secrétaire générale, au 447, avenue Portage, Winnipeg (Manitoba) R3B 3H5, pour obtenir un exemplaire des états financiers et du rapport de gestion de la Société. Des renseignements d'ordre financier sont donnés dans les états financiers comparatifs et le rapport de gestion de la Société pour son exercice clos le plus récent.

La Société se réserve le droit d'exiger des frais raisonnables de quiconque demande ces documents sans être un de ses actionnaires.

On peut obtenir les renseignements sur le comité d'audit de la Société qui sont exigés par l'article 5.1 du règlement 52-110 à la rubrique « Comité d'audit » et à l'annexe A de la notice annuelle 2020 de la Société, qui a été déposée sur SEDAR.

Communications avec les actionnaires

La Société accueille favorablement les interactions avec les actionnaires et estime que le fait d'être à l'écoute de ses parties intéressées constitue un élément important de son rôle d'entreprise responsable. La Société a recours à divers moyens pour communiquer avec ses actionnaires, y compris le rapport annuel, les rapports trimestriels, la notice annuelle, la circulaire de sollicitation de procurations de la direction, le rapport sur la responsabilité d'entreprise, les communiqués de presse et son site Web.

La Société communique régulièrement avec les actionnaires en interagissant directement avec eux ou par des voies de communication plus officielles, comme l'assemblée annuelle, la conférence téléphonique sur les résultats trimestriels, les exposés de la direction et les journées consacrées aux investisseurs. En outre, les actionnaires lui posent des guestions ou lui font part de leurs observations dans le cadre de rencontres individuelles ou en groupe, s'il s'agit d'actionnaires institutionnels, ou de communications par la poste ou par téléphone, s'il s'agit de particuliers.

Coordonnées pour les investisseurs

Relations avec les investisseurs Société financière IGM Inc. 447, avenue Portage

Winnipeg (Manitoba) R3B 3H5

Adresse électronique : investor.relations@igmfinancial.com

Coordonnées du conseil

Les actionnaires et les autres parties intéressées peuvent communiquer avec le conseil, par l'intermédiaire de son président, en écrivant à l'adresse suivante :

Président du conseil d'administration Société financière IGM Inc. 447, avenue Portage Winnipeg (Manitoba) R3B 3H5

Adresse électronique : SHCORSE@ig.ca

Propositions

Si une personne ayant le droit de voter veut soumettre une proposition à la Société en vue de l'assemblée annuelle des actionnaires de l'an prochain, elle devra le faire au plus tard le 22 novembre 2021.

Approbation de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction

Le conseil d'administration de la Société a approuvé la teneur de la présente circulaire de sollicitation de procurations de la direction et en a autorisé l'envoi.

La vice-présidente et secrétaire générale,

Sonya Reiss

Fait à Winnipeg, au Manitoba Le 19 février 2021

Annexe A Société financière IGM Inc. Charte du conseil d'administration

RUBRIQUE 1. COMPOSITION DU CONSEIL

Le conseil d'administration (le « conseil ») se compose d'au moins trois membres, dont la majorité sont, au moment de leur élection ou de leur nomination, des résidents canadiens.

RUBRIQUE 2. QUESTIONS DE PROCÉDURE

Dans l'exercice de ses fonctions et de ses responsabilités, le conseil suit le processus suivant:

- Réunions. Le conseil se réunit au moins quatre fois par année, et plus souvent au besoin, afin de remplir les fonctions et les responsabilités énoncées dans les présentes. Le conseil peut se réunir à quelque endroit que ce soit au Canada ou à l'étranger et doit se réunir périodiquement en l'absence des représentants de la direction
- Conseillers. Le conseil peut, aux frais de la Société, retenir les services de conseillers externes s'il juge que cela est nécessaire ou utile pour remplir ses fonctions
- Quorum. À chaque réunion du conseil, le quorum est constitué de la majorité des administrateurs qui ont été élus à l'assemblée annuelle des actionnaires précédente, à moins que les administrateurs ne fixent un pourcentage plus élevé.

- Secrétaire. Le secrétaire général ou le secrétaire associé, ou la personne nommée par le président du conseil (ou, en l'absence de celui-ci, le président du conseil suppléant), remplit les fonctions de secrétaire aux réunions du conseil.
- Convocation des réunions. Une réunion du conseil peut être convoquée par le président du conseil, par un autre administrateur autorisé par le président du conseil ou par la majorité des administrateurs au moyen d'un avis d'au moins 48 heures aux membres du conseil, sauf disposition des règlements administratifs à l'effet contraire, stipulant l'endroit, la date et l'heure de la réunion. Les réunions peuvent être tenues à quelque moment que ce soit, sans avis de convocation, si tous les membres du conseil ont renoncé à recevoir un tel avis : la présence d'un membre du conseil à une telle réunion constitue une renonciation à recevoir l'avis de convocation, sauf si ce membre s'oppose à la tenue des délibérations en invoquant le fait que la réunion n'a pas été convoquée en bonne et due forme. Si une personne autre que le président du conseil convoque une réunion du conseil, elle devra en aviser ce dernier.

RUBRIQUE 3. FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS

Le conseil encadre la gestion des activités commerciales et des affaires internes de la Société et exerce, comme il convient, les pouvoirs qui lui sont dévolus et qu'il peut exercer conformément aux lois et aux règlements applicables. Sans restreindre la portée générale de ce qui précède, le conseil a les fonctions et les responsabilités suivantes, qu'il peut remplir lui-même ou qu'il peut déléguer à un ou plusieurs de ses comités. Dans le cadre de l'exécution de ses fonctions et de ses responsabilités, le conseil tient compte des renseignements, des conseils et des recommandations que lui donne la direction, mais il exerce un jugement indépendant.

- 1. Planification stratégique. Le conseil approuve les objectifs stratégiques de la Société et, dans ce contexte, il examine les tendances des secteurs dans lesquels la Société exerce ses activités, les occasions qui se présentent à celle-ci ainsi que les forces et les faiblesses des secteurs en question, examine les risques inhérents aux activités diverses de la Société et examine et approuve les plans et les initiatives stratégiques de la direction. En outre, le conseil examine et approuve le plan d'affaires, le plan financier et le programme de gestion des immobilisations annuels de la Société.
- 2. Examen des activités. Les fonctions et les responsabilités du conseil sont les suivantes :
 - superviser la façon dont la direction met en œuvre le plan d'affaires, le plan financier et le programme de gestion des immobilisations approuvés et surveiller les résultats financiers et d'exploitation et les autres faits nouveaux importants;
 - approuver les acquisitions et les aliénations, les financements et les autres opérations effectuées sur les marchés financiers qui revêtent de l'importance, les décisions relatives à la gestion des immobilisations et les autres décisions et opérations importantes sur le plan des affaires et des placements;

- examiner et superviser les questions relatives à l'exploitation, y compris celles qui sont d'ordre réglementaire, dont la direction ou le conseil juge qu'elles sont susceptibles d'avoir une incidence importante éventuelle sur l'entreprise, les affaires ou la réputation de la Société.
- 3. Politiques en matière de présentation et de communication de l'information. Les fonctions et les responsabilités du conseil sont les suivantes :
 - approuver les politiques relatives à la communication de renseignements importants au public, dans les délais requis et avec exactitude, tout en préservant la confidentialité dans les situations où cela est nécessaire et permis et, au besoin, examiner certains documents d'information;
 - approuver les politiques régissant la communication de l'information aux parties intéressées de la Société et aux organismes de réglementation compétents.
- 4. Contrôle financier. Le conseil surveille l'intégrité des systèmes de présentation de l'information financière et l'efficacité des contrôles internes et des systèmes d'information de gestion de la Société de la façon suivante :
 - en supervisant la façon dont la direction met en œuvre les contrôles financiers appropriés;
 - en examinant les comptes rendus de la direction sur les lacunes des contrôles internes ou les changements importants apportés à ceux-ci;
 - en examinant et en approuvant les états financiers et les rapports de gestion annuels et intermédiaires, les notices annuelles et les autres documents d'information comportant des renseignements financiers de la Société qui nécessitent son approbation;

- d) en s'assurant de la conformité aux exigences applicables en matière d'audit, de comptabilité et de présentation de l'information.
- 5. Gestion des risques. Le conseil doit s'assurer que des méthodes adéquates sont en place en vue de repérer et de gérer les risques principaux qui sont inhérents à l'entreprise et aux activités de la Société (les « risques ») ainsi que le seuil de tolérance à ceux-ci. Le conseil doit superviser la façon dont la direction met en œuvre la politique, les méthodes et les contrôles servant à gérer les risques.
- Gouvernance. Le conseil supervise la démarche de la Société en matière de gouvernance, y compris l'élaboration de la politique, des principes et des lignes directrices en la matière, qu'il approuve s'il le juge approprié.
- 7. Régimes de retraite. Le conseil (i) supervise tous les aspects de l'administration des régimes de retraite enregistrés de la Société (individuellement, un « régime de retraite » et, collectivement, les « régimes de retraite ») et (ii) approuve, sur la recommandation du comité des ressources humaines, les modifications importantes qui doivent y être apportées, ainsi que la liquidation et la capitalisation des régimes de retraite.
- Membres de la direction principale. Les fonctions et les responsabilités du conseil sont les suivantes :
 - a) approuver la description de poste du président et chef de la direction (le « chef de la direction ») et la nomination de celui-ci et examiner et approuver les critères servant à établir sa rémunération, évaluer son rendement par rapport à ces critères et établir sa rémunération en fonction de cette évaluation;
 - approuver la nomination des membres de la direction principale, approuver leur rémunération et superviser l'évaluation de leur rendement;
 - approuver les régimes de rémunération incitatifs, les régimes de rémunération à base d'actions et les autres régimes de rémunération des membres de la direction principale et approuver les politiques et les lignes directrices en matière de rémunération qui s'appliquent aux employés de la Société;
 - d) superviser le plan de relève de la direction principale de la Société.
- 9. Orientation et formation des administrateurs. Tous les nouveaux administrateurs bénéficient d'une orientation complète sur la nature et le fonctionnement des activités commerciales et des affaires internes de la Société ainsi que sur le rôle du conseil, des comités du conseil et de chaque administrateur, et sur l'apport que l'on attend de ceux-ci, et les administrateurs en poste sont tenus au courant de l'évolution de ces questions.
- 10. Code de conduite. Le conseil aide la direction à entretenir une culture d'intégrité à l'échelle de la Société. Il adopte un code de conduite professionnelle et de déontologie (le « code de conduite ») ayant pour objectif de favoriser l'intégrité et de prévenir les écarts de conduite. Le code de conduite s'applique aux administrateurs, aux dirigeants et aux employés de la Société et traite notamment des conflits d'intérêts (y compris les méthodes permettant de repérer et de régler les conflits réels et éventuels), de la protection et de l'usage des biens de l'entreprise et des occasions qui se présentent, de la confidentialité et de l'utilisation des

- renseignements confidentiels, des plaintes relatives à des questions comptables, du traitement équitable des porteurs de titres, des clients, des fournisseurs, des concurrents et des employés de la Société, de la conformité aux lois, aux règles et aux règlements applicables et de la nécessité de signaler les comportements illégaux ou contraires à l'éthique. Le conseil exige que la direction établisse des méthodes permettant de s'assurer que chacun se conforme au code de conduite.
- Président du conseil. Le conseil approuve la description de poste du président du conseil.
- 12. Comités du conseil. Les fonctions et les responsabilités du conseil sont les suivantes :
 - a) mettre sur pied un comité d'audit, un comité des entités reliées et de révision, un comité de gouvernance et des candidatures, un comité des ressources humaines et un comité de gestion des risques et les autres comités qu'il juge appropriés pour l'aider à remplir les fonctions qui lui sont dévolues par la présente charte, établir les chartes des comités et leur déléguer les fonctions et responsabilités que la loi lui permet et qu'il juge nécessaire ou utile de leur déléguer;
 - b) approuver la description de poste du président de chaque comité du conseil.
- 13. Mise en candidature, rémunération et évaluation des administrateurs. Les fonctions et les responsabilités du conseil sont les suivantes :
 - a) recommander aux actionnaires des candidats à l'élection au conseil;
 - approuver les conditions de rémunération des administrateurs, du président du conseil et des présidents et membres des comités du conseil;
 - c) évaluer de façon régulière la structure, la composition, le nombre de membres, l'efficacité et l'apport du conseil et des comités de celui-ci et l'apport de chacun des administrateurs.
- 14. Encadrement des filiales. Les fonctions et les responsabilités du conseil sont les suivantes :
 - a) acquérir la certitude que chacune des filiales principales a élaboré une charte du conseil et des comités du conseil, un code de conduite et des pratiques en matière de gouvernance qui sont similaires, en substance, à ceux de la Société:
 - s'assurer que les conseils d'administration des filiales principales se composent en grande partie d'administrateurs qui siègent également au conseil de la Société;
 - c) compter sur les conseils d'administration des filiales principales pour remplir les fonctions et les obligations qui leur incombent aux termes des chartes, des codes de conduite et des pratiques en matière de gouvernance dont il est question en a) ci-dessus;
 - d) recevoir des rapports du président du conseil de chacune des filiales principales sur les questions importantes à régler au sein de chacune d'entre elles et sur les questions exigeant l'approbation ou l'appui du conseil de la Société.

RUBRIQUE 4. ACCÈS À L'INFORMATION

Le conseil doit avoir accès à tous les renseignements, à tous les documents et à tous les registres de la Société qu'il juge nécessaire ou souhaitable de consulter pour remplir ses fonctions et ses responsabilités.

RUBRIQUE 5. EXAMEN DE LA CHARTE

Le conseil doit examiner la présente charte périodiquement et approuver les modifications qu'il juge appropriées et il a la responsabilité d'approuver les modifications que les comités souhaitent apporter à leurs chartes respectives.